

L'ECHARP

ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS

EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES

HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

Bibliothèque Centrale du Brabant Wallon – FWB

Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles

+32 67/893.589

bibcentrale.mediation@cfwb.be

www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païs

+32 479/245.148

echarp@gmail.com

www.echarp.be

Centre Albert Marinus

Musée communal de Woluwe

-Saint-Lambert

40, rue de la Charrette

1200 Bruxelles

+32 2/762.62.14

fondationmarinus@hotmail.com

www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la
Province du
Brabant Wallon

N° 113

LE FOLKLORE
BRABANÇON



398

(493.2)

FOL

F

année

113

— 12, Vieille Halle au Blé, Bruxelles —

U 350

Le Folklore Brabançon

SOMMAIRE

Les Femmes qui font refondre leur Mari. — Les Places publiques de Bruxelles. — Une prison sous Albert et Isabelle. — Notes sur les légendes de guerre. — Encore une mise au point. — Bibliographie. — Le Mouvement Folklorique. — Nécrologie. — Excursions.

Les Femmes qui font refondre leur Mari.

(ALBERT MARINUS).

Vers 1845 on découvrit dans un grenier, en Allemagne, un bien intéressant ouvrage. Combien les greniers ont du bon ! Quels admirables lieux pour conserver des biens précieux ! Combien nos descendants regretteront l'architecture moderne qui supprime les greniers de nos habitations ! Faute de greniers, que de souvenirs de notre temps disparaîtront ! Mais ne nous laissons pas entraîner à des considérations sur l'utilité des combles. Tel n'est pas notre but.

L'ouvrage en question datait d'une époque où l'imprimerie n'était pas depuis longtemps découverte. Il contenait, reliées sous une couverture en parchemin, soixante-quatre pièces de théâtre, des *Farces*, en très grande majorité, des *Moralités* qui, en nombre, occupaient le second rang, des *Salires*, le troisième, des *Sermons Joyeux*, le quatrième, et enfin un *Mystère*. Toutes ces pièces avaient été imprimées séparément à Paris, à Lyon,

à Rouen, à une date antérieure à 1550. Ce volume fut une révélation, car il donnait une idée exacte de ce qu'était le goût et le répertoire de nos aïeux à cette époque.

L'ouvrage fut acquis par le British Museum en 1845 et c'est à Londres que doivent aller le consulter les historiens de la littérature et du théâtre français. Heureusement, tout son contenu fut publié dès 1854 par Emmanuel Nicolas Viollet-le-Duc, littérateur né à Paris en 1781, mort à Fontainebleau en 1857, après avoir publié différents travaux à caractère historique et avoir donné le jour en 1814 à Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc qui, lui, devait se rendre célèbre par des travaux d'architecture différemment appréciés.

Les soixante quatre pièces en question ont été éditées en quatre volumes de quelque quatre cents pages sous le titre : *Ancien Théâtre Français ou Collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables depuis les Mystères jusqu'à Corneille, avec des notes et éclaircissements. A Paris, chez P. Jannet, Libraire.* Au milieu du siècle dernier, on n'était pas pressé comme de nos jours et on aimait les longs titres.

Ce titre nous montre que ces pièces se rattachent au théâtre du Moyen-âge. Or, on sait, et nous ne faisons que le rappeler ici, que le théâtre de cette époque est totalement différent de celui, dit de la Renaissance, qui le suit. Tandis qu'à partir de la fin du XVI^e siècle les œuvres prenaient surtout une forme littéraire et s'inspiraient pour l'action, pour les sujets, du théâtre antique, des Grecs, des Romains, le théâtre du Moyen-âge finissant se préoccupait moins de la forme, reflétait davantage l'esprit de l'époque, était par conséquent plus naïf, plus spontané, tout en s'inspirant également de thèmes anciens, qu'on accommodait au goût du jour et même de chaque public.

Au cours du Moyen-âge, de religieux qu'il fut, surtout au début, avec les Mystères et les Mi-

racles, pièces que l'on joua d'abord dans les Eglises mêmes, puis au parvis des temples, puis sur les places publiques, à l'occasion des processions, le théâtre devint ensuite profane, à partir du moment où l'autorité ecclésiastique bannit toute représentation au cours des cérémonies religieuses. Le recueil dont nous parlons ici appartient donc presque entièrement au théâtre profane.

Il va de soi qu'il n'y avait guère de salle de spectacle. Le théâtre était le plus souvent en plein air. Il se bornait à ce que nous appelons aujourd'hui la scène, une scène montée sur des tréteaux. Le mot tréteau est d'ailleurs resté. Il n'y avait même pas de coulisses. Les acteurs qui avaient fini leur rôle, s'asseyaient sur des gradins placés latéralement à la scène, restant à la vue du public. Ils se relevaient et reprenaient leur place sur la scène dès que leur tour de parler était revenu. Le public n'était donc pas exigeant. Pour lui un acteur assis était sensé avoir disparu de la scène. C'est dire aussi que les décors étaient rares. Il y avait, dans le fond, une espèce de niche, fermée par un rideau, derrière lequel se rendaient les acteurs et les actrices qui étaient supposés faire quelque chose qu'il eut été indécemment de présenter au public.

Dans le théâtre profane du XVI^e siècle la Farce triomphe. Elle a la faveur du public. Elle est franche d'allure, verveuse, mais sans beaucoup d'action. Quand les Mystères furent condamnés, puis interdits, la farce survécut. Quand les tragédies triomphèrent, des farces furent longtemps jouées encore, comme « levers de rideau » et il fallut attendre Molière pour les voir disparaître. Inutile de dire que les comédies de cet auteur se relient aux vieilles Farces démodées.

Son Georges Dandin n'est que le Georges le Veau d'une vieille Farce, le bonhomme Chrysale se retrouve dans *La Farce du Cuvier*, sa Bérise du *Malade Imaginaire* n'est que *La Cornette*.

personnage et titre d'une très ancienne Farce. Le gourmand, l'hypocrite, l'avare, le têtù, la mégère, l'avocat, le juge, le médecin sont tous personnages familiers aux acteurs, auteurs et spectateurs des Farces et Sottises du Moyen-âge.

L'ouvrage découvert dans un grenier d'Allemagne nous situe donc au milieu du XVI^e siècle. Parmi les Farces qu'il contient, *La Farce des Femmes qui font refondre leur mari*, celle que nous reproduisons ici, n'est certainement pas la meilleure. Aussi bien ne faisons-nous pas ici de l'histoire de la littérature. Seule une préoccupation folklorique nous guide. Mais lisez d'abord la pièce.



LA FARCE DES FEMMES QUI FONT REFONDRE LEUR MARI.

Personnages.

(Thibaut, Colard, Jennette, Pernelle et le Fondeur).

Thibaut : Hau, Jennette !

Jennette : Que voulez-vous ?

Thibaut : Sus, aidez-moi à ma requeste,
Approchez-vous, mon bon cuer doux,
Hau, Jennette !

Jennette : Que voulez-vous ?

Thibaut : J'ay une si horrible toux,
Qu'elle me rompt toute la teste
Hau, Jennette !

Jennette : Que voulez-vous ?

Thibaut : Sus, aidez-moi à ma requeste
Je veulx me faire ung peu honneste,
Boutez-moi une robe à point.

Jennette : Et ne suis-je pas bien en point
D'estre femme d'ung tel vieillard,
Qui ne vault rien plus que vieil tort.
Mauldictz soient l'heure et le jour
Que oncques je le vis.

Thibaut : Ha dea, m'amour,
Que dictes-vous ? que je l'entende,
afin que remede vous rende
A vostre propos convenable.

Jennette : Laissez-moy en paix, de par le diable ;
On n'aura ja bien avec vous.
Qu'estranglé soit cestuy des lours
Qui nous mist une foy ensemble.

Thibaut : Vous vous courroucez, ce me semble,
A tort, sans cause et sans raison.
N'avons-nous pas telle maison,
Terres, prés, vignes à grand foison,
Tant qu'entour nous n'y a voysin
Qui en ait plus souffisamment
Loner en debyens l'omnipotent.

Jennette : Il ne tient pas là.

Thibaut : N'avez-vous pas vos vestemens,
Et plusieurs beaulx habillemens,
Et aussi vos beaulx tissus ?

Jennette : Il ne tient pas là.

Thibaut : Ne tiens-je pas, ma débonnaire,
Tous les jours bon ordinaire ?
Rien ne nous failliront en pièce,
Ça, dieu mercy.

Jennette : Il ne tient pas là.

Thibaut : Je ne vous fais point de riotte ;
Je ne vous lonche ne courrouce ;
Car oncques homme mieulx n'ayma
Sa femme que moy ce m'est advia.

Jennette : Il ne tient pas là.

Thibaut : N'allez-vous pas danser aux festes
Avec d'autres femmes honnestes ?
Bestoyer de ça et de là,
Où il vous plaisir ?

Jennette : Il ne tient pas là.
Par ma foy, vous n'y estes mye

Thibaut : A quoy tient-il doncques, m'amie ?
Je vous requiers que je le sachie.

Je suis un peu pesant et lasche
Pour faire l'amoureux desdruit.
Je ne sçay si cela vous nuict
Voulez-vous pas habille estre
En tel cas ?

Jennette : Il se pourroit bien estre

Thibaut : Et pourquoy ?

Jennette : Nature le donne

Thibaut : Ha, m'amy, qui ne peut ne peut ;
Vous devez prendre patience.
Celluy mestier n'est pas science
Pour recouvrer de bien en mieulx ;
Car, quant l'homme devient plus vieux,
Il devient plus lasche à ouvrir ;
Il n'est si vaillant labourer
Qui ne s'ennuy de labourer

Jennette : Je ne cesserois nuyet ne jour
De muser ne d'estudier
S'on y pourroit remédier ;
Car il me touche de trop près.

Thibaut : Où allez-vous ?

Jennette : Icy auprès
Je reviendray en bien peu d'heure.

Callari : Bien, que reste femme demeure !
Elle ne fait que babiller
ça et là : c'est pour forcer,
Par quoy j'ay tousjours besoing d'elle.
Ha ! Fennette.

Pernette : Qu'esce qui m'appelle ?

Callari : C'est moy mesme. Dont venez-vous ?

Pernette : J'estoys allée querir des chous
En nostre courtil pour disner.

Callari : Dame, on ne peut de vous finer
Fors quant il vous plaist.

Pernette : Et faut-il faire tant de plaist ?
Je n'estoyes pas en mauvais lieu

Callari : Je ne le ditz pas, de par Dieu ;
Mais vous savez que je ne puis
Rien employer si je ne suis
Secouru de vous ; c'est raison
que sery soyes en ma maison
De vous mieulx que d'une estrangière.

Pernette : Le dyable y a part en la manière

Tousjours il ne fait que grongner :
Tousjours ne cesse de lasser,
Cracher, niphler, souffler, roufler.
Bel despeseche soit du vieillard !

Callari : Dea, m'amy, Dieu y ayt part.
Vous vous courroucez, ce me semble ;
Dieu nous a-t-il pas mis ensemble
Par juste et loyal mariage
Et, se je ne suis qu'un folastre
Et vous en la fleur de jeunesse,
Me devez-vous montrer rudesse
Et reprocher mes accidens ?
Quant vous veinstes icy dedans
Je n'euz de vous, pour tout potaige,
Que vingt livres en mariage ;
J'en eusse trouvé largement
Qui en eussent plus en de dix cent.
On doit trestout considérer ;
On n'en peut fors que mieulx valloir

Pernette : Je veux bien mettre à nonchaloir
Vos accidens ; n'en doutez point ;
Mais il y a ung autre point
Qui me fait mourir de destresse.

Callari : Et quoy, ma très belle maistresse ?
Dea, si vous avez maladie
Ou quelque douleur, qu'on le dye ;
Car ung médecin bel et bon
Manderay guérir.

Pernette : Nenny, non.

Callari : Y a il nul en voysinage
Qui vous a fait ou dict nultraige ?
J'en feray la pugnission
Tant qu'il soufflera.

Pernette : Nenny, non.

Callari : Et avez-vous faulte de rien ?
De boire ou menger ? je sçay bien
Que on ne vous dist jamais non
De chose qui soit verra.

Pernette : Nenny, non.

Callari : Avez-vous faulte aucunement
De quelque bel habillement
Ou de lissus, de la façon
Qu'on porte à présent ?

Pernette : Nenny, non.

Callari : Vous ay-je jamais bienessée,
Bastue, ferue ou frappée,
Ne dire pis que vostre nom,
Quoy que vous fassiez.

- Pernette* : Nenny, non.
Collart : Dea, si vous avez sus le cuer
 Melencoly ou rancueur
 Dites le moy ; je y porvoyray.
Pernette : Certes non feray.
Collart : Non ferez ?
 Ce sont donc ques merveilleux labours
 Esse point donc ques du jeu d'amours,
 Ou que faistes journées petites.
Pernette : Vous le dites.
 Ce n'est pas moy qui vous accuse.
Collart : Qui faict ce qu'il peult il est excusé.
 Car il convient qu'on se repose,
 Quant on ne peult faire autre chose,
 Prenez le temps paciemment
 Ainsi qu'il vient.
Pernette : C'est maugré moy
 Il m'en desplaist quant à ma part
Collart : Vous avez bon temps d'autre part
 De celluy mestier ne vous chaille,
Pernette : Il n'y a bon temps qui rien vaille.
 Ne de quoy donnasse ung baston.
Collart : N'y pensez plus.
Pernette : Il n'est bien force,
 Je ne me en sçayroy tenir
Collart : Femme de bien doit maintenir
 Chasteté ; la vertu est belle
Pernette : Soyrt belle ou layde, j'en appelle ;
 Car j'ay le cuer en la besongne
 Je m'en voyr filler ma quenaille,
 Passer le temps ens ma commière.
Collart : Or allez ; (et) se mon compère
 Veult venir souper avec nous,
 Si l'amenez avec ques vous.
 Et nous ferons très bonne chère

* * *

Le fondeur de cloches :

Ho, chaulderons vieilz, chaulderons vieilz !
 Or ça, ça, qui ne sçait manière
 Trouver aujourd'huy de poigner,
 Et d'amasser et d'espargner,
 Il est tenu pour une heste
 J'ay science belle et honneste
 Et prouffitable en plusieurs lieux.

Or escoutez, jeunes et vieulx
 Et entendez bien ma parolle
 Sâchez que je viens d'une escolle
 Ou j'ay aprins mainte science
 Dont en verrons l'expérience
 En ce pays, par mons, par vaulx,
 Car je sçay de divers métaulx,
 Comme d'or, d'argent ou d'acier,
 Fondre cloche, s'il est mestier
 Pour trouver manière de vivre
 De fer, de layton et de cuivre,
 Sçay faire de divers ouvrages,
 Comme chaudières, poilles pour menaiges,
 En la maison et residence.
 Mais sur tous j'ay une science
 Propice au pays où nous sommes ;
 Je sçay bien refondre les hommes
 Et affiner selon le temps ;
 Car ung vieillard de quarante ans
 Sçay retourner et mettre en aage
 De vingt ans, habille et saige,
 Bien besongnant du bas mestier,
 S'il y a nul qui ait mestier
 De moy, ceans me trouvera.

* * *

- Pernette* : Ho, ma commière.
Jennette : Qui esse là ?
Pernette : Et ce suis-je ma chere femme.
Jennette : Vous soyez la très bien venue,
 Ma commière ; quel vent vous mame ?
 Ne comment avez prins la peine
 De icy venir, pus vostre foy ?
Pernette : Je vous diray je ne sçay quoy,
 Moult volentiers ; mais c'est secret ;
 Me fray-je en vous ?
Jennette : Dieu le sçait
 Mais qu'esse donc, belle commière ?
Pernette : J'ay une douleur si amère
 Au cuer que j'en suis au mourir
Jennette : Ne vous pourroit-on secourir ?
 On doit tout dire a ses amys
 Et à ses amyes aussi.
Pernette : Je n'ose dire
Jennette : Et qu'i a-il ?
Pernette : De mon mary qui est si vieil
 Que ne me faict ne froit ne chaul

- Jennette* : De faire cela ?
Pernette : Ne luy chault ;
 Car sa vigueur est amortie.
Jennette : Tout en ce point suis-je assortie ;
 Plus malheureuse ne fust oncque.
Pernette : N'en fait-il nul semblant ?
Jennette : Quelconque
Pernette : Foy que doys, A Dieu, ils ont grant tort
 Sistolent qu'ilz sont couchés, il dort
 Depuis le soir
Jennette : Jusques au matin
 Comme pourceaulx, par ma conscience
Pernette : C'est mal pensé de la besongne
Jennette : En vieillart matin
 J'entens bien que vous voulez dire
 Quel remède ?
Pernette : A nostre manière ?
 Par mon âme, je ne say que dire.
Jennette : Il est arrivé de nouveau
 Ung mesquen d'estrange pays,
 Qui faict les gens tous esbahys
 De la grant science qu'il sçayt,
 Et tout le monde l'entent jà.
Pernette : Que sçait-il faire ?
Jennette : Quoy ? refondre
 Les hommes qui ont trop vescu
Pernette : Par la Croix bien, j'ay ung escu
 Que je mettray à l'aventure.
Jennette : Comment ! il fault qu'on s'aventure ;
 Car telz qu'ilz sont, vous sçavez bien,
 Qu'ilz ne nous vaudront jamais rien,
 Je y emploiray deux ducatz
Pernette : Il fault premier parler du cas,
 A eulx pour sçavoir qu'ilz diront.
Jennette : Volentiers y consentiront,
 Mais qu'on les saiche ung pen fater
Pernette : Or vous allez doncques haster ;
 Je m'en voys convertir le mien

- Collart* : Mais dont venez-vous ?
Pernette : Dont je vien ?
 De proposer ung nouveau art
 Car, par ma foy, mon bel Collart,

- Nous sommes sus une pratique
 Très merveilleuse et ententique
 Mais que y vouldriez entendre
Collart : Qu'esse ?
Pernette : Nous voulons entreprendre
 De vous getter hors de vieillesse,
 Et de retourner en jeunesse
 Jusques en l'age de vingt ans.
Collart : Je croy qu'on y perdra son temps
 Et l'argent qu'on y despendroit.
Pernette : Et, par mon serment, non feroit ;
 Le maistre est logé en la ville
 Qui en a jà refondu dix mille,
 Et retournent beaux et plaisans.
Collart : S'il me devoit coster cent francs
 Je vouldroye qu'il fut desjà faict.
 Allons-y.
Pernette : Bon besoing en avez,
 Dieu mercy, car vous en avez
 Quarante plus que moi.

- Jennette* : Thibaut, vous ne sçavez ?
Thibaut : Et quoy ?
Jennette : Vous estes fort cassé et vieux,
 Il me semble qu'il vaudroit mieux
 Qu'on eust trouvé certain remède
 De vous remmeller. Je vous en prie.
Thibaut : Mais comment ce pourroit-il faire ?
Jennette : Très bien, car je sçay le repaire
 Où nous devons trouver l'ouvrier.
Thibaut : Il nous faudroit doncques refondre
 D'une manière moult alluitée
Jennette : Rien, rien, mais de belle foudre ;
 Sur tous les autres c'est le père.
Thibaut : Allons donc.
Jennette : Thibaut, vostre compère,
 Se veut mettre avecques vous
Thibaut : Hé Dieu, qu'il en a bien besoing
 Il a bien vingt ans plus que moy
Jennette : Il a beaucoup de temps ;
 En brief parler, il s'i doit mettre.

Thibaut : Compère, allons veoir ce maistre
Que vous semble de ceste affaire ?
Que sçay-je ? s'il se pourroit faire,
Onques si bien ne nous advint ;
De soixante ans tourner à vingt,
Ce seroit ung souverain bien
Allons vers luy.

Collart : Je le veulx bien,
Et voyons un peu la lesson.

Pernette : Il refondit hier un masson
De quarante ans ou de bien près ;
Mais il le fist si jeune et frais
Que ses amis s'en sont seigneur.

Thibaut : Dieu vous garde, maistre fondeur

Le Fondeur : Vous sçavez le bien venu, Seigneur
Que voulez-vous dire de bon ?

Collart : Estes-vous fourny de charbon
Et de vouge n l'avantage ;
Nous voulons retourner en l'ange,
De vingt ans, s'il se peut bien faire

Le Fondeur : Il est fort à faire

Jennette : Nous vous voulons bien satisfaire,
Nostre maistre, car il nous touche.

Le Fondeur : Il n'est si vieil, soit borgne ou louche,
Que je ne face jeune à mon aise
Par la vertu de ma fournaise ;
Ne s'i mette qui ne vouldra

Thibaut : Or ça, combien nous costera ?
Et vous ferez bien la besongne.

Le Fondeur : Chascun cent escus.

Collart : C'est vergongne
De demander à chascun si grosse somme.

Le Fondeur : Cinquante escus pour chascun homme
Ou je n'y mettray jà la main

Pernette : N'attendez pas jusqu'à demain,
Pour somme d'argent qu'il nous conste.

Thibaut : Nous sommes contens

Le Fondeur : En bonne heure,
Mais il me fault premierement
Sçavoir le pourquoy et comment
Vos femmes y consentent,
Affin que, s'elles se repentent,
Qu'elles ne m'en demandassent rien.

Je croy qu'il vouldroit mieulx garder
Vos maris en l'age qu'ilz sont.

Pernette : Ha, rien, rien

Le Fondeur : Que vous coustent-ils de costé vous,
Vieil, chann, la barbe florye ?
Vous demandez grande folie.
Vous les menez et pourmenez ;
Par vous sont du tout gouvernez ;
Vous estes dames et maistresses ;
Quant vous voulez faire largesses,
Leurs biens ne vous sont deslendus.

Jennette : Pour Dieu, qu'ilz soyent refondus
Pour les affiner ung petit.

Le Fondeur : Je les feray à vostre appétit ;
Mais ils me semblent bien ainsi.
D'où estes-vous ?

Thibaut : Nous sommes de la ville de devant nous ;
Tous deux sommes nez et nourris
De la ville

Le Fondeur : Et comment ne par quel raison
Les voulez-vous cy affiner ?
Par bien, on ne sauroit trouver
De plus fins d'icy à Voulgirart
Le capitaine Jean Peullart
N'en scauroit finer de plus fins.

Jennette : Saincte Marie, si seroit.

Le Fondeur : Quelle simplesses !
Je ne sçay à quoy vous tirez ;
Mais vous vous en repentirez,
Avant qu'il soit jamès nng moys.

Jennette : Ne vous en chaille

Le Fondeur : Je m'en rapporte bien à vous.

Collart : Sus, Sus, maistre, despachez vous,
Car nous y vouldrions déjà estre

Pernette : Refondez les tost, nostre maistre,
Et vienne qu'en peut advenir.

Jennette : Jamais n'en pourroit mal venir

Le Fondeur : C'est malgré mes deutz
Sus, de par Dieu, entrez dedans,
A celle fin qu'à moy ne tiennent ;
Mais le cuer ne me le dit pas.

Thibaut : Maistre, besongnez par compas,
Que nous n'y soyons confondus

Pernette : Par bien, vous serez refondus,
Vieillars radoteurs que vous estes.

Le Fondeur : Or faictes à Dieu vostre requeste
Que je les vous rendes jeunes et saiges;
Car, ainsi comme ilz chaugent d'ange,
Ils changeront de condition

Jennette : C'est tout ce que nous demaunon,
Affin qu'ilz chaugent leurs manières.

Le Fondeur : Et s'il y avoit tant de matières,
En les fondant d'un cueur joyeux,
Que pour ung homme, en viennent deux,
Quant l'ouvraige dehors sera
Que dictez-vous ?

Pernette : Tant mieulx vouldra;
Mais qu'ilz soyent bons laboureurs,
L'ung sera pour les jours ouvriers,
Et l'autre pour les bonnes festes.

Le Fondeur : Puisque de si grand vanloir estes,
Affin qu'ils soyent plus fort rouges,
Il vous faudroit mener les vouges
Et souffler à toute puissance.

Jennette : Très volentiers.

Le Fondeur : De ma naissance
Ne trouvay femmes si hastives;
Se sont les plus superlatives
Que soyent d'icy à Senlis

Pernette : Comment se portent nos muryz ?
Maistre, pensés de nous respondre

Le Fondeur : Ilz commencent très fort à fondre;
Je ne sçay quelle fin ilz feront

Jennette : Je cuide que fort s'eschaufferont,
Tant souffleray par cy endroit.

Pernette : Le mien estoit toujours si froit
Qui n'y avoit chaleur quelconques.

Jennette : Se fondent-ilz, maistre ?

Le Fondeur : Quoy doncques ?
Vostre fonderie fort s'approche.
Soufflez, soufflez; nous aurons cloche,
Car la matière prent très bien

Pernette : Par mon âme, j'ay veu le mien,
Car m'est advis, à mon semblant.

Jennette : Mais que j'aye ung jeune gallant,
Il ne m'en chault, quoy qu'il me conste.

Le Fondeur : Avant qu'il soit la Pentheconste,
Elle est bien chaude et soubdaine;
Vouldroit avoir fièvre quartaine
Avec le cueur bien marry,
Et elle eust son premier mary
Mais il ne fault plus sonner mot.

Pernette : Sus, esse faict ?

Le Fondeur : Tantost, tantost
Ayez ung pen de patience,
Et cuidez-vous que la science
Se publie en si peu d'heure ?

Jennette : Il ya desjà plus d'une bente
Qu'ilz sont dedans vostre fournaise

Le Fondeur : Je sçay bien que ferny à mon ayse
Pour mieulx contregarder le faict.
Se le vostre estoit contrefaict,
Baytenx, bassu, bargue ou louchie,
Vous en seriés trop mal contente.

Pernette : Il est trop cler.

Le Fondeur : Ung peu attendre;
Nous ferons bien nostre besogne.

Jennette : On vous payera en bennlx duratz;
Nous mesmes les avons en garde

Pernette : Esse faict, maistre ?

Le Fondeur : Regardez icy:
La matière est presque coullée
Soufflez encore une soufflée
Pour les coulourer à devis.

Jennette : J'ay bien soufflé, ce m'est advis.
Dieu vueille que le mien soit tout fu

Pernette : Je demande le mien sanguin;
Je n'ay cure d'un flegmatique.

Jennette : Et je veulx le mien collorique,
Hardy, motif et esveillé.

Le Fondeur : Ilz seront trop fins;
Car, quant ilz sont d'estoffe fine,
Et les refondeurs les affine,
La matière les rent plus aigre
Jennette : Tant chascun sera plus aigre.
Que vault ung homme, si n'est fin ?
On le tient pour ung habotiu,
Ung homme simple comme une femme.
Il me faisoit estre homme et femme,
Tant estoit à la bonne foy.

Pernette : Le mien se rapportoit à moy
De tout quant que je voullays faire.

Le Fondeur : Vous trouverez tout le contraire
A ceste heure, si je ne faulx

Jennette : Je croy qu'ilz sont de gros metsaulx,
Et de matière bien espesse

Le Fondeur : Ilz estoyent durcis en vieillesse,
Qui m'a donné beaucoup de peine.

Jennette : Je suis jà à la grosse alaine,
Par mon serment, tant ny soufflé.
Le Fondeur : Holà, ho, tout est formé
Ilz ne sont borgnes ne camus.
Chantez Te Deum laudamus.
Voicy vos marys beaulx et gent
Jennette : Par mon serment ilz sont jolys ;
Je ne vouldroye pour grand chose
Qu'il fust à faire.
Le Fondeur : Je suppose
Que j'ai bien gaigné mon salaire.
Mais qu'il ne vous vueille desplaire,
Chascun reconnoisse le sien.

* * *

Jennette : Je eulx que voicy le mien.
Avez-vous point à nom Thibault ?
Thibaut : Ony vrayement, hardys et haus,
Qui estoyes dous et courtoys,
Et vous estes ma mesnagière
Mais il faudroit changer manière ;
Je veulx gouverner à mon toui.
Pernette : Mon amy, Dieu vous doint bonjour.
Restes vous point maistre Collart ?
Collart : Ony vrayement, franc et gaillard,
Qui estoys doulx et courtoys.
Mais plus ne suis comme j'estoys ;
Je vous garderay bien de rira.
Pernette : Helas, commère, qu'esse à dire ?
Mon mary est du toutchangé.
Jennette : Et le mien est si estrangé
Qui m'a jà menassé à battre.
Thibaut : Tenez, maistre, sans rien rabattre,
Voyle cinquante escus comptez
A vostre bon congé,
Nous sommes de vous bien contentés.
Collart : Nous vous commanderons à Dieu.
Le Fondeur : Allez à la garde de Dieu,
Messieurs, et mes jouvencelles.
Jennette : Dieu, que noz marys sont rebelles
Devenus et mal gracieulx.
Pernette : Le mien est si mal gracieulx,
Que je ne luy ose respondre.
Thibaut : Puis que m'avez voulu refondre
Et changer ma complexion,

Car je seray seigneur et maistre,
Or pensez bien de me remettre
Toutes les clez de la maison.
Jennette : Non feray.
Thibaut : Dictes-vous que non ?
Ha, par la mort, si le ferez.
Jennette : Pour Dieu, merrey je vous requiers.
Thibaut : Compte rendez
Du mien de tout le temps passé,
Et, se vous m'avez cabassé,
Jusques à la valeur d'un denier,
Vous le compterez.
Collart : Venez, damoysselle, rendre compte !
Car je veulx sçavoir combien monte
Mon ordinaire justement,
Jusque à ung denier.
Pernette : Et comment ?
Nous vous avons faict refondre ;
Je m'y oppose, quant à moi.
Collart : Tais-toy, je monstreray de quoy,
Voicy vostre opposition.
Pernette : Qu'esse à dire ?
Collart : D'un gros baston,
Au milieu du dos bien assis.
Pernette : Esse cela ?
Collart : Voyre et bien pis
Brief, vous passerez par là.

* * *

Pernette : Hau, commère !
Jennette : Qui esse là ?
Pernette : C'est moy ; la malle fortune.
Jennette : Et comment ?
Pernette : Ha la malle journée
Quant nous feismes telle entreprise !
Jennette : Bien follement fusmes mal conseillez,
Dont grandement nous est meschieu.
Pernette : Commère, qui n'y pourvoyeroit,
Autant nous vouldroit estre à maistre.
Jennette : Il fault retourner vers le maistre,
Et que tant vers lui fassion
Qu'il trouve manière et façon
De les remettre au premier age.
Pernette : J'ay encore ung bean dueat
Qu'il aura, s'il vent entendre.

Jennette : Se je debvoyes bien de pendre
Tous les plus beaulx tissus que j'aye,
Il fault que sa science essaye.
Et il nous le fault rappeler.

Pernette : Mais que il y vueille travailler,
Nous luy payerons bien ses peines.

Jennette : Maistre, nous sommes retournées,
Pnyer voulons nostre venue.

Le Fondeur : Vous suez les très bien venues.
Qui vous arène par deçà
Comment ce porte nostre faict?

Pernette : Très mal, monseigneur, en effect,
Nous avons le cuer martyrs
D'avoir refendu nos marys
Le mien m'a jà voulu toer

Jennette : Le mien m'a voulu toer
Un pot d'estain parmi la teste.

Le Fondeur : Dea, c'est commencement de feste
Quant une femme est à son aise,
Elle est de nature malvaïse
S'elle ne le peut endorer.

Pernette : Las, on doit bien considérer
Qu'entre nous femmes par usages
Que nous ne sommes pas si saiges,
Comme il nous seroit de mestier

Le Fondeur : Resoing n'aviez de ce mestier;
Car vous aviez deux bons preudhommes.

Pernette : Hélas, monseigneur, perdus sommes,
Se n'y esteidez vostre grace.

Le Fondeur : Que voulez-vous que je y face.
Commandez-moy, je suis tout vostre.

Jennette : Nous voulons largement du nostre
Despendre, et qu'on treuve l'adresse
De les retourner en vieillesse.
Nous n'ensmes oncques telle joye.

Le Fondeur : Est-il vray?

Jennette : N'en faictes doute;
Car tout nous passoit par les mains

Le Fondeur : Se vous venez de peu en moins,
Il ne s'en fault pas esbahir;
Mais je ne vous vueil point mentir.
C'est que, ce vous donniez cent escus,
Je ne les refondroye jà plus.

Et aussi sçay bien qu'ilz diroyent
Que jamais n'y consentiroient;
Car ce seroit grande follye
Passer vostre melencolye
Le plus doucement que pourrez.
Prenez patience et souffrez.
Puisque n'avez voulu rien croire,
Et tout cela considerez
Ne pensez plus au temps passé,
Mais à celuy qu'est advenir.

Jennette : Las, que pourrons-nous devenir;
Quelques n'en-mes douleur si grande.

Pernette : Autant nous vouldroit estre mortes
Que de languir en telle destresse

Jennette : Las nous ne serons plus maistresses,
Dea, bien je ne ose vanter;
Plus n'aurons joye ne lyesses.
Mais douleurs grandes et vehementes.

Le Fondeur : Dea, ne soyez déplaisantes.
Les hommes ont telle puissance
Que tous leur rendent obeissance;
Gouverner doivent par raison.
Allez chacun en voz mayson,
Et laissez en paix ces mestiers.
Entre voz autres mesnagiers
Maintenez-vous en voz esbatz
Pour éviter autres perilz,
Et bien vous gardez haut et bas
De refondre voz bons marys.



Si, entre soixante-quatre pièces de ce genre
que contient l'ouvrage relié en parchemin en 1550,
et découvert trois siècles plus tard dans un grenier
allemand, nous avons choisi celle-ci c'est en raison
de son intérêt folklorique. Si étrange que cela puisse

se paraître au lecteur peu familiarisé avec la matière folklorique, — et c'est à ce lecteur là que nous nous adressons surtout, — cette Farce a en réalité survécu jusqu'à la fin du XIX^e siècle et chose plus curieuse encore, elle a survécu chez nous, en Belgique où pendant des siècles donc elle a constitué une sorte d'attraction, de réjouissance carnavalesque et de ducace dans différentes localités.

D'autre part, cette Farce se rattacherait même, pensons-nous, à l'ancienne mythologie, c'est à dire qu'elle aurait une continuité plusieurs fois millénaire. On s'est habitué chez nous à dire que le théâtre actuel était sorti des Mystères du Moyen-âge. La plupart des livres classiques d'Histoire de la Littérature le disent. Au point de vue technique c'est possible, mais historiquement ce n'est pas tout à fait exact. Les anciens ont connu les Farces, les satires, avant même que l'Eglise utilise le goût spectaculaire du public et s'en serve comme moyen de propagande religieuse, avant donc les Mystères. A partir du moment où l'Eglise s'est servie des dispositions théâtrales du public, le théâtre a pris un caractère ou l'aspect religieux dominait. Telle est plutôt la vérité. D'ailleurs, dans les Mystères du Moyen-âge, afin d'amuser la foule, n'introduisait-on pas encore des « intermèdes », dirions-nous aujourd'hui ; des intermèdes bouffons qui n'étaient pas sans contenir une certaine moralité. Aussi pouvons-nous considérer la Farce du Moyen-âge comme antérieure au théâtre religieux et nous dirons qu'elle est directement apparentée, à la *fabula tabernaria*, aux *atellanes* et aux *mimes* des anciens romains, qui les introduisirent chez nous pendant les siècles d'occupation. Ils les introduisirent avec tant d'autres éléments de leur civilisation qui constituent encore le fond de notre culture. L'Eglise n'a fait que les utiliser en en farcissant ses mystères. Nous soulignons le verbe *farcir* qui, pour être devenu aujourd'hui un terme de cuisine, n'en a pas

moins la même étymologie que le mot Farce dans son acception théâtrale. On farcissait un mystère, c'est à dire que dans un spectacle édifiant et austère, on introduisait, on intercalait une farce. Ainsi va le langage. Or, nous constatons que dans la mythologie ancienne, Eson ou Eson a été rajeuni par son fils Jason sur les conseils de la magicienne Médée. Jason fit bouillir et refondre son père. N'est-ce pas ce thème qui fut repris et traduit en style comique ? Le thème fut utilisé en tout cas par le théâtre comique italien. Un auteur du XV^e siècle, Vasari, raconte qu'à Florence, il existait une société de peintres qui avait pris comme symbole le *Chaudron*. C'était la *Compagnie du Chaudron*. Chaque année au cours d'un repas, on représentait en pâti la scène de Jason faisant bouillir son père Eson pour le rajeunir. L'idée de refondre les vieux pour les rajeunir et particulièrement l'idée des femmes faisant refondre leur vieux mari et réciproquement était trop séduisante pour n'avoir pas été reprise par le théâtre populaire. Nous pensons donc bien pouvoir dire que la pièce de 1550 reproduite ici n'était qu'une très ancienne tradition, dont le thème fut emprunté à une religion périmée. On en tira un élément comique, chose bien compréhensible, car dès qu'un peuple abandonne une conception religieuse ou profane, tout ce qui appartient à la conception précédente apparaît ridicule. Il en est ainsi aujourd'hui encore des manifestations folkloriques, toutes vestiges de conceptions périmées et qui nous semblent grotesques. Le christianisme ayant balayé les anciens mythes et leur ayant substitué des croyances nouvelles, il n'était pas difficile de dégager de ces mythes des aspects comiques.

Nous dirons donc que la refonte des vieux dérive d'un récit mythologique. Que le souvenir de l'épisode originare, (le récit mythologique) soit vite sorti de l'esprit populaire, c'est normal. Il n'en a retenu que l'idée de refondre les gens

d'âge et tous les effets comiques que l'on pouvait en attendre.

Le souvenir du chaudron ne s'est d'ailleurs pas conservé uniquement comme thème littéraire et théâtral. La religion ancienne avait un aspect magique. Toutes les anciennes religions eurent cet aspect à une certaine phase de leur évolution. Les similitudes entre elles sont extraordinaires et déroutantes, qu'il s'agisse de religions européennes, asiatiques et même précolombiennes. Lors de la christianisation, il est resté chez nous dans les usages quantité de pratiques anciennes dont les amulettes, les talismans, les pentacles sont les principales révélations. La sorcellerie dérive directement de ces pratiques magiques. Or, c'est dans un chaudron de fer que les sorcières préparaient leurs maléfices. Elles y précipitaient des produits mystérieux, secrets autant qu'hétéroclites. Le feu était entretenu par des herbes magiques, des brassées de plantes spécialement choisies, parmi lesquelles dominait la verveine. Il est vraisemblable que pour rajeunir Eson la magicienne Médée avait également chauffé son chaudron avec des végétaux choisis.

La pièce que nous avons ici reproduite n'a déjà plus conservé le souvenir de l'action maléfique ou bénéfique du chaudron, de la nécessité qu'il soit en fer et que le feu soit entretenu par des plantes spéciales. Il apparaît déjà que seule d'idée d'une refonte a survécu, avec l'intention de produire un effet comique. Et c'est dépouillée de son intérêt magique que la Farce du chaudron est arrivée jusqu'à nous.



Elle s'est perpétuée jusqu'à la fin du XIX^e siècle dans diverses localités de la région liégeoise, à Nessonvaux, entre Liège et Verviers notamment.

Le Musée de la Vie Wallonne a pu en 1926 obtenir des habitants qu'ils reconstituent une de ces scènes et il y a pris des photographies que nous reproduisons. On y voit le cortège des vieux et des vieilles conduits sur des brouettes. Ils suivent la charrette sur laquelle est placé le chaudron. Sur une autre photo on voit la scène en plein air où les vieux et les vieilles expriment leurs doléances à l'égard de leur époux respectif et manifestent leurs exigences. C'est devant une sorte de tribunal que chacun plaide son procès contre la partie adverse, tribunal qui juge si oui ou non il y a lieu à refondre le conjoint. La cuve est à côté prête à recevoir les condamnés. Il y a ici fusion de trois thèmes fréquents dans le théâtre du Moyen-âge. Les parodies de tribunaux y sont en effet très nombreuses. Il y a d'autre part une consultation médicale où la fantaisie se mêle à la critique de la profession de médecin. Tout cela sent son Molière sans qu'il soit besoin d'insister. Dès qu'il y a eu avis de la Faculté de Médecine et jugement de la Faculté de Droit l'opération commence. Des ouvriers revêtus de tabliers de cuir, des ouvriers fondeurs ou des ouvriers de fours à chaux des « tchafernis » munis de grands ringlards au moyen desquels ils attisent les feux des fours, on retirent les moules du foyer, soulèvent, au moyen d'un cabestan, la cuve dans laquelle on a placé des vieux ou des vieilles. Puis ils attisent un feu alimenté surtout de déchets de cuir, qui dégagent une odeur désagréable. Quand on estime que la refonte est achevée, la cuve est descendue. Mais, et ceci nous rappelle bien l'esprit primitif du théâtre, on a préalablement tendu une toile entre elle et le public, afin de permettre le subterfuge nécessaire, car il convient que les vieillards réapparaissent « refondus ». Quand la toile se lève on voit sortir de la cuve soit un très



La refonte des Vieux à Nesconvaux. Le claustron sur une charrette et les vieux dans des brouettes sont conduits en cortège à l'endroit de la refonte. (Photo Archives du Musée de la Vie Wallonne, Liège).

jeune homme ou une fraîche jeune fille, parfois un tout jeune enfant, un hébé ou bien un animal. Les « refondus » se représentaient devant le tribunal et alors, comme dans la pièce du Moyen-âge que nous avons reproduite précédemment, venaient les craintes, les déceptions et les désillusions des époux. Les femmes réclamaient leurs maris, qui, rajeunis, faisaient fi de leurs vieilles « cagnesses » et, jouant les godelureaux, aspiraient aux faveurs des jeunes « bauchelles », clignaient de l'œil aux jeunes filles et se disposaient à faire la fête.

On comprend combien cette scène, du commencement à la fin, prêtait à des plaisanteries, à des gaudrioles. Tout le monde s'y mettait, les juges, les médecins, les plaignants, les fondeurs, le public. Le public, nous insistons, car une des caractéristiques du théâtre ancien c'est que les spectateurs exprimaient librement et à haute voix leurs impressions. On a eu de la peine à habituer le public à respecter le silence pendant les représentations.

Dans une autre localité de la région liégeoise, à Mortier, dans le triangle formé par les localités : Liège, Visé, Herve, et même peut-être en Hesbaye, on procédait à une scène similaire, mais au lieu de refondre les vieux et les vieilles, on procédait à leur « remouture », « li r'molèdge », on les « remoudait ». La « Jeunesse » faisait le tour du village en promenant un mannequin. Fait de loques, il représentait une vieille femme. Un jeune homme portait le mannequin sur son dos. A un endroit convenu, on le jetait dans une grange. La porte se refermait. On entendait alors le tarare, « li diâhe volant », une machine à battre, faire un vacarme étourdissant. La grange s'ouvrait et on voyait paraître une toute jeune fille, bien fraîche et coquettement vêtue, tandis qu'un paquet de vieux os et de vêtements usés était jeté dans le public. Un cramignon se dessinait et on dansait.



La scène de la refonte à Neuvic. A droite le tribunal qui juge s'il y a lieu de procéder à l'opération. A gauche le claudron où seront refondu les vieux. (Photo Archives du Musée de la Vie Wallonne, Liège.)

Les scènes étaient évidemment désopilantes. Mais nous ne pensons pas, comme l'a écrit l'auteur de la notice parue dans le *Bulletin des Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, que ces scènes s'apparentent absolument à celles de *Lustucru*, malgré les similitudes apparentes. Nous ne pensons pas non plus qu'elles évoquent le carnaval du Moyen-âge. Elles rappellent le théâtre de cette époque et quand celui-ci les a abandonnées, vers la seconde moitié du XVI^e siècle, le public, en ayant conservé le souvenir, les a adaptées à ses réjouissances traditionnelles, le carnaval, la kermesse. Telle est notre opinion en ce qui concerne la refonte des vieux. Mais en ce qui concerne la remouture, nous ne sommes pas aussi affirmatifs. Nous nous demandons si là il ne s'agit pas réellement d'une scène de carnaval. Celui-ci célébrait jadis le passage d'une année à l'autre. Le mannequin symboliserait l'année périmée et la jeune fille qui sort du tarare l'année nouvelle. Simple suggestion, mais elle aurait pour conséquence de donner aux deux scènes qui nous semblent aujourd'hui très semblables, des origines tout à fait différentes. Au point de vue de notre conception du Folklore, cela importe peu d'ailleurs. Il n'en apparaît pas moins qu'il faut se garder en Folklore des analogies faciles.

La scène n'était pas particulière à ces deux localités. Elle fut exécutée également jusqu'à une époque assez récente à Franchimont et à Theux. Julien Flament a même retrouvé à Theux, la chanson qui se chantait sur l'air de *La Fille de Madame Angot*, à l'occasion de « *Li r'molèdge des Vis et des Cagnesses* ». *La Fille de Madame Angot ! Voilà bien encore un exemple de la facilité avec laquelle le public accommode les idées anciennes avec les goûts du jour. Voilà bien aussi qui montre comment facilement les faits folkloriques sont contaminés par des nouveautés. Cessent-ils pour cela d'être folkloriques ? Cela a l'air de peu d'importance. Cela est en réalité capital pour ceux qui non*

contents de voir les faits sous leur forme ancienne veulent y voir la vie. C'est *la vie* dans les phénomènes folkloriques qui leur donne leur importance scientifique. C'est d'ailleurs grâce à ces évolutions que le Folklore se perpétue. Le texte de cette chanson se trouve dans le scénario reproduit plus loin.



La tradition continue.

Il existe à Bruxelles, une société : *La Société des Galas du Folklore Wallon*. C'est une fédération groupant une quarantaine de cercles wallons d'agrément. Chaque année, elle donne une représentation au cours de laquelle sont jouées des scènes inspirées du folklore wallon et reconstituant, en les adaptant à la scène, des manifestations folkloriques existantes ou disparues. Ce spectacle connaît un succès grandissant puisque de la Salle de la rue de la Madeleine il a passé à la grande salle du Palais des Beaux Arts où il est déjà à l'étroit.

Ce Gala Wallon a donc un public fidèle et accru chaque année. La constatation a son importance en vue de notre conclusion.

Or, en 1937, à l'occasion du X^e Gala, Julien Flament, en collaboration avec P. Lévêque, s'inspirant des deux scènes : la refonte et la remouture, a rédigé un scénario qui fut bien reçu et qui divertit fort le public. Voici les principaux passages de ce scénario.

LI R'MOÛEDGE DES VIS ET DES CAGNESSES.

(Les Pormineus, Djudje, avocat, cabarti, Rimolen).

Li Djudje : Silence ! Asteure nos alans passer à r'moûdje des cagnesses. N'a-t-il quelqu'un qui demande la parole ?

Bonète : (avancibant dilè l'tribunal) M^r Moucheû l'djudjel... Dji d'mande li parole po pwerter plinte !

Li Djudje : Sur qui dont ?

Bonète : Sa m'tefime !

Li Djudje : (sévère) Hiuri Bonète, i n'faut pas s'nir pour vous moquer de la Justice, ni raconter des carabistouilles. I faut dire la vérité vraie et véritable, si n'a n'adyin bien entendu. Que voulez vous qu'on fasse de votre compagne ? La r'fonde, ou la r'monde come à Nessonvaux pour la rajeunir, ou bien t'essé une punichon que vous demandez pour Dadite ? Parlez ! on vous hoste !

Bonète : Dji d'mande à çou qu'on l'broye el qui l'diale faisse des manches di contès avou ses chès, pasqui...

(chant. Air: Divins toles les Saisons).

Mi seume, c'est-in 'vrèy' lan'resse
Dji passe ine pauv'vèye avou
Ele est hayève èl cagnesse
Tos les djous, dji sos batou

Réspèu.

Ele huwe sor mi come on tchin
à prêtins
Ele mi splinke à còps d'solès
à l'osté
Ele hagu'reut biu è m'marone
à l'automne
Ele dishôreut tot m'pave cwèrps
è l'ivier
E m'fistèye a còp d'ramon
divins toles les saisons.

Li Djudje : Rit bien la môle seume, qu'avez-vous-là responde à cette accusation ?

Dadite : (sortant son dè rang) Qui l'a minti moucheû l'djudjel !

Li Djudje : Jarez honnetement, est-ce pas là !

Dadite : Dji n'dis qui l'vrèye on el ho, d'abord qui

(chant. Air: Li Pantalon trawé).

Qwand dji monta les grès dèl maison d'vèye
avou l'hè pièle, qui v'z'avez la d'avant vos
I m'promèta, qui m'min'chè tote li vèye,
andjèl crèye, mins cûye li bè djudje

a fait 'n grande creûs so ses doucès promesses,
 mme mi deus gotes, qu'ine s'èye mi cressi
 l'he l'ovrèdge, et mo fwe d'èl kisse
 Qwand i moure, c'sère 'n'grande djoye por mi } bis

Li Djudje : Je n'demande qu'à vous croire ! N'a-t-il des ceuses qui
 sont témoins de ce qu'elle acerlinèye ?

Pormineux, Càharti.

(chant. Air: C'est hin fait).

C' n'est nin vrèye
 C' n'est nin vrèye
 Ca c'est-ine bourdeuse
 C'est ine qwate pèces, on veuin
 On véritable sierpint
 C' n'est nin vrèye
 C' n'est nin vrèye
 I n'èl fat nin creûre
 Pé qu'sas 'rath èle sèt mimi
 Nos plindans l'pève Hiri.

Li Djudje : La cause est-z'entendue (... Monsieur l'avocat Pailète,
 vous avez la parole.

L'avocat :

(chant. Air: A la façon de Barbier).

L'os'fer qwite d'on parèye pwèsou
 qui n'fait rin d'bon sol tère
 Dji v demand'rè chal sins façon
 qu'è molin on v'z'el hère
 Et qui noss' clapant mèsse moumi
 Toûne si agayon
 La Paridondaine, la Paridondou
 Les Cagnesses i les fat plui
 Mes amis
 A la façon de Barbier
 Mes amis

Li Djudje : Nous n'avons pas besoin d'en avoir davantage. I
 n'aurait nule avance de faire rejoindre Dadite. Èle hagu'rè
 èle hagu'rè encore plus. Attendu que Hiri Bonète a raison
 que sa douce compagnie mérite une punichon, et une cla-
 pette ! Le Tribunal, la condamne à passer au moulin et
 qu'advienne qu'en pourra (à r'moleu) : Allez-y camarade dè
 la mécanique et tournez da façon.
 (On apogne Dadite, on l'oute è moulin. Li r'moleu rèteche
 divins ses molins et atouque à tourner).

Bonète : Toûne èle valet ! ... Toûne et dji pàye li gote aprè.

Li Djudje : Ballet.

(Le molin s'arrestève, è Dadite ènn'è sorte fou, ewèfèye d'ine
 ticsse di telin. Èle persent è one tot hawant è sorte [à
 l'èreale].

Li Djudje : Voilà-t'une affaire arrangée ès p'tits oignons ; Au su-
 vant.

Premi l'molin : Moncheu l'djudje, vachal des novèlès cantes !

Li Djudje : Que demandez-vous, braves gens ?

Li vi ame : D'après çou qui l'vi bonname qui vachal, nos a raconté,
 i n'a moeyin dès'ier ridjouni ?

Li Djudje : C'est la vérité djusse mon ami.

Li vi ame : Adon dji d'mande qu'on nos rince li djouneuse !

Li Djudje : Qu'il en soit fait selon vote volé ! ... A qui l'tour ?

Li vi ame : Haye, Mareyè ! Kiminci !

Li vîle Jeûne : Vos l'prûm, m'vi solé, ca vos 'n'avez pas dandji
 qu'mi.

Li vi ame : Awe mins, djas pawou qui n'm'arive mèleûr

Une pormineuse : N'a nou risse binamé ame ; ni dji vins d'y passé,
 et dè vî liervé qui dj'esteûs, volà çou qui l'molin a fait d'mi :
 un pièle di bété !

(chant. Air: M^{me} Angot).

1^{er} Couplet.

Mi qu'avent qu'hiyi m'vèye
 Sins aveûr nou galant
 Dji n'travève vîle djonne s'èye
 Avou mes septante ans
 On bè djou, dj'escouteûre
 Cist, 'aredji malin
 Po r'èsse djonne, dji v'z'el djeure
 Tot d'en eûp dj'poteba d'vins.

Les pormineux :

Viles lames
 Vîs bouquies
 Accorez, vite à molin
 Po r'èsse djonne
 Sins nôle ponne
 Com nos autes fût passer d'vins

Li vi ame : Awè mins coula n'deut nin ler dè bin quand on v'broye
 les oûs.

Li pormineuse : Taibiz-v'alez fré, qui dè contrave.

2^{me} couplet.

C'est sins mû ni doleûr
 Vos n'sintez rin du tout
 C'est tot parèye qui d'beur'
 A l'canliète, treus plats coûs
 Vos v'sintez bin tournasse
 Mins quand vos r'vèyez l'djou
 Vos r'entez bèlè et frisse
 Èt v'chantez tot r'v'nant fou.

Les Pormineus:

Viles lames

Vis boumames, etc...

Li vi ome: Dji m'dis nin, nous qwand on est-st-à l'ogayon qui veût-on?

Li Pormineus: Cou qu'on veut?

3^e couplet.

Qwand v's'estez st-el calbote
vos vèyez l'paradis
N'a les andjes qui v'n'et totes
po v'vini radjonne
Rune vi mète li visèdje
lue aute vi mète les tel'vèts
Lante est la qui c'lustelie
Et l'aute vi mète antchwè

Respleus:

Viles lames

Vis boumames

Acourez vite à molin

Po r'esse djonne

Sins n'ole ponne

come nos autes fût passer d'vins.

Li vi ome: Et lui pète qui bête... rin ni m'sarent ratni (brèyant bin haut) A mi l'djonneuse, à mi les femmes! A mi l'amour! (il court à molin).

Li vîle teame: Ale Mouni, tournez a l'tankène.

Li v'moleu n'elud l'djudje qui brail: Assez!... Assez!... Assez!...

Voici faite par Julien Flament la traduction intégrale du scénario.

LA REMOUTURE DES VIEUX.

La scène première se passe devant le rideau baissé; la scène deux a pour décor une place villageoise; à gauche, un cabaret, tables et bancs devant les fenêtres; à droite, au fond, un moulin. Au fond de la scène une estrade — avec table et chaises, qui servira au Tribunal.

Scène I — le Vieux, la Vieille.

La Vieille: Quand on est accablé comme nous le sommes, que ne ferait-on pour « r'avoir » ses vingt ans? Pour ma part, donnerais gros, car

(Premier chant).

Quand j'avais une vingtaine d'années
j'étais certes une belle jeune fille

j'étais recherchée des « galants »

tous au plus « spitant »

et qui m'aimaient tant.

Mais aujourd'hui ce n'est plus cela

le ne suis plus qu'un vieil épouvantail!

Le Vieux (se rengorgeant): Et moi donc, « sœur ». A vingt ans. Ma foi, je vous aurais démolé tout un bâtiment sur le temps de dire « bonjour ».

Deuxième chant — Air « Dans un grenier... ».

Moi je me souviens que, « quand c'est que j'étais jeune »

Dans notre village, il n'y avait personne à me regarder (il traversait)

Sans nulle gêne, je portais deux sacs d'avoine

Un sur à cheval, même était bien vite plié.

• Aujourd'hui, quand je marche, pis qu'un veau je bouille.

Je n'ai nulle force-val j'ai bien changé

Et mes deux jambes ressemblent (à) deux chandelles.

Que Dieu me fasse vite la grâce de mourir (bis).

La Vieille: Bien, va, ce serait une belle grâce qu'il nous ferait là; nous serions quittes de tous nos maux.

(À ce moment, le rideau de scène s'entre-ouvre lentement et trois « re-moulus » entrent en riant).

Scène II — le Vieux, la Vieille, les trois « re-moulus ».

Premier re-moulu: A cette heure que je « r'ai » la jeunesse, à moi; le plaisir!

2^e re-moulu: A moi l'amour!

3^e re-moulu: Et à moi, le bon vin!

Le Vieux: Ah oui, que n'a-t-on six pieds de terre sur le corps...

Premier re-moulu: Qui est-ce donc ici, qui parle de se faire « re-planter »?

La Vieille: C'est nous, mon enfant.

2^e re-moulu: Votre enfant

3^e re-moulu: Nous ne sommes pas des enfants, vous savez? Je fais gogente que nous sommes plus âgés que vous.

La Vieille: Ce n'est pas bien, vous savez, mes « bienaimés pot-sins », de rire des vieilles gens.

2^e re-moulu: Rien de plus sérieux, « notre Dame », si nous avons l'air jeune, c'est grâce à la « re-mouture » des vieux: Moi, j'ai soixante ans.

Le Vieux, la Vieille: Hein?

2^e re-moulu: Et moi, septante.

La Vieille: Quoi?

3^e re-moulu: Et moi, quatre vingt ans

La Vieille: faut assotir (intraduisible-mais fait devenir sot.)

2^e re-moulu: C'est comme je vous l'ai dit, camarades; si nous paraissions si jeunes, c'est grâce à la « re-mouture ». Si vous

voulez profiter de l'occasion, c'est le moment, car on se remoule à bon succès.

Madite (à elle-même) :

« remoulins ! Sur la place — là derrière »

Le Vieux (Vie, « pour », sans insister, d'une voix basse rythmée se remoulins) : En avant pour la « re-moulins ».

Le rideau s'ouvre. — *Scène III.*

Personnages : le Vieux, la Vieille, le Juge, l'Avocat, Henri Bonete, Dadite (Marguerite), le « re-moulins », le « remoulins », le nouveau « re-moulins », deux vieillards, deux vieilles femmes, promeneurs, promeneuses.

À un moment où l'on ouvre le rideau, les promeneurs assis aux tables, chantent, le cabaretier emplit les verres, un vieillard amène une vieille sur une tronette, une vieille apporte un hamble à califourchon sur son dos. Tout le monde chante en chœur, sur l'air de « La Fille de Madame Angot » (*Chanson de la mère Angot*) :

Vieilles femmes,

Vieux bonshommes,

Accourez vite au moulin,

Pour « re-êre » jeunes,

Sans nulle peine,

Comme nous autres tant passer dedans.

Le Juge : Silence ! À cette heure, nous allons passer à la re-moulins des acariâtres. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Bonete (avançant au pied du tribunal) : Moi, Monsieur le Juge, je demande la parole pour porter plainte.

Le Juge : Contre qui donc ?

Bonete : Contre ma femme.

Le Juge (sévère) : Henri Bonete, j'insiste pas l'insir pour vous quer de la Justice ni raconter des carabistouilles. Il faut dire la vérité « vrêye » et véritable, s'in n'a moyen bien entendu. Que voulez-vous qu'on fasse de votre compagne ? La r'foude ou la r'moude, comme à Nessonvaux, pour la rajeunir ? Ou bien t'esse une punition que vous d'mandez pour Dadite ? Parlez ! On vous hoûte (écoute).

Bonete : Je demande à ce qu'on la broye ou à ce que le diable des manches de couteau avec ses os, parce que :

(il chante, sur l'air de « Dans toutes les saisons »)

Ma femme, c'est une vraie larronnesse

Je passe une pauvre vie avec elle

Elle est haïssable et grinchense.

Tous les jours, je suis battu.

Refrain :

Elle aboye contre moi comme un chien

Au printemps ;

Elle me rosse à coups de soulier.

En été ;

Elle mordait bien dans mon pantalon.

En automne ;

Elle déchirerait tout mon pauvre corps

En hiver

Et ne caresse à coups de balai

Dans toutes les saisons

Le Juge : Eh bien là, mauvaise femme, qu'avez-vous-t-à répondre à cette accusation ?

Dadite (sortant du rang) : Qu'il a menti, Monsieur le Juge

Le Juge : Jasez honnêtement, est-ce pas là ?

Dadite : Je ne dis que le vrai, nom de Huy, (juron — pour ne pas prendre en vain le nom divin : « nom de Dieu »), puisque :

Elle chante, sur l'air du « Pantalon troué ».

(Quand je gravis les degrés de l'Hôtel de Ville (*)

Avec le beau « perle » que vous avez là devant vous,

Il me promet qu'il m'aimerait toute ma vie

Mais je le crus, mais aujourd'hui le beau « djodjo » (galantim)

A fait une grande croix sur ses douces promesses

(il aime mieux deux gouttes qu'une fois me caresser

Il haït l'ouïtage et moi je le confesse

Quand il mourra, ce sera une grande joie pour moi) bis

Le Juge : Je ne demande qu'à vous croire ; y a-t-il des témoins de ce qu'elle assure ?

Les promeneurs et le cabaretier — sur l'air :

« C'est bien fait ».

C'est pas vrai (bis)

Car c'est une menteuse

C'est un lézard, médisante, un venin,

Un véritable serpent

C'est pas vrai (bis)

Il ne faut pas la croire

Pis que Sassezath (**), elle sait mentir,

Nous plaignons le pauvre Henri

Le Juge : La cause est entendue ! Monsieur l'Avocat Paillette, vous avez la parole.

L'Avocat (sur l'air : « à la façon de Barbari »).

Pour se faire quitte d'un pareil poison,

qui ne lui fait rien de bon sur la terre,

Je vous demanderai ici sans façon

Que dans le moulin, on la pousse

Et que notre vaillant maître meunier

Tourne son instrument

(*) signifie à Liège « se marier », l'H. v. étant précédé d'un haut perron

(**) Sassezath, dentiste forain — arracheur de dents

la faridondaine, la faridondon
Les arrièrètes, il les faut punir
A la façon de Barbari
mon ami.

Le Juge: Nous n'avons pas « mesoin » d'en savoir davantage. I n'aurait nulle avance de faire rajeunir Dadite ; elle mor- drait encore plus. Attendu que Henri Bonète n raison que sa douce « compagnie » mérite une punition — et une exemplaire — le Tribunal la condamne à repasser au moulin. Advienne que pourra ! Allez-y, camarade de la mécanique, et tournez de bonne façon.

On empoigne Dadite, on la jette dans le moulin ; le « re- mouleur » crache dans ses mains et tourne !

Bonète: Tourne, tu sais garçon. Tourne et je paye la « goutte » après.

Le Juge: Halte !

(Le moulin s'arrête et Dadite en sort, coiffée d'une tête de chien ; elle pousse son mari en aboyant et sort par la droite).

Le Juge: Voilà une affaire arrangée « aux petits oignons ». An- suivant.

Le re-mouleur: Monsieur le Juge, voici de nouveaux clients.

Le Juge: Que demandez-vous, braves gens ?

Le Vieux: D'après ce que le vieux bonhomme que voici nous raconte, il y a moyen de se faire rajeunir ?

Le Juge: C'est la vérité juste, mon ami.

Le Vieux: Alors, je demande qu'on nous rende la jeunesse.

Le Juge: Qu'il en soit fait selon votre volonté. A qui le tour ?

Le Vieux: Allons, Marie, commencez.

La Vieille: Vous le premier, mon vieux « soulier » — car vous en avez besoin plus que moi.

Le Vieux: Oui, mais j'ai peur qu'il m'arrive malheur.

Une Promeneuse: Il n'y a nul risque, mon « bienaimé homme » Moil, je viens d'y passer et du vieux débris que j'étais, voila ce qu'il a fait de moi : une perle de beauté.

(Elle chante sur l'air de « Madame Angot »)

Moi qui avais déchiré ma vie
Sans avoir nul galand,
je me trouvais vieille « jeune fille »,
avec mes septante ans.
Un beau jour, je rencontre
cet entagé moulin,
Pour « r-êtra » jeune, je vous le jure,
tout d'un coup, je bondis dedans.

Refrain (en chœur).

Vieilles femmes,
Vieux bonhommes,
Accédez vite au moulin
Pour redevenir jeunes,
Sans nulle peine,
Comme nous autres, il faut passer dedans.

Le Vieux: Oui, mais cela ne doit pas vous faire du bien, quand on vous broye les os...

La Promeneuse: Laissez-vous, allez, « vieux frère », « que du con- traire » :

C'est sans mal ni douleur,
Vous ne sentez rien du tout
C'est tout pareil que de boire
Au comptoir, trois petits verres de genièvre.
Vous vous sentez bien du tournis,
Mais quand vous revoyez le jour,
Vous êtes belle et fraîche !
Et vous chantez tout en revenant dehors.

(le refrain en chœur).

Le Vieux: Je ne dis pas, mais quand on est dans l'appareil, que- voit-on ?

La Promeneuse: Ce qu'on voit ?

Quand vous êtes dans la case,
vous voyez le paradis ;
Il y a les anges qui viennent tous,
pour venir vous rajeunir.
L'un vous met le visage,
un autre vous met les cheveux,
l'autre est là qui vous tire de droite à gauche
et l'autre vous met... autre chose.

(le refrain en chœur).

Le Vieux: Eh bien, advienne que pourra. Rien ne saurait me retenir. (criant très haut) A moi la jeunesse, à moi les fem- mes, à moi l'amour (il court au moulin).

La Vieille: Allez, menier, tournez comme au palud !
(le « re-mouleur » n'entend pas le juge qui lui crie « Assez- assez » — et un petit garçon, vêtu comme le vieux, se pré- cipite vers la vieille et l'embrasse. Joie générale. Le men- nier s'arrache les cheveux, le juge et l'avocat se donnent l'accolade. Dadite rentre, toujours aboyant, tandis que La Promeneuse, à l'avant-scène, entonne le couplet final, en appelant par gestes le public à monter sur la scène :

A cette heure, belle assemblée,
si le cœur vous en dit,
vous en pouvez faire autant,

venez vous faire rajeunir.
Notre meunier, qui est bon prince,
ne quitte jamais son moulin
et l'endiable « potence »
tournerait même sans jugement.



Nous avons ainsi mis sous les yeux de nos lecteurs, inspirées du même thème, deux pièces, l'une du XVI^e siècle (1^{re} moitié) et l'autre du XX^e siècle (1^{re} moitié) également. Quatre siècles d'intervalle. La tradition continue. Nous nous croyons autorisés à le souligner.

Et elle se continue aussi bien en pays flamand qu'en pays wallon. Car, une fois de plus nous avons l'occasion de le constater, tout folkloriste qui sait s'abstraire de considérations étrangères à son sujet, cherche en vain une frontière entre flamands et wallons. Les frontières du domaine folklorique ne coïncident nulle part avec une frontière linguistique. Le 12 octobre 1856 a été représentée pour la première fois au Théâtre Minnaert à Gand, une pièce en un acte de H. Van Peene : *De Vrouw die haren man doet herbakken*. (La femme qui fait recuire son mari). D'après l'auteur, la scène se passe dans un village de Flandre en l'an 1780. Comme dans le scénario de Flament et Levêque, le dialogue est coupé de chants Chants flamands naturellement, mais sur des de chansons françaises : Marianne, De sommeil encore ma chère, Le Philtre, Je sais attacher rubans, Ce que j'éprouve en vous voyant, M. de garçon. Depuis 1856 jusqu'à nos jours œuvrette flamande a été interprétée sans interruption par des sociétés d'amateurs, dans toute

petites villes flamandes et dans les villages où il existe des Sociétés dramatiques. C'est ainsi qu'elle a été représentée à Léau en 1885, par le Cercle *Moedertaal en Vaderland* qui l'a reprise vers 1900 et cette année même, 1940.



Nous disons que la tradition continue. Entendons-nous bien.

Il est évident qu'à partir du jour où la scène n'a plus été jouée à Nessonvaux, à Mortier, à Franchimont, à Theux et sans doute en de nombreuses autres localités, la tradition folklorique au sens donné à ce mot par les folkloristes de l'ancienne école a disparu. La scène jouée au X^e Gala du Folklore Wallon, n'est plus pour eux qu'une utilisation du Folklore. Mais au point de vue de la pièce en elle-même, au point de vue théâtral, il est indiscutable que la tradition continue. La pièce de 1937 a d'ailleurs été enregistrée sous le n° 558004 par la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique. Aux yeux de nos descendants, qui la découvriront peut être un jour dans un grenier, dans trois ou quatre siècles, elle apparaîtra également comme reflétant le goût et le répertoire du XX^e siècle. Un même thème a servi à distraire les hommes depuis la plus lointaine antiquité jusqu'en 1940. Et qui sait le sort que l'avenir lui réserve. Telle est notre première constatation et elle confirme ce que nous avons dit maintes fois : l'homme invente peu, il réadapte et ce qui est folklorique aujourd'hui ne le sera plus demain

et réciproquement. Le domaine folklorique appartient à la vie. Rien n'y meurt, tout s'y transforme. Mais pourquoi l'homme réadapte-t-il ? Il est facile de dire : parce que ses goûts ou ses idées changent. La cause ne doit-elle pas être cherchée plus en profondeur ? N'est-ce pas la manière de sentir des hommes qui se transforme. Ne sont-ce pas les façons de se comporter de tout son appareil psychique qui évoluent ? Les rapports entre l'homme et son milieu physique ne sont pas restés immuables au cours des siècles et il a dû constamment modifier son comportement. Il n'a plus aujourd'hui la même connaissance que jadis de son ambiance. Il la voit autrement. Dès lors ses réactions sont différentes. D'autre part le développement de la vie sociale a certainement eu des réactions sur le fonctionnement général de l'outillage mental des individus, même s'il n'en a pas eu sur sa structure. Aussi des façons de réagir de nos aïeux, qui étaient dans la logique de leur temps, nous apparaissent invraisemblables. Notre appareil émotif ne riposte plus. Par exemple nous nous rebiffons à l'idée de ce mélange de la farce et du mystère au théâtre. Si l'Eglise l'a non seulement toléré mais prôné au début c'est qu'elle en attendait une réaction favorable à l'entretien de la foi. Des spectacles religieux de jadis nous apparaissent obscènes en certains de leurs passages. Ils n'en étaient pas ainsi jadis. Et c'est tout au plus si nous concevons encore *historiquement* l'évolution du théâtre, mais nous ne le concevons plus *émotivement*. Nous concevons encore moins les fêtes religieuses plus anciennes, celles de Déméter, par exemple, ou de Dionysos, qui eurent cependant jadis un caractère édifiant et une répercussion d'ordre moral sur les spectateurs. Dans le théâtre contemporain l'alliance du sublime ou du touchant avec le ridicule et le burlesque ne nous choque pas. C'est au contraire un effet recherché comme susceptible d'assurer le succès dans le public, le grand public. Mais ne heurte-t-elle pas déjà de nombreux spectateurs ?

Est-ce que dans un avenir prochain ce mélange que nous recherchons n'apparaîtra pas aussi incompréhensible ?

Ce n'est toutefois pas la principale conclusion que nous voulons tirer de cet exposé. Ce que nous désirons faire valoir surtout c'est l'intérêt que présente le matériel folklorique pour l'agrément et les loisirs du monde. On devrait davantage l'utiliser. Se représente-t-on bien la somme de plaisir, de plaisir sain, qu'à éprouvé le *Cercle Wallon de Watermael-Boitsfort* en montant ce scénario ? Que de bonnes soirées passées à son étude ? Que de lazzis à propos de la répartition des rôles ? Que d'aimables discussions pour la mise en scène, et le choix des costumes ? Que de plaisants moments passés à la répétition des rôles ! Pendant des mois l'attention d'un cercle a été concentrée sur ce thème joyeux de la remonte des vieux et des vieilles. Et, abstraction faite du comique qui s'en dégage, ne peut-on en tirer également une pensée philosophique et un enseignement moral ? Il y a des lois, des forces dont l'homme ne peut s'affranchir et parmi elles figure la succession des âges. Il faut accepter son sort et il est dangereux pour des gens habitués à vivre ensemble, dont l'existence s'est écoulée côte à côte, de se voir brusquement séparés, la condition physique de l'un n'étant plus celle de l'autre. N'est-ce pas la sentence morale qu'on peut en dégager ?

Et combien cet exemple nous montre la bonne utilisation que l'on pourrait faire du Folklore dans les œuvres de loisirs ! Loisirs d'été, on y songe : œuvres de grand air, auberges, voyages, tourisme, sports, etc. Mais que faire pendant les loisirs d'hiver ! Des conférences ? Des cours, des visites de Musées ? Des salles de lecture ? Bon pour ceux qui veulent s'instruire, tout cela, et ils sont rares. Pendant ses loisirs la masse veut une détente, un agrément, de la joie. Le Folklore est un domaine extrêmement abondant en moyens d'agrément. Et l'agrément ne peut-il être en mê-

me temps, indirectement, éducatif ? Sans qu'il y ait apparence d'influence ? Et les hommes de notre XX^e siècle, troublés, angoissés, n'ont-ils pas besoin, avant tout, de joie ? N'est-elle pas un dérivatif indispensable aux inquiétudes de notre époque ? N'est-elle pas un calmant ? Ne fait-elle pas partie d'un régime curatif et préventif particulièrement indispensable ?

Quand donc les hommes se résoudreont-ils à soumettre les problèmes de la vie sociale à l'étude objective selon de strictes méthodes scientifiques, au lieu de les abandonner aux procédés superficiels et empiriques inspirés de la vie politique, avec tout ce qu'elle comporte de subjectivité, de passions, d'intérêts particuliers à peine déguisés ?



N. B. — Les vignettes dispersées dans le texte reproduisent les têtes de boutons du théâtre flamand à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle. Ces vignettes sont extraites de nombreux manuscrits de l'époque où elles jouaient bien de leur rôle. Il en existe des centaines dans nos archives.

Les Places publiques de Bruxelles. (1)

(HUBERT HENRY).

Comme complément à l'histoire des vieilles rues de Bruxelles (2), le *Folklore Brabançon* contera celle des Places publiques, des Parcs et Squares et des anciennes Portes.

Voici, aujourd'hui, les Places publiques.

Il en est beaucoup qui portent le nom de personnages politiques ou de magistrats communaux, ce qui revient à peu près au même, n'est-il pas vrai ?

Je ne m'en occuperai pas, non par manque de respect envers de tels augures, mais parce que le présent article doit être consacré au folklore. Or, la politique et lui n'ont rien de commun, que je sache.

L'un, le folklore, offre de l'intérêt ; il a de l'attrait. Et l'autre...

Au fait, mieux vaut n'en point parler...

Si l'étude des origines de nos rues est basée sur la légende et la tradition, celle des places, parcs et portes diffère : là, les souvenirs poétiques ou romanesques cèdent le pas aux faits historiques.

Mais, l'Histoire et le Folklore ne sont-ils pas apparentés ?

* * *

Grand'place.

La priorité lui revient.

Un marécage en occupait une partie dans les temps reculés.

(1) Les photos qui illustrent cet article ont été prises par A. Clavier, photographe, 168, rue Général Lemon.

(2) Voir *Folklore Brabançon* de Décembre 1938-février 1939.

L'Hôtel de Ville remplaça au XV^e siècle (il fut commencé en 1402) un Steen où le magistrat siégeait.

La « Brood-Huys » ou Halle-au-Pain y fut édifiée de 1515 à 1525 ; les maisons des corporations suivirent, ainsi que les inévitables locaux publics de réunion, autrement dit les cabarets.

Et le tout fit à la longue de la Grand'place de Bruxelles un ensemble architectural unique peut-être en Europe.

Cette Brood Huys resta Halle-au-pain jusqu'au jour où on y casa des tribunaux chargés de veiller à l'observation des droits de la Couronne. L'immeuble fut appelé dès lors « Maison du Roy ».

L'infante Isabelle l'embellit en 1625.

Voici, à ce sujet, une anecdote montrant que la « ~~bruxelloise~~ » bruxelloise n'est pas un produit moderne et qu'elle possède des parchemins.

La gouvernante des Pays-Bas avait fait placer sur la façade de la Maison du Roy une statue de la Vierge avec cette inscription :

« A Peste, Fame et Bello, libera nos, Maria Pacis ».

Des plaisantins de l'époque traduisirent comme ceci :

« Ah ! Peste ! La femme est belle ; libre à nous de la surier à Pâques ».

C'était, vous en conviendrez, d'un goût douteux. L'esprit peu raffiné, mais on trouvait cela très drôle.

Malheureusement, le bruxellois n'y regardait pas de si près ; il était avant tout frondeur, mais sans malice.

A-t-il changé ?

Je ne sortirai guère de notre cadre en reproduisant le portrait suivant (1) :

« Nos compatriotes (de Bruxelles) ont toujours été — ils ont du reste le défaut de la qualité, car ils croient à la légende ce qu'on leur raconte — quelque peu hâbleurs, fantasmes. On ne s'imaginait pas qu'ils sont nés sous un ciel lumineux qui n'est absolument pur que six jours

(1) de V. G. — Légendes bruxelloises, p. 125.



La Grand Place il y a cent ans, d'après « La Belgique monumentale ».

« par un en moyenne (légère exagération). On les dirait plutôt fils du chaud soleil de Provence et habitants de Marseille. Ils ne doutent de rien : forts en paroles, leur tête s'échauffe facilement et, le verre en main, ils sont dignes de ces gais conteurs de gaulois qui finissaient par croire eux-mêmes les gasconades qu'ils racontaient ».

On doit reconnaître qu'il y a du vrai dans ce croquis.

Il y avait en 1302 sur la grand place une fontaine monumentale en pierre avec huit jets d'eau et huit bassins. On l'adossa à la maison du Roy en 1566.

Les immeubles de la grand place eurent beaucoup à souffrir du bombardement de la ville auquel se livra le maréchal de Villeroy en 1695. La maison de la « Louve », notamment, fut complètement détruite. On eût dit que ce bombardement de malheur lui jeta un mauvais sort, car elle fut incendiée deux fois par la suite. La gilde des Archers, à qui elle servait de local, la rebâtit la première fois. Lors de sa dernière reconstruction et restauration, en 1906, on la dota d'un phénix aux ailes déployées, avec cette inscription :

« Vous vous étonnez que je renaisse pour la troisième fois de mes cendres ;

« Je suis le Phénix ».

Pas mal de drames politiques ont eu, évidemment, la grand place pour théâtre. Je citerai l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, en 1568, qui avaient au préalable été enfermés à la maison du Roy ; je citerai aussi celle d'Anneessens en 1719.

D'autre part, des fêtes y furent données. Par exemple, en l'honneur de l'inauguration de la statue de St-Michel, en 1444. La place fut couverte d'arbres fruitiers et une statue de femme, édifée au milieu de ce verger, répandait du vin par les seins.

C'était faire une concurrence assez déloyale à « Petit Jules », comme on nommait Manneken-Pis, qui devait fonctionner à cette époque.

Huit ans plus tard, Philippe-le-Bon y fêta les 18 de son fils « le Charolais » dans un important tournoi

cours duquel le jeune chevalier rompit onze lances. Il fut le héros de la fête, indubitablement.

Une reproduction de ce tournoi, dans ce même cadre de la grand'place, nous a été donnée quelques années avant la guerre.

S'en souvient-on ?

Se rappelle-t-on aussi le rudimentaire pilori qui était élevée à l'emplacement des anciennes exécutions capitales ? On l'y installait quand la Cour d'Assises du Brabant avait prononcé un arrêt de mort. La sentence et le nom du condamné y était affichés ; deux gendarmes, sabre au clair, se tenaient de chaque côté.

Ce cérémonial remplaçait le travail du bourreau depuis que la peine de mort a été abolie en fait.

M. de Bruxelles ne devait plus, en l'occurrence, que simplement placer le pancarte sur les planches du pilori.

Ce cérémonial n'est pas supprimé, mais les commutations qui suivent les arrêts de la cour d'assises l'ont rendu inopérant.

Le même cas se présente, d'ailleurs en ce qui concerne les exécutions capitales : on ne guillotine plus quoi que la peine de mort ne soit pas abolie.

Le Marché matinal de la Grand place s'y tient depuis des temps reculés. Il est venu de la Montagne-aux-Herbes-Potagères.

Le dimanche fut réservé au marché aux oiseaux — qui subsiste toujours — et au marché aux chiens — transféré au début de ce siècle à l'Abattoir.

Place de la Monnaie.

Ce nom ne provient pas du Théâtre de la Monnaie, comme certains pourraient le croire.

Il doit son origine au fait que là se trouvait l'Hôtel de la Monnaie, dans un immeuble qui a subi diverses mises au cours des âges.

En effet, il était déjà en 1420 maison de la monnaie pour le duché de Brabant ; le duc y possédait l'hôtel

d'Ostrevant, où il avait aménagé un atelier monétaire. Il céda l'hôtel à la cité.

La façade donnait sur la rue de l'Ecuyer ; derrière, « treuvaient le rempart du Fossé-aux-Loups et un marais.

Il ne fut question de créer une place publique qu'à la démolition de l'hôtel, en 1531.

L'atelier monétaire du duc était lui-même situé sur l'emplacement d'une grange, dite « Grange de la Monnaie ».

C'est donc à cette dernière qu'on devrait ce nom « Monnaie ».

Et cette grange, demandez-vous, pourquoi l'avait-on ainsi appelée ?

Vous en voulez savoir bien trop.

Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'elle fut cédée en 1551 à l'abbé d'Aflighem qui l'annexa à la propriété qu'il possédait tout près.

Un marché aux pigeons et aux lapins s'est tenu place de la Monnaie de 1565 à 1766 les dimanches et jours fériés, avant d'être transporté à la grand'place.

En 1827, un immeuble fut bâti à côté de l'hôtel des Monnaies pour servir de Bourse.

Ces deux édifices vécurent quelques années heureuses, en bonnes voisines.

Mais un beau matin, on décida de les changer de quartier, car on voulait construire sur le terrain un vaste bâtiment pour y loger une poste centrale.

Ce n'était qu'un projet et les autorités, prévoyantes, donnèrent aux locaux abandonnés une destination provisoire.

On n'ignore pas que la « chose provisoire » est une invention essentiellement administrative, et que le « provisoire administratif » dure très longtemps, qu'il a même parfois la vie plus longue que le définitif.

La Monnaie et la Bourse furent donc mises en location. Il y eut beaucoup d'amateurs, l'endroit était admirablement situé pour installer des maisons de merce.

Le principal occupant fut le « Musée Castan », plique du Musée Grévin créé à Paris en 1882. On a

admirer chez Castan, pendant de très nombreuses années, des reproductions en cire, grandeur naturelle, de tableaux renommés ou de personnages d'actualité.

Ce musée réalisait la fusion des classes, car il rassemblait toutes les célébrités de la science, des arts et même du crime.

Et je vous assure que les figures de cire prétendument artistiques de nos devantures de magasins ne supporteraient en aucune façon la comparaison avec les œuvres accomplies par les artistes du musée Castan.

Peu à peu celui-ci s'adjoignit des exhibitions genre music-hall, par exemple des troupes de Zoulons (ceux, disait-on, qui avaient tué le prince impérial français), des Sénégalais, etc.

C'est également là, si mes souvenirs sont exacts, que trônait un joueur d'échecs automate, imbattable, prétendait-on...

Puis on expropria l'immeuble. Le musée transporta ses pénates, vers 1886, au Passage du Nord, percé quelques années auparavant, où il ne tarda pas à se métamorphoser en Théâtre.

Las ! la vie du théâtre Castan fut bien plus courte que celle du musée. Il joua bientôt relâche un beau soir, pour de bon.

Le théâtre de la Monnaie fut créé en 1698 par Bombardon ; la ville de Bruxelles le reconstruisit en 1827 ; celui que nous connaissons a été fait par l'architecte Poelaert après un incendie qui le détruisit en 1856.

Parmi les maisons édifiées sur la place en 1817 en même temps que le théâtre de la Monnaie, il en est une, l'ancien restaurant des « Mille Colonnes », qui joua son rôle dans la Révolution de 1830.

Le projet de Poste Centrale, après avoir bien mûri, fut réalisé en 1892.

* * *

Place des Martyrs.

Qui ne connaît la place des Martyrs, célèbre il y a un demi-siècle par les fêtes commémoratives de septembre ?

Elle porte son nom depuis la révolution de 1830, mais elle avait eu plusieurs avatars auparavant.

C'était jadis un quartier de blanchisseries.

La place fut créée et appelée « place Verte » parce qu'il y avait deux rangées d'arbres. Puis on changea son nom — une coutume à laquelle nous sommes restés bien fidèles, n'est-ce pas ? — et on la nomma « place St. Michel ».

1794 arrive et les français, ils s'empressent de mettre St. Michel au rancart et de le remplacer par « Blanchisserie ».

Après leur départ, St. Michel reparut ; il resta jusqu'en 1830.

J'ai fait allusion à des blanchisseries établies en ces lieux.

À la fin du 16^e siècle déjà, les drapiers y allaient étendre leurs draps sur des séchoirs, moyennant une redevance versée au propriétaire des prairies, un certain Henri Madoch.

On appelait même l'emplacement la « Raine aux Draps ».

Les affaires des drapiers périclitant, une société acheta le lot en 1770.

C'est à cette époque que furent installées les blanchisseries, ce qui ne changea guère la destination des terrains.

Mais la société fit faillite, elle aussi, et la ville de Bruxelles expropria le tout et créa la place St. Michel avec ses immeubles tels que nous les voyons.

N'y a-t-il pas encore à côté, pour perpétuer le souvenir des derniers occupants, la « rue de la Blanchisserie » ?

Après ses multiples transformations, la place servit enfin de tombeau aux victimes des journées de septembre 1830.

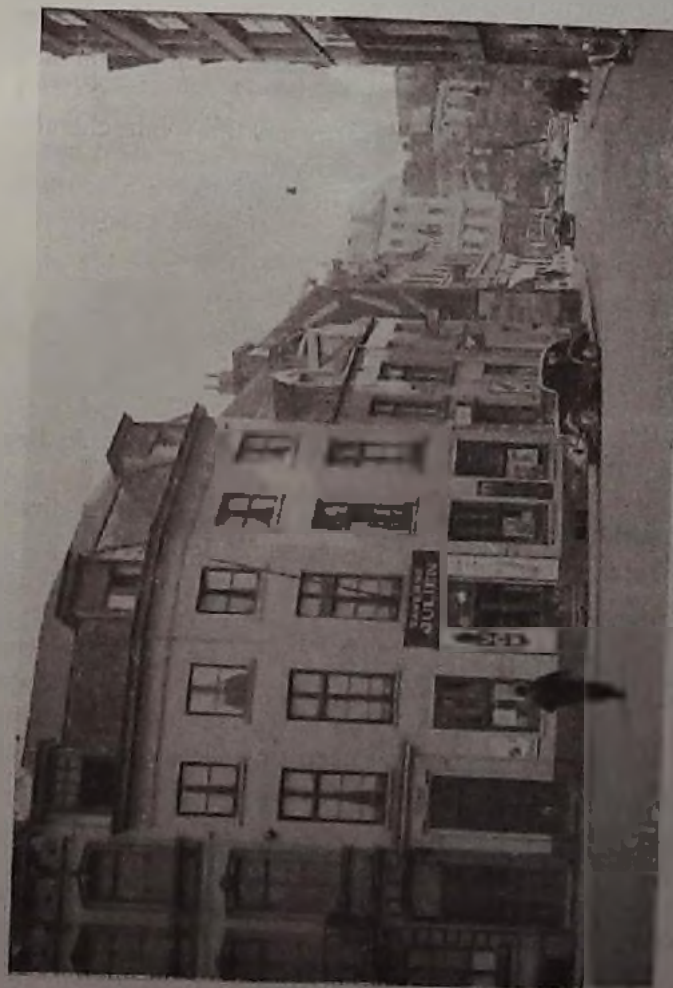
* * *

Place du Samedi.

Un bien drôle de nom, ne trouvez-vous pas ?

D'où provient-il ?

D'une maison.



Place du Samedi. Les deux petits maisons, au tournant sont les plus vieilles de la Place.

Voici tout ce que l'on en sait :

On traça une rue, en 1560, qui aboutissait à une place où il y avait une maison bâtie en 1515 et appelée « maison du Samedi ».

Pourquoi était-elle ainsi nommée ?

Je préfère vous avouer franchement que je n'en sais rien.

Toujours est-il que cette maison a donné son nom à la place.

Ne nous mettons pas martel en tête pour chercher une raison, probablement insignifiante.

Elle a disparu depuis longtemps.

* * *

Place de Brouckère.

Elle porte le nom d'un ancien bourgmestre de Bruxelles (de 1848 à 1860).

Un étranger auquel vous la montreriez vous dirait, en désignant le monument qui en fait le fond :

— Ah ! oui ! Évidemment, c'est la fontaine de Brouckère !

Et vous seriez alors assez confus de devoir lui confier que la fontaine de ce nom se trouve beaucoup plus haut, à la Porte de Namur (où elle a été érigée en 1866).

Nous aurons encore l'occasion de rencontrer des illogismes administratifs de ce genre car il en existe plusieurs à Bruxelles.

Comment les expliquer ?

Ce sont des dogmes laïques qu'il faut admettre sans les comprendre !

La partie de la place de Brouckère faisant face à gare du Midi a été occupée jusqu'en 1893 par l'église Augustins, les Petits Pères comme on les appelait jadis.

Cette ancienne église, plus connue sous le nom de « Temple des Augustins », servit ensuite de Poste centrale pendant longtemps.

Elle fut démolie et sa façade, reconstituée pierre

par pierre, est actuellement à l'église de la Trinité, rue du Bailly, à Ixelles.

C'est à la place de Brouckère qu'eut lieu, en ville, la première exhibition publique de Cinéma. Les frères Lumière avaient montré leur invention pendant toute la durée de l'exposition, dite « Grand Concours Sornée », installée à la plaine du Cinquantenaire en 1888.

L'exposition ayant fermé ses portes, le cinéma reçut l'hospitalité au second étage d'un restaurant de la place de Brouckère et tous les soirs, on tournait pour le plus grand plaisir des bruxellois. Mais il ne fonctionna pas longtemps car il prit feu et faillit provoquer un désastre.

* * *

Place Anneessens.

Il y avait là, aux siècles passés, une prairie dite Volrebeempt « Prairie des Foulons » (je reproduis de confiance cette traduction où je l'ai trouvée) (1).

En 1639, un marché y fut établi, qui continue toujours, quoique dans des proportions beaucoup plus réduites. Ce marché se tient au pied de la statue d'Anneessens que l'on a érigée en 1889.

Anneessens habita rue de l'Hôpital et fut décapité Grand'place, comme on sait.

N'aurait-on pas pu trouver un endroit plus près de « chez lui » pour élever ce monument ?

On objectera que l'emplacement destiné à recevoir la statue d'un tribun populaire a été précisément choisi en un quartier populaire et qu'il est donc en place d'honneur.

Il n'y a rien à dire « là contre », selon l'expression marollienne.

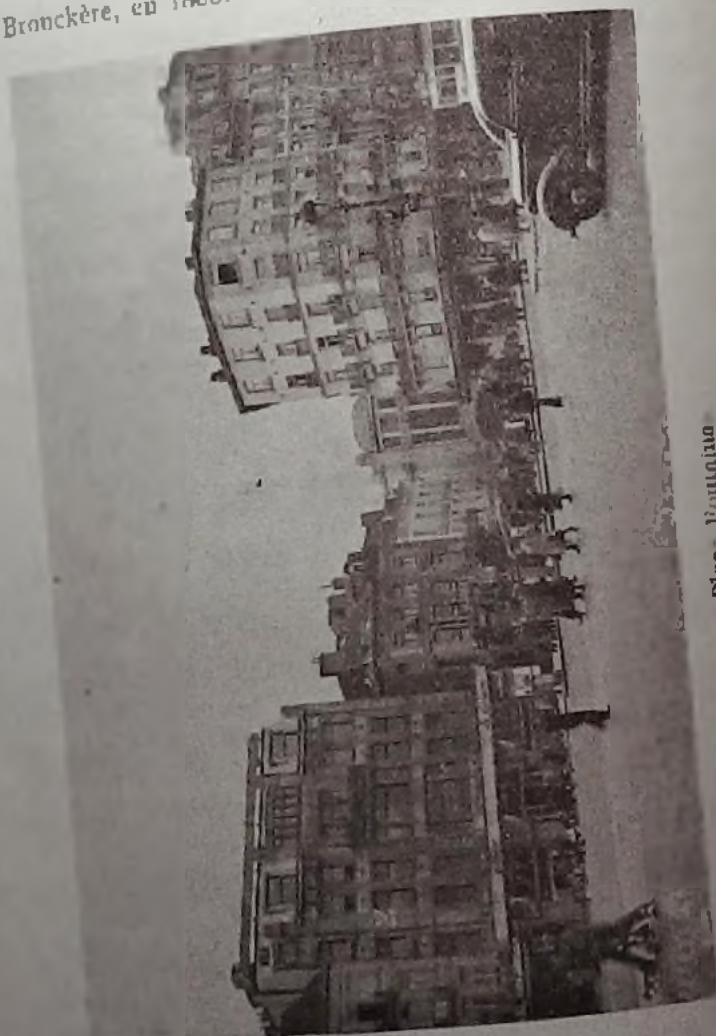
Aussi, laissons Anneessens en paix.

* * *

(1) Des Marez. — *Guide illustré de Bruxelles*, p. 231.

Place Fontainas.

André Fontainas fut bourgmestre de Bruxelles après de Bronckère, en 1860.

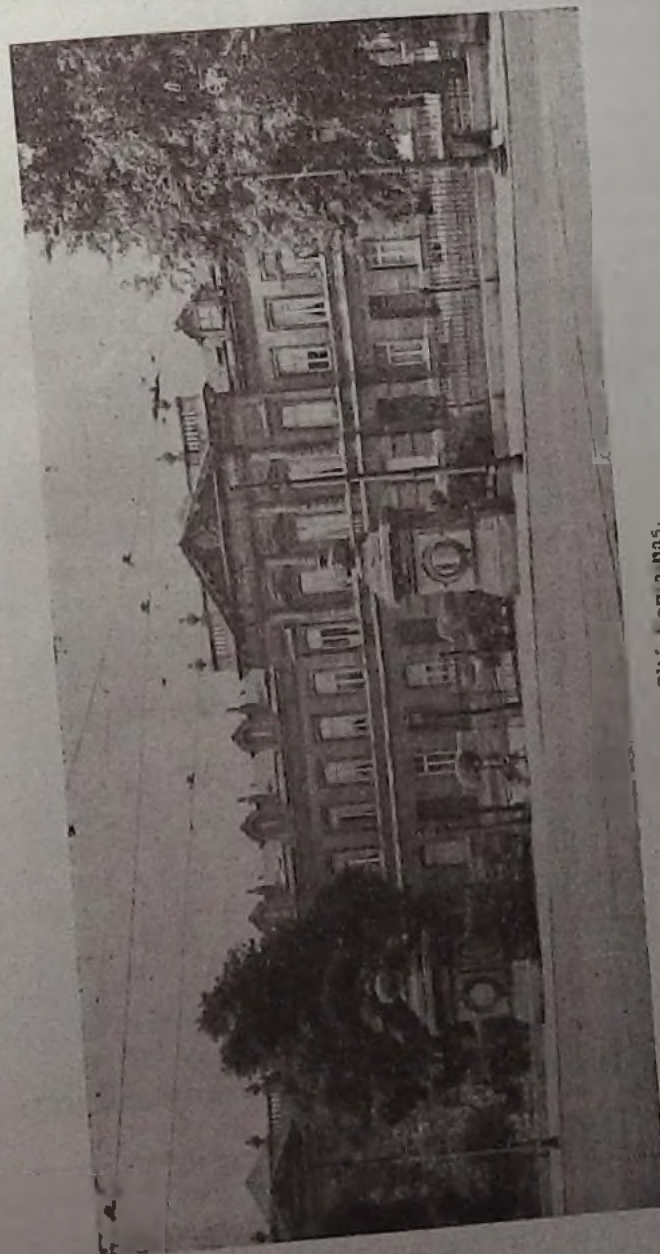


Place Fontainas

En souvenir de son passage comme premier magistrat de la ville (3 ans seulement), on donna son nom à une place qui est située sur un coin de l'île St. Géry, le noyau primitif de Bruxelles.

Il existe aussi une « Cité Fontainas », réservée aux instituteurs communaux pensionnés. Cette cité est construite de telle sorte que l'on peut aisément la considérer comme place.

Elle a été créée en 1867 ; elle est bien loin de la place du même nom, naturellement.



Cité Fontainas.

Place Ste-Catherine.

Elle est double, c'est-à-dire que la nouvelle église l'a séparée en deux.

Le morceau qui est actuellement derrière ce temple se nommait place « de la Grue », parcequ'il y avait en permanence une grue servant à décharger les bateaux du bassin Ste-Catherine, disparu.

L'endroit avait cependant pour les bruxellois un vocable bien plus pittoresque et tout à fait folklorique : on l'appelait — on l'appelle parfois encore — « l'île des Mouches ».

Il est des plus caractéristiques, d'ailleurs, et fort intéressant. Regardez donc ces vieux pignons !

La cause de cette appellation ?

Tout simplement par le fait des chevaux des diligences qui partaient de là : c'était leur lieu de stationnement. Lût l'on sait pertinemment que les chevaux, qu'ils soient de diligences ou non, attirent les mouches.

— Mais il n'y a plus là depuis longtemps ni diligences, ni chevaux, dites-vous.

D'accord, les autos ont tué les unes et les autres. Toutefois, elles ne sont pas parvenues à détruire les générations de mouches.

Elles sont restées, ce qui constitue une tradition comme une autre.

Lorsqu'un groupe de politiciens à l'âme sensible provoqua l'érection sur cette place d'une statue que l'on crut faire symbolique au pseudo-martyr Ferrer, l'endroit fut affublé du nom de ce nouvel occupant.

Les allemands s'empressèrent d'enlever ce monument à leur entrée à Bruxelles.

Mais quand ils furent partis, le tenace Ferrer remonta sur son piedestal.

Dans de semblables cas, un monument disparaissant, laissait à sa place son nom afin d'en perpétuer le souvenir. Ici, il n'en fut rien ; lorsque Ferrer revint d'exil et reparut, son nom ne le suivit pas et la place devint « place

Ste-Catherine », ce qui a une signification toute différente, reconnaissons-le.

La tradition a reçu là une fameux croc-en-jambe !

On remarque en ce coin assez romantique de Bruxelles une ancienne Tour.



Coin pittoresque de « l'île des Mouches ». Vieux pignons.

Elle nous reporte à la première enceinte de la ville, car elle est du XIII^e siècle.

On a conservé, heureusement, cette vieille « Tour Noire » comme on l'appelait déjà au XVI^e siècle ; elle faisait alors partie d'une propriété privée.

L'autre côté de la place Ste-Catherine, qui se trouve en face de l'église, a aussi son monument historique. C'est la tour de l'ancienne église. Elle fut édiflée, après bien des contretemps, vers 1664.

On a eu aussi le bon goût de ne pas l'abattre.

Sa masse semble écraser la place, mais elle a bel aspect et vue des hauteurs de St-Gilles, par exemple, ou du palais de Justice, elle se distingue entre tous les anciens édifices de Bruxelles.

Le marché, réputé, de Ste-Catherine est également une tradition folklorique.

C'est en cette place — ou à proximité — que se passa, en 1886, un incident dramatique peu banal qui émut tous les bruxellois (on n'avait pas, en ces temps paisibles, d'événements politiques qui bouleversaient la sérénité de la vie).

Le théâtre des Galeries donnait le « Tour du monde en 80 jours », de Jules Verne, que l'on avait déjà représenté quelques années auparavant à l'Alhambra.

L'éléphant figurant dans la pièce était promené tous les jours dans les rues de Bruxelles, à titre de réclame.

Les gamins lui donnaient des friandises. Une après-midi qu'il était arrêté à un abreuvoir de la place Ste-Catherine un apprenti — habitant Linkebeek — crut très intéressant de lui présenter une cigarette allumée. L'éléphant suscitait de douleur et, avant que son cornac ait pu intervenir, saisit le petit imbécile et l'écrase sur le sol, comme une mouche.

Tout le bas Bruxelles assista à l'enterrement de ce sale gamin.

Place Rouppe.

Il existait là, en 1835, une blanchisserie dénommée « La pierre bleue », probablement en souvenir d'une pierre de dimension respectable de cette couleur.

La première gare du Midi y fut inaugurée en 1844, puis, devenue insuffisante, transférée en 1869 où elle se trouve actuellement.



Place Sainte Catherine. La Tour Noire et la Tour de l'ancienne

Ce n'était encore, d'ailleurs, qu'un provisoire ; car depuis combien d'années n'est-il donc pas question de la reculer davantage ?

Le monument qui est au centre de la place Rouppe a été érigé en l'honneur du premier bourgmestre de Bruxelles après la séparation de la Belgique et de la Hollande, en 1930, Jean Rouppe.

Il date de 1848.

Je ferai remarquer à ce propos un fait à peu près unique : La place et la statue portent le même nom, ce qui est parfaitement logique.

Mais étant donné ce que nous savons des procédés administratifs en ce domaine, ceci doit évidemment résulter d'une erreur !

Places des Marchés-aux-Grains.

La place du Vieux-Marché-aux-Grains et la place du Nouveau-Marché-aux-Grains sont presque contiguës.

La première fut créée au milieu du XVII^e siècle sur l'emplacement d'un fossé appelé « Fossé-aux-Dames-Blanches », qui bordait l'enceinte de la ville.

Le Nouveau-Marché-aux-Grains date de 1787 ; il se trouve au bout de la rue de Jéricho, tracée à travers un ancien couvent de ce nom vendu cette même année.

En 1889 on y édifica une statue à Van Helmont, bruxellois comme son confrère André Vésale de la place des Barricades.

Van Helmont fut le précurseur des chirurgiens, qui sont si nombreux en nos temps modernes, et si écoutés.

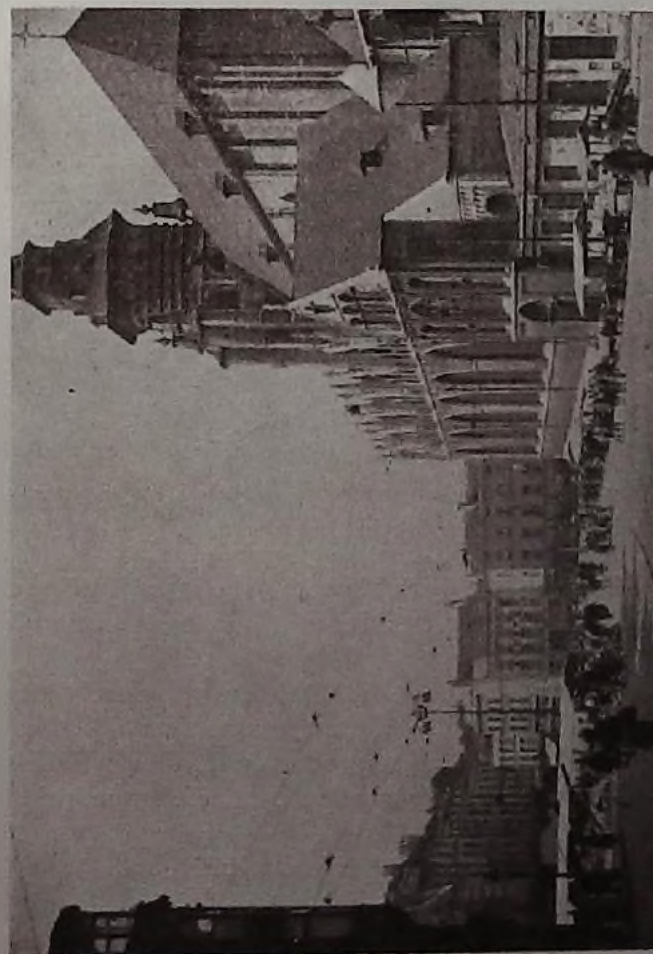
Lui, fut condamné à mort...

Place de la Chapelle.

Elle a remplacé l'ancien cimetière de l'église, qui lui-même remplaçait une chapelle.

Une rue, la « rue de la Prairie », longeait le côté de ce cimetière vers la rue Haute.

Sous le régime français, qui a passé son temps, comme on sait, à débaptiser les artères de Bruxelles, cette place est devenue « place de la Prévoyance » ; pas pour longtemps toutefois.



Place de la Chapelle. L'Église et le Marché.

L'église, principal ornement du lieu, construite en 1134 par Godefroid-le-Barbu pour l'abbaye du St-Sépulchre de Cambrai, devint paroisse bruxelloise en 1210. Elle fut incendiée en 1405 et rebâtie en style ogival quelques années après. Les Calvinistes l'occupèrent de 1579 à 1585, date de la reprise de possession des catholiques.

Ce n'était pas fini : les autorités françaises la fermèrent en 1797. Elle fut rendue, définitivement, aux catholiques, en 1803.

La place de la Chapelle et le Vieux-Marché sont bien les deux endroits les plus typiques du quartier des Marolles.

* * *

Place Saint-Jean.

Avant le XII^e s., il y avait en ce lieu un marais — le lac St-Jean — où les braves gens de l'époque noyaient sans aucun scrupule les adultères, ce qui était évidemment expéditif, surtout en cas d'erreur ; les mauvaises langues ont fait de tout temps quantité de victimes.

Ce joli procédé nous venait d'Allemagne, paraît-il.

Vers 1200, on combla ce marais ainsi que tous les cadavres qu'il contenait et l'on construisit un hôpital (l'Hôpital St-Jean-au-Marais) ; puis une église, devant laquelle un marché au lin s'est tenu au début du XVIII^e s.

Mais on n'avait toujours pas de place.

L'hôpital et l'église furent démolis en 1846 seulement pour permettre d'en créer une, que l'on nomma place St-Jean.

Peu après la guerre de 1914, on y dressa la statue de Gabrielle Petit, sans lui changer son nom.

La place St-Jean est proche de la Vieille-Halle-au-Blé, mais elle n'a pas, comme celle-ci, le charme qui s'en dégage.

Elle est trop jeune et le cadre diffère.

* * *

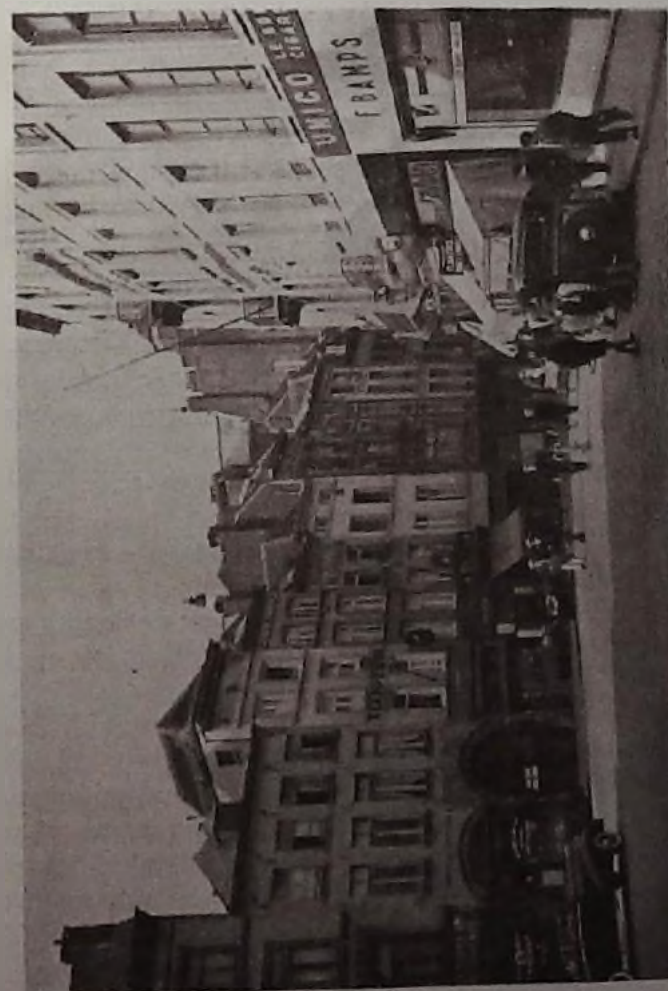
Place de la Vieille-Halle-au-Blé.

Est-elle Place ou Rue ?

On dit, plus prudemment, « Vieille-Halle-au-Blé ». C'est ainsi que, dans la vie, on élude les difficultés.

C'est aussi l'histoire de la chauve-souris de la Fontaine, miscau ou souris selon les besoins.

Rue ou place de la Vieille-Halle-au-Blé, peu importe. Reparlons-en (1).



Vieille-Halle-au-Blé. La vieille porte en face est l'entrée du Folklore Brabançon.

Au XIII^e s., un grenier au blé y était installé, qui fut transféré en 1618 au Fossé-aux-Loups.

Les bâtiments de la Vieille-Halle-au-Blé furent détruits lors du bombardement de Bruxelles par le maréchal de Villeroi, qui dura trois jours et anéantit des milliers d'immeubles.

(1) Voir Folklore Brabançon de décembre 38-février 39.

La place, bientôt reconstruite, fut le centre d'où partaient les diligences pour Ath, Mons, Dinant, le Luxembourg, Paris.

Certaines de ces anciennes auberges subsistent encore et donnent à l'endroit ce charme archéologique et folklorique particulier dont je viens de parler.

* * *

Place du Grand Sablon.

Le cimetière de l'hôpital St-Jean s'y trouvait au XIII^e s.

Cent ans après, les Arbalétriers y érigèrent une chapelle, qui fut la primitive église de N. D. des Victoires.

En 1615, on y combla un marais pour le transformer en terrain de manœuvres pour les troupes ; on y tenait aussi des foires aux chevaux.

Du fait que les troupes y faisaient l'exercice, le lieu reçut le nom de « place d'armes ».

Le duc d'Albe, plus tard, y laissa des empreintes de sa cruauté, par exemple le 1 juin 1568, quand il y fit décapiter dix-huit gentils hommes, histoire de donner une petite suite à l'exécution des comtes d'Égmont et de Hornes.

A cette occasion, il y eut un déploiement de neuf compagnies d'infanterie espagnole.

Le corps de sept des suppliciés — ceux qui avaient refusé de se confesser — fut attaché chacun à une pique, et ces niques furent exposées hors de la Porte de Schaerbeek, jusqu'à ce que les corps devinssent de la pourriture.

Ce devait être charmant et grandement réjouir le cœur du bon duc de Fer !

Lord Bruce fit ériger sur la place du Sablon, en 1741, la fontaine que l'on y voit, en remerciement pour le séjour agréable que lui avait procuré la capitale pendant près de quarante ans.

C'est en ce quartier que jadis habitait l'aristocratie de la rue aux Laines à la rue des Ursulines.

* * *

Place du Petit Sablon.

En fait, il s'agit d'un square, mais le nom officiel est « place du Petit Sablon ». Rangeons-le donc dans notre catégorie.

Qu'il soit place ou square, c'est un réel petit bijou artistique.

L'apprécie-t-on comme il le mérite ?

Il est permis d'en douter : les bruxellois y sont trop accoutumés et n'y font guère attention ; les étrangers y passent rapidement et se contentent des quelques vagues et fantaisistes explications données par des interprètes transformés en guides-professeurs.

La grille en fer forgé qui entoure le square est une réplique de celle qui se trouvait place des Haillies à l'époque des ducs de Brabant. Mais ce que cette dernière n'avait pas, c'est la jolie collection des statues de bronze qui la surmonte représentant les différents corps de métiers du vieux Bruxelles.

Il y en a quarante-huit, placées sur des colonnettes gothiques de dessins variés. Elles ont été exécutées par les meilleurs artistes-statueurs de l'époque et elles forment un cadre superbe au monument du fond reproduisant les comtes de Hornes et d'Égmont, décapités par ordre du duc d'Albe.

Ce monument, exécuté en 1864, fut mis d'abord devant la Maison du Roy à la Grand-place ; mais on l'a transporté en 1879 vis-à-vis de l'hôtel du comte d'Égmont, où demeura plus tard le duc d'Arenberg. C'est ce monument qui servit de base, dirai-je bien, à la place du Petit-Sablon.

Celle-ci fut inaugurée en 1890.

Ainsi que la place des Barricades revêt un caractère romantique, le Petit-Sablon conserve son aspect moyen-âgeux.

Il existe à son sujet une histoire que je veux vous conter, parcequ'elle est intéressante d'abord, et parcequ'elle fut, ensuite, l'origine de l'abolition des duels ou combats judiciaires du Moyen-Age.

Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, allait épouser à Bruges Isabelle de Portugal.

Mais il avait une maîtresse, en l'honneur de laquelle, a-t-on même dit, il institua l'ordre de la Toison d'Or.

Elle résidait à Termonde au moment des faits ici rapportés.

Le duc ne voulait pas — cela se comprend — qu'elle habitât Bruges pendant les fêtes du mariage.

Désirant lui envoyer un message important et ne voulant pas, vu les circonstances, en charger un de ses familiers, Philippe fit venir Fyot, un petit bossu connu pour sa discrétion, son esprit débrouillard et son esprit tout court ; il lui donna ses instructions, un des meilleurs chevaux de son écurie et une bourse bien garnie.

Le petit bossu partit au galop, car il devait être rentré le soir même.

Or, il avait un ennemi acharné en la personne d'un sergent de la garde du duc, qu'il ne se gênait pas de tourner en ridicule quand l'occasion s'en présentait. De là, la rancune du soudard.

Par un malheureux effet du hasard, ce militaire revenait de Termonde le jour où Fyot s'y rendait. Ils se croisèrent en traversant un bois. Le sergent aperçoit le premier son ennemi : il se cache et agit de telle sorte que le messager du duc est désarçonné.

La suite ?

Le bossu est terrassé, dépouillé, et le militaire, s'emparant du cheval, rentre au corps de garde, très tranquillement.

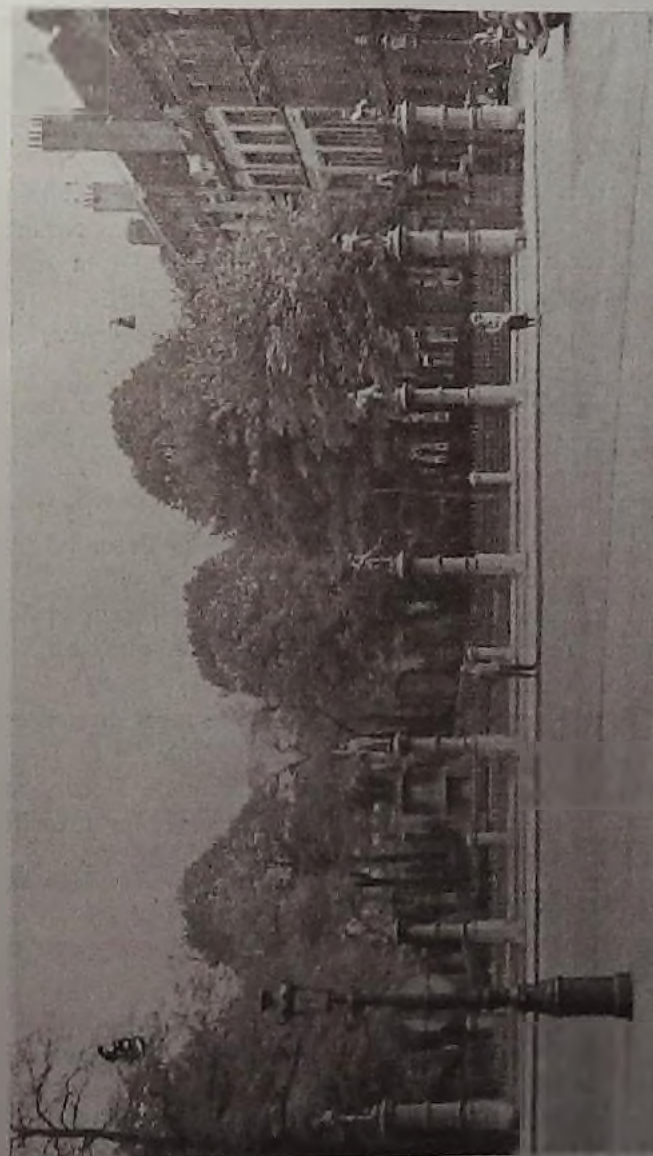
Il explique qu'il a trouvé la bête puis découvre le cavalier, ivre-mort, selon son habitude.

Les trois fils de Fyot ne voulurent pas admettre ce récit : ils déclarèrent que leur père ne buvait jamais, qu'il avait dû être assassiné et volé, et ils accusèrent nettement le sergent, demandant une réparation judiciaire.

Philippe-le-Bon, qui estimait les Fyot, la leur accorda, et le sergent, un véritable colosse, confiant dans sa force, accepta. Mais comme il s'agissait de « vilains », l'usage établi ne leur permettait pas de se battre à l'épée.

Le combat eut lieu au bâton.

L'endroit choisi fut précisément la place actuelle du « Petit Sablon ».



Place du Petit Sablon.

L'aîné des Fyot devait commencer, puis le second, puis le cadet, ou tout jeune garçon.

Je ne conterai pas les péripéties du drame.

Le sergent assomma les trois frères, successivement...

Or la loi prescrivait que le vaincu payât de sa vie la défaite.

Les Fyot allaient donc être pendus !...

J'ai dit que le duc estimait cette famille. Il avait tenu à assister au combat, espérant la victoire des enfants. Il déplora ne point avoir le droit de leur accorder la grâce, d'autant plus qu'il réprouvait les duels judiciaires.

La population partageait les regrets du duc, car elle aimait les jeunes victimes.

Cependant, les gibets, toujours prêts en ces temps-là, attendaient ces dernières... quand on vit arriver à franc étrier leur père suivi d'un personnage inconnu.

Dès lors, les choses changent d'aspect : Fyot raconte que, recueilli blessé, il été soigné à Termonde, et guéri, par son compagnon, le médecin de la ville.

Il accuse le sergent d'avoir été son agresseur et donne comme preuve un bouton de la tunique, qu'il est parvenu à lui arracher au cours de la lutte.

Tout le peuple, indigné, réclame la mort du sergent, qui est illico pendu à la satisfaction générale !

Le lendemain, à l'initiative du duc de Bourgogne, un mémoire lui était présenté par la noblesse, les autorités, le clergé en faveur de l'abolition du duel judiciaire.

Philippe-le-Bon n'attendait que cela...

Place Jean Jacobs.

Cette place est agrémentée d'un petit jardinet gentil abrité par l'ombre du grand Palais de Justice.

On y a élevé en 1912 un monument aux victimes du naufrage de notre premier navire-école, le « de Naeyer », qui périt dans l'océan Atlantique en 1908.

L'hospice Pachéco, qui se trouvait jadis non

du Jardin Botanique et qui a été remplacé en 1829 par l'hôpital St-Jean, l'hospice Pachéco fut transféré cette même année dans un bâtiment construit sur l'actuelle place Jean Jacobs, où il ne resta, d'ailleurs, que jusqu'en 1888, quand on le supprima après avoir dirigé ses malades sur l'ancienne Infirmerie du Grand-Béguinage.

L'emplacement laissé par la démolition de l'hospice fut appelé « Square Pachéco ».

Mais, afin de ne point perdre la bonne habitude du changement, on supprima square Pachéco (un personnage espagnol) et l'on substitua « place Jean Jacobs », qui rappelle un artiste-orfèvre bruxellois du 17^e siècle, fondateur, à Brlogne, d'un collège destiné à héberger gratuitement des jeunes belges désireux de suivre les cours de l'université de cette ville.

Une plaque de bronze scellée à l'angle de la place et du boulevard signale la générosité de Jean Jacobs, afin que nul n'en ignore.

Sont-ils nombreux ceux qui savent qui était Jean Jacobs et ce qu'il fit ?...

Place Poelaert.

Elle occupe une colline qui faisait partie du jardin de l'hôtel de Bréderode, jardin descendant jadis de la rue aux Laines au couvent des Minimes.

Ce convent avait servi d'habitation au docteur André Vésale.

De la famille des Bréderode, la propriété passa aux de Bourdonville en 1604, pour être ensuite vendue, en 1731, aux de Mérode.

Le colosse de palais de Justice que nous connaissons fut inauguré en 1883 (on le commença en 1866).

Sa construction, estimée à une somme respectable de millions, la dépassa d'un bon gros paquet d'autres millions.

Quelque temps après l'inauguration du Palais de Justice, on nomma la place « Poelaert », du nom de l'architecte qui avait conçu les plans.

On dit parfois que certains lieux sont prédestinés. Le palais de Justice ne démentira pas le propos, car il a été édifié sur une colline où s'élevait encore au 16^e siècle une énorme Potence. L'endroit s'appelait « Montagne de la Potence ».

On racontait à ce sujet qu'André Vésale, qui habitait non loin, comme on vient de le voir, allait la nuit détacher les suppliciés pendus pour se livrer à ses expériences anatomiques.

C'est fort possible.

Avant 1883, les tribunaux avaient leur palais de justice un peu plus bas, dans un très modeste bâtiment, au carrefour des rues de Ruysbroeck, de la Paille, de l'Empereur, d'Or.

La statue de Gondebien l'a suffisamment bien remplacé.

Place du Jeu de Balle.

J'en ai parlé ailleurs, comme centre du quartier des Marolles et emplacement du « Vieux Marché », le marché-aux-Prices de Bruxelles.

Il est à propos de le citer au nombre des places de la ville.

Sa dénomination officielle est, du reste, « place du Jeu de Balle ».

— Comment, dira-t-on peut-être, comment est-il possible de jouer à la balle quand les échoppes des marchands sont là, et elles y sont presque tous les jours ?

Ah ! voici encore un exemple de la tradition !

Il est certain, en effet, que l'on a joué à la balle en cet endroit. Le noble jeu de la pelotte est depuis longtemps transféré à la place du Grand Sablon, mais il a laissé son nom là où il est né, avant 1639 pour sûr, car le Vieux-Marché date de cette année.

Deux édifices ont remplacé les petites maisons de commerce qui bordaient jadis la place, la plupart ayant été des estaminets.

On sait que le bruxellois a souvent soif et qu'il est amateur de bonne bière. On sait aussi que le marollien est un bruxellois qualifié...

Alors !...

Les deux édifices dont il s'agit sont, d'un côté, l'église des Capucins, et de l'autre, la caserne des Pompiers de la ville.

Capucins et Pompiers se montrent les Egides du quartier, veillant sur la vie de leurs concitoyens, chacun dans leur sphère d'action. Ils sont, au demeurant, aimés et respectés par cette population marollienne qui a, comme le brave mousquetaire, « bon cœur et mauvais caractère ».

Place Sainte-Gudule.

On connaît si bien l'histoire de la collégiale qu'il serait superflu d'en parler. Cela sortirait d'ailleurs du cadre de cette étude.

La collégiale n'est-ce pas cependant aussi la place Ste-Gudule, et celle-ci ne fait-elle pas partie de notre domaine ?

Disons-en donc un mot.

Jusqu'au 17^e siècle, un cimetière en occupait un grand espace.

Au cours des travaux récemment exécutés dans le fond de l'église en vue des installations de la Jonction, on a mis à jour une quantité d'ossements qui proviennent de ce cimetière.

La place Ste-Gudule (je parle de la portion la plus large, c'est-à-dire de celle devant la rue de la Chancellerie) n'a relativement subi aucun changement depuis le régime espagnol.

Elle formait, au Moyen-Age, la limite de la ville ; certains immeubles de la rue de Louvain conservent encore des vestiges de nos anciens remparts.

En montant un peu plus loin, on arrivait à la Porte de Louvain.

Si la place Ste-Gudule a été mêlée à tous les événements de la vie bruxelloise, à cause de la collégiale, elle n'a pas d'Histoire particulière et personnelle.

Place des Palais.

Les palais sont : le palais du Roi, comprenant ses annexes de Belle-Vue et de la Liste civile ; et le palais des Académies, qui est l'ancienne résidence du prince d'Orange.

Lorsque, au bout de quarante années d'attente, on se décida à démolir les ruines du palais des ducs de Brabant, c'est-à-dire en 1781, on combla un vallon (les bas-fonds du Parc en sont un reste) et l'on traça deux rues sur ce terrain : l'une passait devant le palais royal actuel et s'appelait « rue Belle-Vue », et l'autre la coupait par le milieu ; on la nomma « rue Verte », puis « rue Héraldique ». Ces deux rues formaient une croix.

Il y avait, dans la seconde, deux bâtiments : la Chambre Héraldique (de là son nom) et l'hôtel du ministre plénipotentiaire autrichien, le comte de Belgiojoso, un gentilhomme dont les galanteries ont défrayé la chronique du temps.

En 1820, le roi Guillaume de Hollande unit ces immeubles par une galerie vitrée.

Tel fut l'embryon du palais royal, que Léopold II modifia et compléta en 1904.

Le bâtiment de la Liste civile était, au début du 19^e siècle, l'hôtel du marquis d'Assche et le rendez-vous de la société politique et élégante.

Vers la même époque, l'hôtel de Belle-Vue lui fit pendant et un tantinet concurrence en ce qui concerne les réceptions mondaines.

C'est Léopold II qui l'annexa au palais royal.

Place Royale.

Ancienne place des Bailles, nom que tous les bruxellois connaissent à présent depuis que l'on s'est plu à en reproduire l'aspect au « Vieux-Bruxelles » de l'exposition de 1935.

On sait aussi qu'elle avait pour décor le palais des ducs de Brabant qui subsista jusqu'à ce qu'un incendie le détruisit en février 1731.



Place des Palais en 1840. D'après « La Belgique Monumentale ».

Vous venez de voir que les ruines de cet édifice incendié restèrent sur place pendant quarante ans...

Lorsqu'en 1772 le magistrat de Bruxelles s'intéressa à l'endroit, ce fut pour aménager le terrain en champ de manœuvres à l'usage des troupes.

Puis un projet de place fut finalement adopté. Une statue — une autre que celle que l'on voit actuellement dans le jardin de la Bibliothèque Royale — y fut élevée à Charles de Lorraine, et l'année suivante, en 1776, on commença l'aménagement de la place d'après un plan d'ensemble dû à l'architecte Guinard.

Charles de Lorraine ne resta pas longtemps là : il fut abattu par les français en 1794 et envoyé à Douai, où on le fondit.

— Pour en faire des canons, dites-vous ?

Non pas ! Pour le convertir en monnaie, ce qui est plus pratique, incontestablement.

Quelques années après, Godefroid de Bouillon arriva sur son grand cheval le remplacer.

Las ! L'emplacement était-il ensorcelé ?

Le fait est que Godefroid de Bouillon faillit subir le sort de Charles de Lorraine. En effet, les révolutionnaires de 1848 se mirent aussi dans l'idée de le jeter par terre.

— Qu'allez-vous faire ?, s'écria un spirituel ouvrier-fondeur qui sauva la situation ; qu'allez-vous donc faire ? C'est la statue d'un vieux Révolutionnaire !

Les autres le crurent.

Godefroid de Bouillon fut épargné.

Le plan d'ensemble comprenait la construction de l'église St-Jacques-sur-Caudenberg.

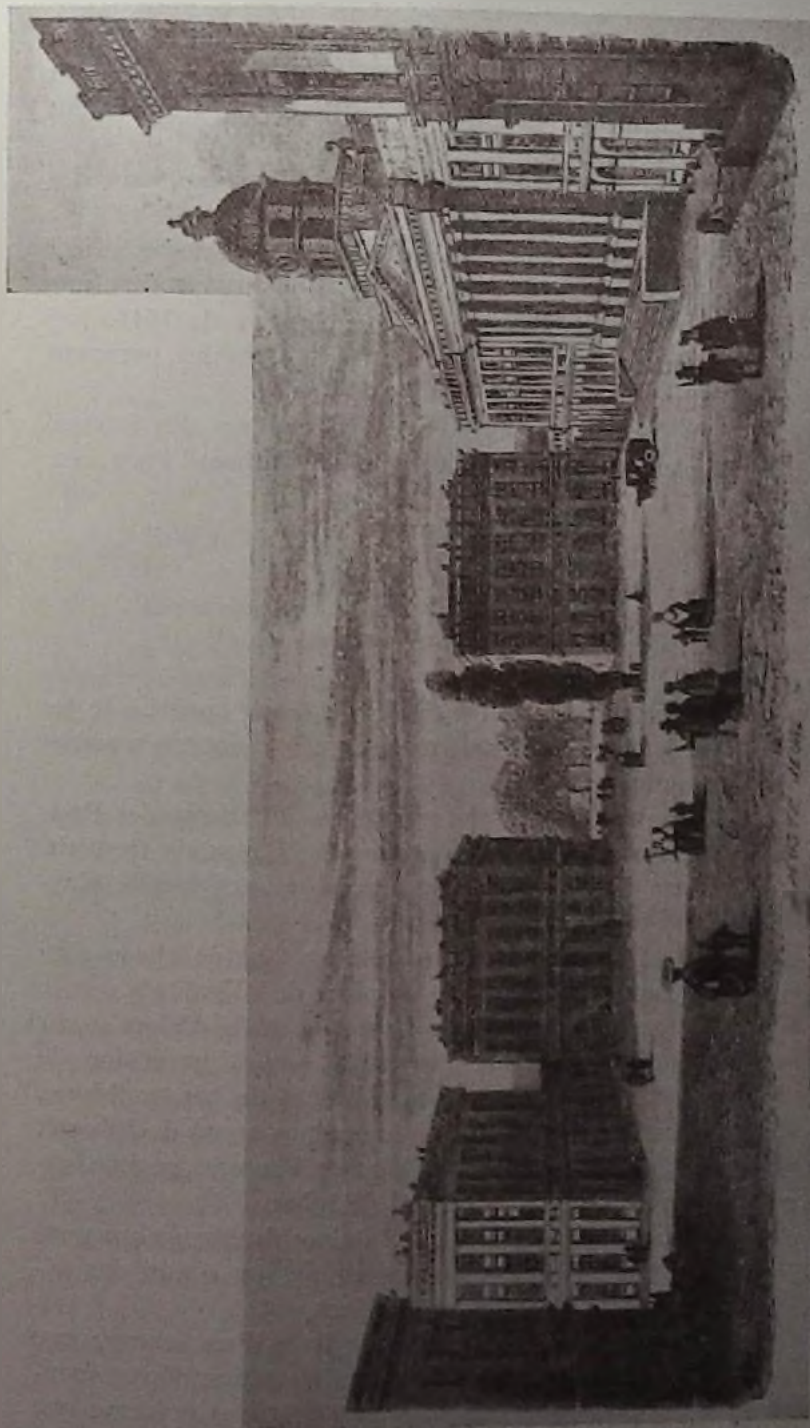
Le duc de Brabant Godefroid III avait édifié à l'endroit, au 12^e siècle, une chapelle qui fit ensuite partie de l'abbaye de Caudenberg.

La première pierre de St-Jacques fut posée par Charles de Lorraine.

Transformée en Temple de la Raison (avec majuscules, cela va sans dire), l'édifice redevint église catholique en 1802.

On l'a restauré et agrandi en 1849.

Est-ce la proximité du palais Royal ou serait-ce plu-



Place Royale en 1844. Dupré. La Belgique Monumentale.

tôt une sorte de reflet de sa destination première ? Mais la place Royale a toujours eu un visage aristocratique et elle a pendant longtemps abrité des hôtels où descendaient d'illustres voyageurs.

L'âme des choses semble ainsi planer au long des siècles sur certains quartiers.

A-t-on oublié les hôtels de Belle-vue et de Flandre ? C'est dans ce dernier, par exemple, que fut installée une importante commandatur pendant la guerre de 1914. Les principaux services du ministère des Colonies occupent aujourd'hui l'ancien hôtel de Belle-Vue.

À part les changements de locataires des immeubles, la place Royale est restée telle que Guimard l'a tracée.

* * *

Place du Musée.

Il existait là, au 14^e siècle, un étang appelé « le lac des Juifs » (il ne faut pas oublier qu'il y eut un quartier juif non loin).

La place fut d'abord nommée « Montagne des Princes », parceque le palais des princes de Nassau s'y trouvait.

Sous le gouvernement-général espagnol, elle s'appela « rue de la Cour ».

Les français, qui débaptisèrent tant de choses, lui donnèrent un nom à la mode : « place de l'Égalité ».

Notez que je n'ai pas dit « à la mode d'alors », car ce mot est de nouveau d'actualité, sous l'impulsion de Moscou. Il est de bon ton, en effet, et de bon snobisme, de glorifier les mots (les mots, entendons-nous) de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, trois belles blagues, comme risquait un jour certain marchand de tabac...

Il ne faut pas croire que la place du Musée qui nous semble si tranquille et débonnaire, n'a pas connu des déboires, et même de ridicules déboires.

La ville de Bruxelles l'avait dotée d'un beau pavé en 1781 ; il lui fut enlevé par l'administration départementale de la république française en 1798, sous prétexte

le terrain était une dépendance du Musée (?) ; puis, heureusement, on la repava quelque temps après.

Elle communiquait jadis avec le bas de la Montagne de la Cour par une ruelle, la « ruelle de Nassau », qui fut transformée vers 1750 en un passage voûté que l'on nomma « Passage du Musée ». Il a été supprimé au début du 19^e siècle.

* * *

Place des Barricades.

Elle a été créée en 1820.

D'où lui vient son nom ?

Des événements politiques de 1830.

Elle s'appelait primitivement « place d'Orange » ou « marché-aux-Chevaux », ce qui était plutôt un surnom, dirai-je bien, parcequ'une foire aux chevaux et aux voitures s'y tenait au mois de mai de chaque année.

Il n'y a rien de surprenant à ce que l'on ait effacé le nom « Orange » après 1830.

Un arrêté royal de juillet 1831 dénomma l'endroit « place des Barricades ».

Elle faisait partie, lors de sa création, d'un plan d'ensemble urbain (pardon ! d'une étude scientifique d'urbanisme, pour employer des termes modernes), comprenant les Boulevards et l'Observatoire que l'on construisit en face en 1826.

Victor Hugo a habité une des maisons de la place des Barricades au milieu du siècle dernier, lors de l'un de ses séjours d'exil en Belgique. C'est là que mourut sa femme, le 27 août 1858, et que se maria son fils Charles-Victor, en 1865.

La place n'a pas beaucoup changé depuis sa création sauf qu'on y a planté au milieu, en 1849, la statue d'André Vésale.

Ce lieu conserve un caractère romantique à souhait.

* * *



Place des Barricades. Statue d'André Vesale.

Place Rogier.

La place qui se trouve devant la gare du Nord s'est appelée « des Nations » jusqu'au début de ce siècle, depuis, si je ne me trompe, qu'on a inauguré la statue de Charles Rogier à la place de la Liberté.

En vertu du principe que nous connaissons, on débaptisa alors la place des Nations pour la nommer « place Rogier » tandis que la statue d'icelui était érigée ailleurs.

Douce et incurable manie !

Quand la période de vogue et de prospérité des cirques ambulants bâtit son plein, il y a une bonne soixantaine d'années, un cirque renommé venait s'installer chaque hiver place des Nations. C'était une sorte de tradition ; les familles attendaient son arrivée avec impatience. Il avait énormément de succès : les distractions étaient plutôt rares à cette époque.

Il vint aussi un cirque dans un bâtiment situé plus loin, au boulevard Baudouin, bâtiment transformé plus tard en théâtre.

Ceci me donne également l'occasion de rappeler qu'un cirque permanent avait été construit jadis près de la place de Brouckère. La rue du Cirque en garde le souvenir.

L'été, la place des Nations était le théâtre des exploits des ketjes de Bruxelles, de St-Josse, de Schaerbeek, le rendez-vous des marchandes de fleurs, des commissionnaires publics (une race disparue) et des marchands de chiens, dont un petit bossu appelé irrespectueusement « Hondendief » (voleur de chiens), toujours coiffé d'un haut de forme, constituait le plus beau spécimen.

Lors des manifestations politiques « spontanées », si fréquentes à ces époques, la place servait de lieu de rassemblement ou de dislocation pour les partis, ou parfois aussi de champ de bataille.

Comme elle était située aux confins de la ville et des territoires de St-Josse et de Schaerbeek, et comme le « Grand Bruxelles » n'existait pas encore, les manifestants pouvaient impunément narguer la police de la commune d'en face.

Conformément aux mêmes règles de séparation administrative, un agent poursuivant un voleur rue de Brabant n'aurait pu l'arrêter cent mètres plus loin sur le sol de Bruxelles.

Si je vous confie que plus d'un malfaiteur a profité de l'anabain, en serez-vous surpris ?

* * *

Place de la Liberté.

Elle s'honore de la statue de Charles Rogier, l'un des fondateurs de la Belgique indépendante.

Sans posséder d'origine ni d'histoire, elle résume l'Histoire belge, en ce sens qu'elle représente la quintessence de la Constitution que nous ont donnée Rogier et ses collègues : la « Liberté » d'abord, puis les libertés de la « Presse », d'« Association », des « Cultes », de l'« Enseignement », qui sont rappelées par le nom des rues y aboutissant.

HUBERT HENRY.



Le château de Genappe. D'après Jacques Leroy : Le Grand Théâtre profane.

Une prison sous Albert et Isabelle.

(J. NAUWELAERS).

Il est dans les annales du duché de Brabant un château fameux ; c'est celui dont la silhouette prêtait un air farouche à la paisible ville de Vilvorde. Au cours de plusieurs siècles, ses tours, ses donnes et ses redoutes décourageaient les assauts ; ses cachots, terreur des malandrins, sont célèbres par les malédictions des hérétiques ; derrière ses murailles s'abritaient quelquefois ces chutes, monuments du droit public, arrachées par l'obstination des bourgeois au pouvoir souverain. Peu à peu les princes délaissèrent leur château ; la théâtrale forteresse se démoda et l'édifice fut bientôt enseveli dans ses ruines.

De nombreux auteurs ont été séduits par le mystère et le reluit de féodalité qui se dégageait de cette bâtisse aux destinations si variées. Moins heureux à cet égard est le château de Genappe dont l'histoire reste à écrire. Antérieur à celui de Vilvorde, il disparut avant lui. De

l'un comme de l'autre, il ne subsiste nul vestige. A peine pourrait-on désigner l'endroit où ils élevèrent leur masse redoutable.

Genappe, autrefois capitale du Lothier, demeura par tradition le siège de la cour féodale de ce duché. Son château, construit au commencement du XIII^e siècle, subit tant de transformations qu'il se présenta très tôt comme un amas « informe de bâtiments » (1), disposés sans ordre. Les vues publiées par Sandeels, Leroy et Butkens montrent un carré de constructions de forme et de grandeur différentes.

Deux tourelles flanquaient le corps de logis principal ; à son clocheton on reconnaissait la chapelle située à l'un des côtés de la cour. Cet ensemble hétéroclite était défendu par une large nappe d'eau ; on y accédait au moyen d'un pont de pierre, prolongé par un pont-levis. Au-delà, sur un autre îlot, entourés de jardins, se dressaient quelques bâtiments moins antiques et moins rébarbatifs. Il est assez difficile d'admettre que ce fût là « un des plus beaux monuments de l'antiquité » (2).

« Jusqu'à la construction du château de Vilvorde, le château de Genappe fut la principale prison d'État du duché », disent ses historiens (3). Il ne serait peut-être pas difficile de découvrir les noms de quelques personnages qui expièrent dans ses *in pace* des méfaits réels ou supposés. Mais leur souvenir s'efface devant l'image sévère du dauphin de France, le futur Louis XI, qui, durant les cinq années de son exil, y reçut l'hospitalité des grands ducs d'Occident (4). Genappe entra ainsi dans l'Histoire de France. Il semble que jusqu'à présent cette éphémère destinée ait suffi à sa gloire.

Tout comme le château de Vilvorde, celui de Genappe était placé sous l'autorité d'un châtelain dont les

(1) Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*.

(2) Le Guide Fidèle.

(3) Tarlier et Wauters, *Géographie et Histoire des Cantons Belges* ; canton de Genappe.

(4) Sur cet événement, voyez : de Reiffenberg, *Mémoires d'aujourd'hui de Louis XI* (Mémoires de l'Académie), Baron Hulin, *Récits d'Hier et d'aujourd'hui*.

fonctions n'étaient pas toujours bien définies : était-il conservateur des bâtiments, gouverneur militaire ou geôlier ? Ou encore, simple titulaire d'un bénéfice dont le revenu annuel s'élevait à quelque cinquante livres, non compris la fourniture d'une quantité de bois de chauffage ?

Le plus ancien châtelain connu est Daniel, dont le nom apparaît dans une charte du 20 juin 1245 (5). Un siècle plus tard, on rencontre le nom du châtelain Jean de Grambais (22 mai 1334) (6). En 1483, l'honorable office avait été conféré à Henri de Wittem, seigneur de Beersel. Le 25 novembre 1487 par des lettres patentes « données en notre ville de Vilvorde », Maximilien et Philippe le Beau acceptèrent la résignation de Messire de Wittem et accueillirent la requête du Conseiller et chambellan, leur « beau cousin le sire de Ravensstein », qui leur avait « exposé que volontiers, aucunes fois se tiendrait audiet lieu de Genappe » (7). Cela ne doit pas étonner, car les anciens vantaient à l'envi « la douceur du climat » et « la bonté de l'air de ce lieu » (8). Vers 1560, le célèbre Lamoral, comte d'Égmont et prince de Gavre, avait obtenu « l'état et office de chastelain de Genappe en nostre roman pays de Brabant pour et au prouffit de Philippe d'Égmont, son fils aîné ». Mais, comme celui-ci « à cause de son bas âge » n'était pas capable de faire le serment ni de desservir l'office, son père désigna Messire Pierre Boisot, seigneur de Ruart, conseiller et trésorier général des Finances, comme « personnage idoyne et qualifié » pour remplir les fonctions de « Chastelain ou conchierge », en attendant la majorité du titulaire (18 octobre 1560) (9). Philippe de Beuzat, dit Ruart, lui succéda (10).

(5) Archives Générales du Royaume, Chartes du Brabant, n° 40.

(6) Ibidem, charte n° 369.

(7) Archives Générales du Royaume, Chambre des Comptes du Brabant, registre 135, f° 105.

(8) Gramaye et Ginchardin, cités par Collin (Annuaire de la Société d'Archéologie de Nivelles, 1882, p. 417).

(9) Archives Générales du Royaume, Chambre des Comptes du Brabant, registre 140, f° 60 verso.

(10) Ibidem, registre 4625, compte de 1564, f° 30.

Depuis ce dernier, les fonctions de châtelain de Genappe furent au nombre de celles qui se conféraient à tour de rôle aux archers des souverains et des gouverneurs généraux. Le premier bénéficiaire du tour de rôle fut Guillaume Anthoine, nommé le 13 septembre 1601 (11). Il fut suivi en 1605 par Léonard de Fronville (12) ; celui-ci, en 1610, vendit son office à Jacques Prévost, seigneur del Val, pour onze cents florins et se retira à Anvers. Aux termes de sa commission, datée du 9 août 1610, Prévost devait « faire bonne et saine garde dudict chasteau, ensemble de l'artillerie, munitions et ustensiles y estantes et au surplus faire bien et dument toutes et singulieres les choses que bon et léal chastellain ou conchierge susdict peult et doibt fere et qui y compétent et appartiennent » (13).

Le 13 août 1610, le nouveau châtelain prêtait aux mains des Président et Gens de la Chambre des Comptes le serment rituel : « Vous jurez et promettez par la foy que tenez de Dieu et votre baptisme, sur la remembrance de Notre Seigneur Jésus Christ et son Saint Evangile... En même temps lui étaient remises les instructions qui, fort à propos, complétaient les termes généraux et trop laconiques de la commission. Prévost ferait bonne et fidèle garde des château et maison de Leurs Altesses avec tous devoir, diligence et vigilance requis, selon la confiance qu'Elles avaient en lui ; il ne prendrait aucun étranger ni à son service particulier, ni à celui du château ; il signerait l'un des doubles de l'inventaire des armes, artilleries et meubles trouvés à son entrée en fonctions ; il les ferait bien nettoyer et entretenir pour qu'on pût s'en servir à toutes heures, ainsi qu'il appartiendrait ; il mettrait les munitions, poudres et mèches en lieu propre et de bonne garde et les ferait sécher au soleil, « pour s'en pouvoir servir et ayder à en besolug » ; il ferait soigneuse garde à la barrière devant le pont et guichet de la première

(11) Ibidem, registre 4628, compte de 1601-1602.

(12) Ibidem, compte de 1605.

(13) La commission de Prévost et les autres pièces objet de cette étude reposent en original au en Archives Générales du royaume : Office fiscal du Brabant n° 66.

« y faisant coucher de nuit le portier au plus près d'icelluy et n'y laisserait entrer ni étrangers, ni inconnus, ni autres plus forts que lui ; en temps de guerre, il ne donnerait entrée à personne avec armes, excepté à ceux de la garnison ; si, en temps de guerre ou de troubles, les habitants du village voulaient sauver leurs biens et meubles, il leur désignerait, à l'intervention du receveur de Nivelles, la grande salle et quelques greniers convenables, et en tiendrait note pour permettre la perception d'un loyer au profit de Leurs Altesses ; le bétail ne pourrait être reçu dans « la place du donjon », mais seulement en celle qui est entre la barrière et le pont proche les jardins ; là, semblablement, il logerait chevaux et volailles « pour éviter aux infections que pourraient causer les immondices et fientes d'icelluy » ; en hiver, il aurait un soin particulier de faire serrer de nuit toutes les portes et fenêtres, « afin que par les orages et grands vents icelles ne soient déloquées et rompues » ; au surplus, il conserverait la maison et le château nets en tous leurs endroits, afin qu'en y survenant, Leurs Altesses, quelque ministre ou autre venant de leur part y pussent trouver le tout bien en ordre.

Ni la commission, ni le serment, ni ces instructions méticuleuses ne font allusion à la garde des prisonniers. Et cependant le château, tout comme celui de Vilvorde, servait, dès cette époque, bien plus de geôle que de forteresse ou de maison de plaisance. Le grand bailli de Nivelles y enfermait les criminels justiciables des cours et échevinages du roman pays de Brabant.

C'est ainsi que vers la fin de l'an 1612, s'y trouvaient notamment Philippe de Chesnoy, Jean Van Laer et le capitaine Blaise Plainsin, tous trois détenus depuis quelques mois, attendant soit leur jugement, soit l'exécution de leur peine.

Philippe de Chesnoy, surnommé l'exécuteur de la Haute Justice des seigneurs de Hosdain était un « fameux vagabond ». Il avait été saisi au corps à Janchelette et constitué au château de Genappe, vers la fin de 1611. L'instruction était laborieuse ; elle menait les enquêteurs de Baulers à Roux-Minor, de Longueville à d'autres endroits du roman pays (14).

(14) Archives Générales du Royaume, Chambre des Comptes, Reg. 12814, fol. 382, verso.

Jean Van Laer, accusé de meurtre, avait été arrêté à Hannut. Ce misérable avait attendu le curé de Bertrée sur le chemin de son presbytère. Il l'avait attaqué et laissé *pour mort, couché dans ledit chemin après lui avoir donné plus de soixante playes à sang*. L'examen de la victime avait établi que le corps était transpercé en deux endroits, que la tête portait vingt quatre blessures, sans compter le nez coupé et les oreilles arrachées. Le bailli de la ville d'Hannut craignait que la prison locale ne fût assez sûre pour protéger l'abominable coquin contre la vengeance des parents. Le 18 juillet 1611, Pierre de l'Escaille, lieutenant grand bailli, alla cueillir le bandit au lieu de son arrestation et le mena à Genappe. Les enquêtes n'en finissaient pas, Van Laer ayant invoqué un alibi... (15). Déféré à la Cour de Lothier, il fut condamné à avoir la main droite tranchée, au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens. Les frais du procès s'élevaient à plus de douze cents livres.

Le capitaine Blaise Plainsin, lui, était coupable de rébellion contre le chef-mayeur de Grez ; il l'avait empêché de remplir son office en le chassant à coups de pistolet. Mais il avait aussi répudié sa femme légitime *« pour de là, publiquement et avec grand scandale converser avec une concubine et en procréer des enfants »*. Les hommes de fief de la Cour de Lothier le condamnèrent par contumace, le 9 septembre 1611, à une amende de trois cents livres et aux frais du procès qu'ils taxèrent, le 3 décembre 1611, à la coquette somme de cent dix sept livres et sous. Le capitaine s'était bien gardé de reparaitre ; cependant, le lieutenant-bailli, informé de sa présence à Bruxelles, l'y avait poursuivi et requis l'aide de l'auditeur militaire. Ce magistrat, par acte du 7 avril ordonna à l'officier de *« tenir son logis pour quelques à l'accomplissement des sentences »*. Lui persuader et se mit en route pour la Lorraine, son *« passant de fortune par la franchise de Perwez »* sergents du grand bailli estoient pour lors en *sur le chemin, at esté à l'instant poursuivi et*

(15) Ibidem, folio 384.

de la emmené au château de Genappe, le 15 octobre suivant. L'indiscipliné militaire protestait avec vigueur, prétextant que l'auditeur de Bruxelles était seul compétent à son égard et que la sentence de la Cour de Lothier ne pouvait l'atteindre (16). Le lieutenant bailli se montrait fort embarrassé. Mais son embarras fut de courte durée.

Le 24 octobre 1612, les trois prisonniers, le vagabond, le meurtrier et l'adultère s'évadèrent. Comment s'y étaient-ils pris pour se libérer de leurs liens et fuir sans être inquiétés ? Le châtelain Prévost était un *« imbécile »* que sa famille avait fait placer sous tutelle. Depuis l'emprisonnement de Van Laer, il permettait à celui-ci de recevoir les fréquentes visites d'un individu qui se disait le frère du détenu et portait la défroque des moines cordeliers ; bien plus, il avait autorisé le faux religieux à passer la nuit au château. On imagine dès lors qu'il ne fut pas difficile de délivrer les trois hommes. Ils s'en allèrent tout à leur aise, sans effraction, car ils trouvèrent la clef sur la porte du château, comme si le gouverneur avait voulu prêter la main à leur escapade.

Depuis plusieurs mois une grande querelle était née entre Prévost et le grand bailli. Ce dernier et son lieutenant avaient remarqué que la surveillance des détenus s'était dangereusement relâchée depuis l'arrivée du nouveau bénéficiaire. Rien d'étonnant à cela, puisque Prévost était d'avis qu'il ne pouvait, sans déshonorer son office, s'occuper de ces viles besognes. Déjà, le 16 mai 1612, sur les instances du bailli, la Chambre des Comptes l'avait invité à mieux assurer la garde de ses prisonniers. Lui ne s'en soucia nullement. Il s'inquiéta un peu davantage d'un rappel à lui adressé le 12 septembre 1612 ; cette fois, il répondit par une requête où il exposait que sa commission ne l'obligeait pas à garder les prisonniers (17).

Avant que la Chambre eût répondu, survint la triple évasion. On peut croire que Prévost s'en réjouit à part soi. Ni Van Laer, ni le capitaine ne furent retrouvés. Seul, Chesnoy fut repris et enfermé au château de Namur.

(16) Ibidem, folio 401.

(17) Ibidem, folios 419 et s.

Un mois plus tard, le 24 novembre 1612, les hommes de fief déclarèrent Blaise Plainsin « banni hors du roman pays et ses biens confisqués au profit de Leurs Altesses ». A grand peine put-on saisir-arrêter aux mains d'un débiteur du capitaine une somme par lui prêtée et s'emparer de quatre vaches, d'une génisse et de quelques meubles. L'exécution produisit 244 livres, 17 sous, 6 deniers.

Les évasions n'étaient pas rares sous l'ancien régime ; on a fait aux prisons d'autrefois une réputation imméritée de sévérité. Depuis l'entrée en fonctions de Prévost, un autre détenu avait trompé la vigilance de ses gardiens. On n'en fit pas grand cas : c'était un incident banal dans la vie d'une prison. Mais, cette fois, le scandale était retentissant ! Messire Philippe Philibert de Spanghen, chevalier, gentilhomme de la bouche de Leurs Altesses, grand bailli de Nivelles et du roman pays de Brabant, se fâcha. Comment lui donner tort ? Voilà quatre prisonniers « bien criminels » qui s'échappent à « deux diverses fois, par la négligence et nonchalance » du châtelain, « ayant laissé la clef sur la porte du château ». C'est la Chambre des Comptes qu'il saisit de ses récriminations. Prévost est inexcusable à ses yeux : de toute ancienneté, le châtelain de Genappe fut responsable des prisonniers constitués de la part du prince. Fronville nourrissait et gardait les prisonniers ; ses comptes « des dépens de bouche » en font foi. Comment Prévost, qui acheta l'office de Fronville, serait-il affranchi des obligations de son auteur ?

Le 29 novembre, la Chambre ordonna au grand bailli d'intenter un procès à Prévost, mais sans attendre sur sa personne (18). Messire de Spanghen jugea que c'était la affaire de la Chambre des Comptes elle-même et du Procureur Général et, sans détours, il exprima cet avis dans une requête que l'on s'empressa de transmettre à l'Office (9 février 1613).

Suivant le droit commun, les captifs étaient sous la charge de leur geôlier ; ils lui étaient livrés à ses risques et périls ; aussi, si quelque prisonnier par le nonchaloir,

(18) Archives Générales du royaume. Chambre des Portefeuille 36.

gent ou yvrongnerie du cyfier ou ses gens se rompit des prisons, le cyfier seroit tenu en respondre en son propre corps et se mettre au mesme état auquel estoit l'ensuy criminel ou civil, à la discrétion du juge (19).

La jurisprudence, faut-il le dire, était dans le même sens. Tout récemment (13 janvier 1613), le Conseil de Brabant avait appliqué ces principes dans une cause qui précisément opposait le lieutenant-bailli de l'Escaille au bailli de Perwez. Celui-ci avait abusivement libéré un détenu appelé Biston. Il fut condamné à le représenter en l'état où il se trouvait au moment de sa relaxation : s'il ne pouvait le faire endéans les quinze jours après la signification de l'arrêt, il payerait lui-même au lieutenant bailli tout ce à cause de quoy il a esté emprisonné (20).

Le Procureur Général — c'était Foxius — n'avait pas à hésiter. La faute du châtelain méritait une punition exemplaire ; non seulement des hommes chargés de « crimes et horribles » demeureraient impunis et commettraient de nouveaux excès, mais l'intérêt civil était considérable : les frais auxquels ces hommes avaient été condamnés s'élevaient à plus de deux mille florins ; cette somme était désormais irrécupérable. Foxius réclama et obtint des lettres d'ajournement personnel contre Jacques Prévost, lui ordonnant de « comparoir à certain et compétent jour par devant nos chiers et seaulx les chancellier et gens de nostre Conseil pour y ouyr telle conclusion et demande que le Procureur Général au jour servant contre luy voudra faire et prendre. Les réquisitions définitives étaient réservées ; cependant, l'ajournement réclamait déjà la destitution du châtelain, sa condamnation à une amende telle que les dits de nostre conseil trouveroient convenir, selon l'exigence du cas et sa condamnation à la réparation du dommage subi par le grand bailli (4 mars 1613).

(19) Damhouder, *La pratique et enchiridion des couts*. Louvain, 1553.

(20) Une copie de cet arrêt figure au dossier. Il semble qu'il se rapporte plutôt à un emprisonnement pour cause civile. En ce cas, le geôlier était personnellement tenu des dettes de l'écrou (Damhouder, *Pratique Civile*).

L'action allait donner lieu à de longs débats. Prévost continua de soutenir obstinément qu'il n'était pas commis à la garde des prisonniers et que la chambre des Comptes n'avait qu'à leur désigner quelque *cipier* ou garde particulier. On le croirait à peine : le châtelain ne fut même pas suspendu de ses fonctions (21). Pour rassurer le chevalier de Spangen, la chambre des comptes prit une ordonnance invitant le châtelain, soit à *prendre la garde des prisonniers... à faute de ce, qu'ils y pourvoient d'un autre en sa place*, soit à demander la permission de se subroger *homme idoine au contentement de la Chambre* (26 août 1613). Le 5 septembre, un huissier se transporta au château de Genappe pour signifier l'ordonnance. Il rencontra d'abord Madame Prévost qui lui déclara avec fermeté :

— Nous n'avons point affaire de l'ordonnance de Messeigneurs de la Chambre des Comptes.

Prévost lui-même étant survenu, l'officier ministériel lui dit :

— Monsieur, j'ai été pour vous trouver, pour vous *insinuer* (signifier) l'ordonnance de Messeigneurs de la Chambre des Comptes.

— Je n'ai point affaire de cette ordonnance, répliqua le châtelain et il passa tranquillement son chemin...

Que fit la Chambre des Comptes devant tant de détachement et d'insolence ? Révoquer le châtelain ? Elle n'en avait pas le pouvoir. Elle traita avec le rebelle. Celui-ci levait un droit d'entrée et de sortie à charge de chaque prisonnier franchissant le pont du château. Il condescendit à abandonner une partie de cet émolument au profit d'un *cipier* qui assurerait la garde des prisonniers. On trouva pour cet emploi Simon Lanblin, garde des viviers à Genappe. Cet homme aurait sa demeure en une maisonnette proche la première porte et ghuisset du château. Ainsi la Chambre des Comptes se flattait de terminer les querelles

(21) Depuis 1612, les comptes du receveur des Domaines ne donnent plus le bénéficiaire des 50 livres, rémunération du châtelain. Mais les quittances portent bien la signature de Prévost. (Archives Générales de Royaume, Chambre des Comptes, Acquis n° 1365)

et d'assurer enfin convenablement la garde des détenus (3 octobre 1613).

Le choix n'était pas heureux. Simon fut si négligent, lui aussi, qu'il *laisa courir* un prisonnier appelé Antoine Dohet. Celui-ci avait été constitué à Genappe, le 23 octobre 1613 ; il était accusé d'une tentative de vol avec effraction à la ferme de Chantraine (22). Lanblin fut destitué. Pierre Alart sollicita l'emploi et offrit d'hypothéquer sa maison pour sûreté des dommages-intérêts auxquels il pourrait être tenu en raison des fautes commises dans l'exercice de ses fonctions ; sous la réserve toutefois qu'il ne répondrait pas des prisonniers qui s'échapperaient à son insu *par force et rompue de leurs fers et prison*. La Chambre des Comptes accepta ces conditions et conféra au candidat l'office de *cipier* du château de Genappe (28 février 1614).

Dans l'entretemps, les officiers fiscaux se préparaient aux débats. M^r J. Le Roy, l'avocat de l'ajourné, faisait de même, assisté du procureur Brumeels. Les parties allaient occuper plusieurs années à échanger leurs mémoires jusqu'à la quadruplique. Elles furent ensuite *intellées à coucher leur plaidoyer par faits*. Les « faits » contre Prévost sont dus à Pierre Roose, conseiller avocat fiscal. Avec lui, le débat s'est élevé. La négligence de Jacques Prévost était certes blâmable et justifiait l'action ; mais il s'agissait bien plutôt de savoir si cet hennuyer avait le droit de desservir un office réservé aux seuls brabançons, office où il s'était *fourré* moyennant certaine somme de *deniers*, alors que la Joyeuse Entrée proscrit la vénalité des emplois, sous peine de nullité. La faute de Prévost n'est pour l'avocat fiscal qu'une illustration justifiant les dispositions de la Joyeuse Entrée, cette loi solennelle qui consacre une sorte de convention entre les princes et leurs sujets, si l'on peut appeler convention les règles auxquelles la seule bonté de nos princes les a soumis. Et l'on est un peu interdit en lisant sa démonstration, à laquelle vont concourir Lycurgue, Pupinien et quelques autres ; les ter-

(22) Archives Générales du Royaume. Chambre des Comptes. 12814, f° 384.

mes clairs de la Joyeuse Entrée réclamaient-ils pour les anciens des gloses si abondantes ? On est bien plutôt porté à croire que la dissertation du fiscal tendait surtout à éblouir par la profondeur et l'étendue des connaissances de son auteur.

C'est en 1565, au temps du grand commandeur de Castille, que Philippe II a édité le placard qui, précisant et confirmant la Joyeuse Entrée du roi (23), défend aux étrangers de desservir nul office de judicature ou autre au duché de Brabant. La rigueur des ordonnances brabançonnaises n'est jamais allée jusqu'à défendre aux étrangers l'entrée du pays, ainsi que firent les Lacédémoniens sous Lysurgue et, à leur exemple, les Appolloniates ; ceux-là avaient pour but d'éviter la corruption des mœurs par la fréquentation et l'assimilation des étrangers. À ceux-ci, au pays de Brabant, on a seulement *bouché la porte à tous états et offices*. Pourquoi, sinon parce qu'ils sont, moins que les régnicoles, imbus des usages et de la façon de vivre des habitants, ce qui les amène, à commettre des *faux pas* dans l'exercice de leur charge ? Cela est conforme à l'enseignement de Platon, au livre des lois : le mélange des peuples engendre la confusion des mœurs et nuit considérablement à une société bien organisée (*quod civitati bene institutae rectisque moribus maxime nocet*). Et voilà comment Platon prédisait que l'henneuyer Prévost n'aurait nul soin des prisonniers brabançons !..

Le châtelain, dans ses raisons de duplique et de triplique reconnaissait qu'il était né en Hainaut ; il ne pouvait plus se rétracter. En vain croirait-il réduire la

(23) La Joyeuse Entrée de Philippe II est du 5 juillet 1549 (Placcaten van Brabant I, p. 192). La défense aux étrangers et aux bâtaris d'occuper aucun office en Brabant, fut renouvelée le 4 juin 1557 (Arch. Générales du Royaume, Papiers d'Etat et de l'Audience, 1093) le 15 septembre 1561 (ibidem, Chambre des Comptes, registre 58, f. 108) et le 26 mars 1578 (Placcaten van Brabant, I, p. 519). Je n'ai pu identifier le placard de 1565. Il s'agit vraisemblablement d'une erreur de date dans le texte. Le grand commandeur de Castille, c'est Requesens ; il gouverna nos provinces de 1573 à 1579. Il faut donc lire : 1575 (a. s.) au lieu de 1565.

porte de son aven en plaçant que l'état de châtelain n'était pas visé par la Joyeuse Entrée et le placard de l'an 1565, comme n'étant pas un office de judicature. Système faux, ou moins de rien, on peut montrer à la Cour que ce n'est qu'un vain et inutile subterfuge. Les termes des ordonnances sont généraux : tous les officiers... y est-il dit, et ce mot est si ample en sa signification que rien ne peut se dire en être exclu. Ainsi, s'exprime l'empereur Valentinien : le mot *tous* est celui qui écarte le plus complètement les exceptions (*dicendo enim omnia nullum penitus amplius causationis fornicitatem reliquit*). Comme à regret, le réquisitoire revient alors au simple bon sens : les articles 37, 38 et 39 de la Joyeuse Entrée dit-il, *coupent toute dispute*. C'est l'évidence même : ces textes parlent expressément des châtelains.

L'incapacité de Prévost est d'autant plus certaine qu'il occupe la châtellenie d'un *lieu principal de ce pays* : lui-même la qualifie d'éminente et rappelle qu'il est le successeur de comtes, margués et princes. Oserait-il prétendre que seuls les menus états seraient réservés aux natifs du pays, tandis que les grands seraient exposés à la convoitise et au mauvais gouvernement des étrangers, *ne qui caret minoribus fruatur majoribus*, comme le dit si bien Papinien ? (24) Au surplus, les grands seigneurs auxquels il est fait allusion, n'étaient nullement des étrangers : ils étaient nés « à la suite du prince », de pères brabançons. Et à supposer même que le contraire fût établi, les abus pourraient-ils abolir une loi aussi solennelle et aussi claire que la Joyeuse Entrée ? N'est-ce point le lieu de rappeler cette parole du Jurisconsulte : *non tam spectandum quid Rome factum sit quam quid fieri debeat* (25).

Ce n'est qu'après avoir, en treize deux articles, démontré l'indignité de Provost, que l'Avocat fiscal s'occupe des faits de la cause : le droit du Ministère Public, 4022, est si abondant que, sans même avoir égard à l'incapacité du châtelain, celui-ci devrait être en tous cas déporté de l'exercice de la charge. C'est en effet son principal devoir

(24) Digeste, livre XVIII, titre VII, n° 5.

(25) Ibidem, livre I, titre XVIII, n° 12 (Proculus).

de garder les prisonniers du Grand Bailli. Or, plusieurs se sont évadés, *partie par son dol, partie par sa nonchalance*. L'adversaire se flatte d'échapper aux poursuites, en prétextant qu'à Genappe il y a un cipier ou geôlier particulier. Argument abusif et, de plus, sans pertinence. Le premier cipier de Genappe fut nommé au cours de ce procès et par provision, signe transcendant qu'auparavant les fonctions de geôlier incombent au châtelain *quia surrogatum sapit naturam surrogati*. D'ailleurs, en fut-il autrement, le châtelain serait encore responsable de son porte-clefs, *plus ni moins que le maître doit répondre pour le fait de son valet se tenant sous sa conduite* (26). C'est ce qui s'observe à Vilvorde où il y a un geôlier et où le châtelain est néanmoins responsable des prisonniers comme s'il les tenait enfermés dans sa propre chambre. C'est aussi l'ancienne coutume de Genappe, prouvée par les états de frais des prisonniers. Tout cela est si clair que c'est merveille que l'adversaire s'y ose encore opposer. Il ne s'agit point de ce qui se pratiquait au temps du sire de Ravenstein et du comte d'Égmont, car ceux-ci avaient obtenu la châtellesie « pour leur plaisir » et leur commission ne les qualifiait pas de concierges !...

Le Procureur Général jugeait sa position si inébranlable qu'il voulait même concéder que Prévost n'eut pas à s'inquiéter des criminels enfermés à Genappe. Mais alors, dit-il, combien inexcusable était sa nonchalance : est-il admissible qu'il ait laissé la clef sur la porte de la prison ? Négligence habituelle, comme on pourra le prouver par le témoignage de Grégoire et d'autres habitants de Genappe.

Enfin, moyen plus péremptoire que les précédents : inhiérence d'esprit, Prévost a été placé sous tutelle par les siens ; il doit donc abandonner son office, car il serait monstrueux de commettre à l'administration d'un bien domanial, un individu qui n'est pas jugé assez sage pour la conduite de sa propre personne.

(26) Cela est conforme à l'enseignement de Damhouder : le nonchaloir ou négligence des huissiers, portiers et autres serviteurs des prisons ne peuvent servir au cipier d'aucune excuse. Op. cit.

Bien qu'un peu lourde, la pompe de ce réquisitoire ne manquait point d'élégance. Le système était solidement charpenté et d'une ordonnance parfaite. Le Procureur Général avait pu invoquer un précédent : vers 1480, Jacques Buckel, l'un des prédécesseurs de Prévost, fut destitué ; étranger en Brabant, il était inhabile à y garder une forteresse (27).

La défense de M^r Leroy, d'une allure toute différente, fut vigoureuse et particulièrement brillante. Pas de vain étalage de science juridique ; pas de laborieuses citations. Le plaidoyer est simple. A quoi bon tout cet appareil de droit romain alors que la question est dans l'interprétation des textes et des faits ? La démonstration de l'avocat fut très libre, détachée des formes académiques, mais directe et puissante. N'eût-il plaidé que cette seule cause, M^r Le Roy honorerait le barreau du Souverain Conseil de Brabant.

On entre immédiatement et de plain pied dans le vif du sujet. Le châtelain de Genappe n'est pas un geôlier ! Il est vrai que le Grand bailli du Brabant wallon envoie ses prisonniers au château. Mais en résulte-t-il que le châtelain les garde et répond d'eux ?

N'est-il donc pas un officier du prince autant que le Grand bailli lui-même ? Où voit-on qu'il soit son subordonné ? L'économie du droit public n'est-elle point telle que si le châtelain était un vulgaire cipier, c'est aux mains du bailli qu'il prêterait serment ? Que l'on se reporte au texte de la commission et aux termes du serment de Prévost ! Il y est question de la garde du château, de son mobilier, de son artillerie, mais non de ses prisonniers. Il est à concevoir, ainsi s'exprime le Procureur Général, que le Prince ne se soit pas attaché à de si petites minuties ! Minutie ? Vraiment ? Comment alors peut-on soutenir que la garde des prisonniers est l'essentiel, la raison d'être de la charge ? Et de quel droit l'Office fiscal introduit-il dans la commission et dans le serment de Prévost ce que le Prince n'y a point mis ?

Des seigneurs de la plus haute noblesse avaient dé-

(27) Tarlier et Wauters, op. cit.

sire et demande l'honorable office. Serait-ce admissible, s'il était exact que la châtelainie comportait la garde des prisonniers ? Quel singulier besoin aurait donc conduit le sire de Ravenstein et le comte d'Ugent à vilipender leur emploi et leur rang en s'établissant geôliers au service du Grand bailli ? On dira que Prévost n'est pas à comparer à ces grands seigneurs. Sans aucun doute, mais la nature d'une charge ne varie pas suivant la qualité de ses titulaires. Ce que l'accusé a obtenu, c'est le bénéfice avec les gages, droits, honneurs, prééminences, franchises, libertés et émoluments qui y appartiennent d'ancienneté. Au demeurant, s'il ne peut s'égaliser à ses glorieux prédécesseurs, le sire Del Val est sans jactance *parlé gentilhomme d'honneur et de renommée enlière*.

On parle du prédécesseur de Prévost, ce Fronville qui eut le cœur assez vil pour nourrir les prisonniers et dresser le compte de ses dépenses ! Cet avare voulait *gagner sur le manger* : ce n'est point pour cela qu'il est devenu responsable des prisonniers ni qu'il a pu, contre la volonté du Prince, assujettir l'office et les officiers à des obligations non comprises dans les lettres patentes de nomination. Il y eut toujours, à côté du châtelain, un cipier. Le Procureur Général a beau le nier. M^{re} Le Roy nomme Philippe Chiny et Petit Jean qui remplirent ces fonctions avant Simon Lanblin. On peut y joindre le nom de Jean de Coloigny, sergent de Genappe, à qui le Grand bailli céda une partie de ses droits *pour avoir gardé et nourri ung Philip, chapelier de son stil*... Il est exact que, pour chaque détenu, le châtelain reçoit quatre florins et demi. En fait, l'accusé n'a jamais perçu cette redevance ; en droit, elle se rapporte à la levée du pont-levis et non à la garde des prisonniers !

Depuis sa construction, le château de Genappe, chef-lieu du duché de Lothier et maison du prince a été pourvu d'un concierge ou châtelain, tout comme le château de Vilvorde, et cela uniquement pour la conservation de la place et le commandement de sa garnison. La châtelainie est d'origine militaire ; elle a le même caractère que le gouvernement des citadelles d'Anvers et de Gand.

M^{re} Le Roy ne s'arrête point là ; il suit son adversaire et riposte à toutes les parties de son argumentation.

Supposons, dit-il, que l'accusé soit obligé de surveiller les prisonniers. Encore ne serait-il point responsable dans le présent cas, puisque l'évasion n'est pas due à sa négligence. La doctrine est formelle : pour le geôlier, pas de responsabilité sans faute. Or, Van Laer et consorts se sont échappés parce que *les prisons n'étaient pas sûres et ne valaient rien*. Avant leur fuite, un maître-charpentier a visité leurs enchôts. Il a informé le bailli de leur insuffisance. Mais le fonctionnaire royal ne s'en est pas inquiété. D'autre part, les détenus ont rompu leurs fers ; ils ont donc enfreint leur prison par force, ce qui exclut toute responsabilité du cipier. Il est inexact aussi que les trois hommes sont sortis par la porte du château ; ils se sont glissés par les ouvertures des lieux d'aisance. Telle est la vérité, comme il est véritable aussi que le châtelain n'a en aucune manière favorisé l'entreprise. Les évadés n'ont-ils pas déclaré que s'ils avaient rencontré le châtelain et qu'il se fût opposé à leur fuite, ils lui eussent coupé la gorge ? D'où est venue la résolution de ces désespérés ? Ils mouraient littéralement de faim ! Était-on obligé de les nourrir ? Mais, de quoi cela peut-il bien résulter ?

Est l'incapacité de l'accusé ? Le Procureur Général oublie volontiers que les poursuites sont fondées sur la négligence et les fautes de Prévost. On n'aurait même pas à s'inquiéter de ce moyen nouveau ! Mais la défense entend néanmoins y répondre. D'abord, les ancêtres de Prévost étaient brabançons, ce qui donne suffisante qualité à leur descendant. Ensuite, la naissance brabançonne n'est exigée que pour les offices de judicature du duché ou pour ceux qui ont une juridiction annexe. Cela est vrai pour la châtelainie de Genappe, au moins depuis qu'elle a été réservée et affectée aux archers et gardes de corps des ducs de Bourgogne et de Brabant. Le tour de rôle a conféré les offices réservés sans que l'on se soit jamais inquiété de la nationalité du bénéficiaire. A l'époque des ducs de Bourgogne, tous les archers étaient bourguignons, ils n'en ont pas moins publiquement et paisiblement joui de leurs bénéfices, en Brabant, en Flandre et dans le Hainaut. Le baillage des bois de Hal, au comté de Hainaut, est actuellement aux mains du brabançon François Réanier. Léonard de Fronville était Namurois. La Joyeuse Entrée admet

des exceptions. Ainsi, au Conseil de Brabant lui-même, le prince ne pourvoit-il pas deux étrangers de l'état de conseiller et deux autres de l'état de secrétaire (28). La Joyeuse Entrée défend la vénalité des offices ; pourtant, ceux du tour de rôle peuvent être vendus et transportés. L'explication est simple en ce qui concerne Genappe ; il s'agit là d'une *conciergerie de maison à laquelle la raison veut qu'il soit permis au maître d'y connecter telles personnes qu'il peut sembler bon*.

Telles étaient les thèses en présence. A trois cents ans de distance, la question débattue n'offre plus qu'un intérêt rétrospectif et très limité ; le juriste peut l'examiner sans *passion animosité*. Mais, quant à prendre parti, c'est une autre affaire !

Le Conseil de Brabant n'eut pas d'opinion bien assurée. Peut-être espéra-t-il que le temps émousserait les passions et, qu'à la faveur d'une vacance prochaine de l'office, la chambre des Comptes saurait choisir pour successeur de Prévost quelque brabançon disposé à tenir le rôle de garde-chiourme. Comment expliquer sinon que la Cour ait pu ordonner des enquêtes ? Il y avait, il est vrai, quelques points obscurs : les circonstances précises de l'évasion, la présence d'un cipier avant la nomination de Laublin. Mais, quel que fût le résultat de l'enquête, celle-ci ne fournirait pas la solution de cette question de droit constitutionnel.

L'affaire demeura longtemps dans cet état : M^r Brumeels, le procureur occupant pour Prévost, vint à mourir ; le 6 mars 1632, le Procureur Général obtint du Conseil des lettres patentes l'autorisant à citer son adversaire pour le contraindre à constituer un autre procureur. Prévost fut effectivement assigné à *comparoir au Conseil de Brabant sur la Rolle pour constituer procureur en la cause et procéder avant comme il appartiendra*. M^r Jacques Le Roy était décédé, lui aussi, avant la fin du procès. Il fut remplacé par son confrère M^r Wagemans qui a laissé au dossier

(28) Cet argument destiné à émouvoir plus particulièrement les magistrats, était parfaitement juste. V. Gaillard, *Le Conseil de Brabant*, II, p. 111.

une note bien singulière. L'enquête ordonnée par la Cour, dit-il, sera difficile car il est à présumer que de nombreux témoins sont morts. Pourquoi ne pas s'en tenir plutôt aux pièces du procès, étant donné que le défendeur dans ses raisons de duplique et de quadruplique reconnaît formellement qu'il n'est pas brabançon et qu'il est notoire qu'à ce titre seul il est inhabile pour desservir le château de Genappe comme directement contraire à la Joyeuse Entrée ? Qu'est-ce à dire ? La défense passait-elle au camp du Procureur Général et cette note était-elle l'équivalent d'un abandon, ou même d'une trahison ? Le dossier ne permet pas de conclure.

Jacques Prévost conserva sa châtellenie jusqu'à son décès survenu en 1639. Sa veuve, née Anne Colins, et son fils alors âgé de vingt huit ans, desservirent l'office jusqu'au remplacement du titulaire (29). La succession du châtelain échet à Mathieu Reynalte, archer de la garde du corps ; celui-ci, se désista au profit de l'archer Corneille Van Reckhove lequel, à son tour, céda ses droits à Pierre Duschesne, receveur des domaines au quartier d'Arras, moyennant seize cents florins. Le nouveau châtelain prêta serment le 13 septembre 1641.

Il trouva le château dans un état incroyable. Une pièce de bronze ou « arquebuse à crocq » avait disparu ; la chaîne du pont-levis se trouvait chez un maréchal de Genappe. Les bois de charpente pourrissaient sous les atteintes de la pluie et de la neige, faute de « fenêtres de bois ou ventillons ». Les verrières de la chapelle étaient brisées ; celles de la grande salle où l'on emmagasinait foin et paille étaient dans le même état ; même le calice d'argent dessoudé traînait dans un coin de la chapelle. Dix arquebuses à crocq manquaient d'affûts ; au puits manquaient les seaux et les cordes ; partout les portes gisaient hors de leurs gonds ; le toit était dans un état lamentable ; les murailles du quartier d'Egmont tombaient en ruine... Tout cela dut être restauré d'urgence et à grands frais. Cette

(29) Archives Générales du Royaume. Chambre des Comptes 4039 et 4640. Compte de 1640, folio 122 ; compte de 1641, folio 127 et compte de 1642, folio 115 verso.

description permet de se faire une idée exacte non seulement de la négligence du châtelain, mais encore de la fragilité de cette ridicule prison. Et cela n'était pas dû uniquement au défaut d'entretien ou à l'action du temps. Le fils Prévost avait « coupé et emporté une pièce de sept à huit pieds de gouttière » ; il avait en outre enlevé une telle quantité de plomb « des gouttières, bues et buses qu'avec trois mille livres de plomb on ne les saurait remplacer » (30).

Le tour de rôle était institué pour « aider à vivre en leurs vieux jours » les archers qui avaient longuement servi les souverains et les avaient suivis en plusieurs voyages. Si le principe s'inspirait d'un excellent sentiment, son application ne fut pas toujours heureuse. Le meilleur des archers n'est pas nécessairement un parfait directeur de prison ni surtout un diligent conservateur de bâtiments.

(30) Archives Générales du Royaume, Chambre des Comptes, Arquets 1601 et Portefeuille 815.

Notes sur les légendes de guerre.

(FÉLIX ROUSSEAU).

La guerre donne naissance à un folklore spécial, suscite, d'ordinaire, d'innombrables prophéties (dont il est bien difficile de retrouver ou de vérifier la source), amène la recrudescence de superstitions les plus inattendues, comme — par exemple — en 1914-1918, les statues à clous. Au milieu du désarroi général, la vie émotive prend une acuité extraordinaire et le sens critique fait le plus souvent défaut (1). Pourvu qu'elles soient favorables à une cause qui tient à cœur, on accepte sans sourciller des nouvelles qu'on jugerait invraisemblables en temps normal. Pendant la guerre 1914-1918, j'ai connu un historien, auteur de travaux remarquables, où les moindres textes anciens étaient passés au crible d'une critique sévère et qui « gobait » avec une véritable candeur les faits divers les plus saugrenus mais qui étaient défavorables à l'ennemi. Aussi une époque troublée, où les nouvelles sûres sont rares, se révèle toujours propice à l'éclosion de nombreuses légendes.

Nous pouvons classer en deux catégories principales la plupart des légendes de guerre (2) : d'abord, les légendes qui procèdent d'un thème populaire, sans attache avec une réalité historique quelconque ; en second lieu, les légendes procédant d'un point de départ exact, mais dont les développements constituent une déformation plus ou moins complète de la vérité.

Nous allons, à propos de la guerre de 1914-1918, donner quelques exemples de ces divers types de légendes.

Commençons par une histoire plaisante :

(1) Cfr. W. Deonna, *L'aspect de la mentalité contemporaine*, dans *Revue d'ethnographie et des traditions populaires*, V, 1924, notam. pp. 41, 54 et note 5.

(2) Je ne traite ici que des légendes « inconscientes » : il existe aussi des légendes créées et répandues dans un but déliné de propagande ou d'excitation, telle la fameuse légende des franc-tireurs dont la genèse est très curieuse à étudier.

Un paysan venait de tuer son cochon, lorsqu'on lui apprend l'arrivée de soldats ennemis dans le village. Que faire pour sauver le précieux animal ? Le paysan a une idée lumineuse. Il couche le cochon dans un lit, le coiffe d'un bonnet, puis ferme les volets, allume quelques bougies et, avec sa famille, se groupe autour du lit, en affectant une douleur profonde. La porte s'ouvre brusquement, des soldats s'arrêtent sur le seuil, saisis par l'obscurité de la pièce. Le paysan éploré fait signe qu'il y a un mort dans la maison et désigne la couche mortuaire, faiblement éclairée. Les soldats n'insistent pas et se retirent. Le tour était joué.

Cette anecdote, localisée en 1914, tantôt dans un village, tantôt dans un autre, a été racontée déjà en 1815 pendant la campagne militaire qui aboutit à Waterloo. Bien plus, elle circulait déjà lors des guerres des XVII^e et XVIII^e siècles.

Voici une autre légende qui représente une adaptation moderne d'un très vieux thème populaire.

En 1914-1918, beaucoup de personnes ont tenu un journal des événements, notant au jour le jour les rumeurs qui circulaient dans le public. Or, les 5 et 6 août 1914, on racontait ceci : dans les Ardennes, les Allemands avaient déraciné de gros buissons, coupé des branches d'arbres et, couverts de feuillages, s'avançaient lentement. Notons qu'à cette date Liège tenait toujours et, qu'à part les environs de cette ville, sur la rive droite de la Meuse ne circulaient encore que de petits groupes de cavaliers partis en éclaireurs.

Le thème, ici évoqué, est celui, bien connu, de « la forêt qui marche ». Déjà, le *Liber Historiarum* (VIII^e siècle), à propos d'un combat de l'année 592, attribue cette ruse de guerre à la fameuse reine Frédégonde. L'histoire de la forêt qui marche se retrouve ailleurs, jusqu'en Norvège et en Écosse. Les lecteurs de Shakespeare se rappelleront l'épisode de Macbeth qui voit dans la marche de la forêt vers son château l'accomplissement d'une prophétie funeste (3). Chez nous, le thème légendaire s'est localisé

(3) Cf. G. Kurth, *Histoire politique des Mérovingiens*, Paris, 1903, pp. 397-400.

dans les Ardennes au sujet de la bataille d'Amblève (Amel) (4), qui assura la suprématie de Charles Martel (année 716). La légende est consignée déjà, à la fin du XI^e siècle, dans une œuvre hagiographique la *Passia sancti Agilolfi*, composée à l'abbaye de Stavelot. Pour surprendre l'ennemi, les soldats de Charles Martel s'avancent derrière un rideau de feuillage dans la lumière incertaine de l'aube (5). Dans son « Val de l'Amblève », qui a eu de très nombreux lecteurs, Marcellin La Garde place au pied du Château d'Amblève sous Sprimont, le lieu du combat (6).

Il est donc curieux de constater que le thème de « la forêt qui marche », localisé dans l'Ardenne depuis le moyen âge, a reparu en 1914 pour s'adapter à une situation nouvelle.

Il s'agit ici d'une pure fiction. Dans la seconde catégorie de légendes, que je citais tantôt, un fait réel est à la base, forme le point de départ du récit, mais ce fait est déformé et grossi démesurément en passant de bouche en bouche. Chacun, en effet, comprend un récit d'une certaine façon et le répète à sa manière. Les sources d'erreurs se multiplient avec les intermédiaires (7). Donnons en un exemple.

Pendant l'hiver 1914-1915, le bruit a couru, à plusieurs reprises, dans la Belgique occupée, que les Français avaient reconquis les Ardennes et qu'ils s'avançaient à travers bois. En réalité, il y avait dans les bois des soldats français en armes et en uniforme, mais il s'agissait de « rescapés » des combats de Dinant et du sud du Luxembourg, coupés du gros des troupes en retraite. Réunis par petits groupes, ils étaient ravitaillés en secret par la population. Un de ces détachements, composé d'une bonne

(4) Pres de Malmédy.

(5) J. Bédier, *Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste*, III, 2^e édit. 1921, p. 31.

(6) L. Thiry et J. R. Monseur, *Neufchâteau-sur-Sambre. Le château-fort, l'histoire, les légendes*, Remouchamps, 1923, pp. 29-30. — Ce nom de château d'Amblève est relativement récent.

(7) Cf. H. Delahaye, *Les légendes hagiographiques*, 2^e édit. Bruxelles, 1906, le chapitre « Le travail de la légende », pp. 14 et ss. et surtout, p. 17.

centaine d'hommes, s'était retranché dans les bois de Ciergnon et de Chevelogne. Disons qu'à la longue, la plupart de ces braves, pourvus de vêtements civils, ont pu gagner la Hollande et rejoindre le front.

C'est l'épopée de ces Français, vivant dans les bois, qui a donné naissance aux rumeurs de la reprise des Ardennes pendant l'hiver 1914-1915.

Ne soyons pas sévères pour ces légendes ; souvent elles étaient consolantes et, dans des heures douloureuses, donnaient le courage de vivre et d'espérer.

1^{er} S. — Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'enquête organisée par la Commission Nationale de Folklore sur le Folklore du temps de guerre (v. fasc. n^{os} 111-112, p. 308). Les personnes qui désireraient participer à cette enquête peuvent obtenir des exemplaires du questionnaire en s'adressant à la dite Commission, Ministère de l'Instruction publique, rue de Louvain, Bruxelles.

Encore une mise au point

(ALBERT MARINUS).

Les nombreux articles — théoriques, philosophiques ou synthétiques, qu'on les appelle comme on voudra — que nous avons publiés dans cette revue et dans d'autres nous apparaissent généralement comme ayant été plutôt mal compris. Ils sont en tout ou la plupart du temps mal interprétés. Nous aurions fort à faire si nous devions à chaque occasion procéder à des « mises au point ». Quand on les classe dans des répertoires bibliographiques il n'y sont déjà pas mis à la place qu'ils devraient occuper, à l'indice qui serait logiquement le leur d'après leur contenu. C'est un signe sûr d'incompréhension.

Mais il est des auteurs qui jouissent d'une réputation méritée, qui exercent une grande influence sur les folkloristes contemporains et dont les écrits nous touchent. Quand nous rencontrons chez eux une interprétation inexacte de nos idées elle nous inquiète. Nous craignons que ces idées soient comprises par d'autres dans le sens que leur donne ces auteurs. Dès lors une « mise au point » nous semble opportune. Tel est le cas du professeur De Vries, de Leyde. Il est très apprécié, très lu, très suivi en Hollande, en Scandinavie et nos collègues flamands le lisent très fort et très justement. Aussi estimons-nous nécessaire de relever ce qu'il écrit dans son article : « *Stand van het Nederlandse Volkskunde Onderzoek* » paru dans « *Wetenschappelijke Tijdingen* » (N^o 1, janvier 1940, p. 10).

Il y dit que : *Si on crée une opposition entre l'orientation psychosociologique d'un côté et la méthode cartographique de l'autre on ne rend aucun service au Folklore. Les deux méthodes agissent sur des plans tout à fait différents, car l'une a pour but d'expliquer, l'autre de mettre de l'ordre dans les matériaux.*

C'est mal poser le problème et la résistance que nous mettons à l'adoption de la méthode cartographique n'est pas due au fait que nous préconisons la « méthode » psychosociologique.

Là n'est pas la question. Nous disons que les faits folkloriques sont des faits sociaux. Qu'est ce qu'un fait social ? A notre avis, dès que des hommes ont entre eux des relations, peu importe la durée, ou l'objet, ou le but de ces relations il y a un social. Il y a phénomène sociologique parce qu'il y a action et réaction réciproques entre ces individus. Dans les phénomènes folkloriques ces actions et réactions existent. L'aspect traditionnel leur donne un caractère de continuité. Le caractère sociologique est donc renforcé. Par conséquent, à notre avis, les manifestations folkloriques sont des faits sociaux. Elles doivent être décrites et analysées comme le sont tous les autres faits sociaux : politiques, juridiques, linguistiques, religieux, etc. Cela veut dire qu'on doit employer, pour les étudier, les mêmes méthodes que l'on emploie

pour étudier les autres faits sociaux. Toutes les méthodes sont bonnes du moment qu'elles rendent, qu'elles apportent une précision, qu'elles acheminent vers la compréhension. Il ne s'agit donc pas d'établir un parallèle ou une opposition entre la méthode psycho-sociologique et la méthode cartographique. Nous ne savons pas ce que cela veut dire.

Parmi les méthodes à employer pour l'étude de faits sociaux, la méthode cartographique figure-t-elle ? Pour l'étude de certains faits, oui, pour l'étude de tous, non. Est-elle à recommander pour l'étude des faits folkloriques en tant que faits sociaux ? Pour l'étude de certains faits, oui, pour l'étude de tous, non. Telle est notre opinion et nous ajouterons que notre conviction profonde est que les faits folkloriques, tous les faits folkloriques, envisagés comme faits actuels peuvent être pris, saisis et délimités sans que l'emploi de la méthode cartographique soit souvent nécessaire. Aussi n'acceptons-nous pas d'être considéré comme un adversaire du procédé cartographique en lui-même, mais comme un adversaire de la généralisation du procédé. Nous ne pouvons pas admettre que l'on décide tout de go qu'on va faire la cartographie du Folklore. Nous ne pouvons pas admettre, comme nous l'avons entendu dire à une réunion où ne se trouvaient que des folkloristes, « qu'il est impossible de faire du folklore scientifique sans recourir au procédé cartographique ».

Nous pensons qu'une affirmation aussi catégorique est anti-scientifique. La cartographie folklorique est actuellement une mode. Il arrive souvent dans toute science que l'on manifeste un engouement exclusif à l'égard d'une conception ou d'une méthode.

Les savants ne sont pas à l'abri de la suggestion, créateur des modes. Cela n'est pas sans danger. Une exclusivité de ce genre équivaut à des œillères. L'emploi d'une méthode plutôt qu'une autre est une question d'opportunité. Tout d'abord ce qu'il faut faire c'est appréhender le fait qu'on veut étudier. Il faut essayer de le saisir par un moyen. S'il ne donne pas, essayer d'un autre. Il faut en essayer plusieurs, voir celui qui aura le meilleur rendement. Quand l'analyse ainsi faite aura conduit à une constatation, afin de l'éprouver, de la contrôler, il faut employer une méthode quelconque de recoupement. C'est ainsi que nous comprenons le travail.

Par conséquent dans l'arsenal des méthodes, le procédé cartographique doit figurer. Il ne s'agit pas de l'exclure, mais il faut le maintenir à sa place sans lui laisser prendre une prépondérance envahissante, déformante. Elle pourrait être néfaste et nuire à l'avancement de nos connaissances au lieu d'y aider.

Il nous paraît inexact aussi de dire que l'étude psycho-sociologique des faits tend à les expliquer et que la méthode cartographique cherche à mettre de l'ordre. Toute recherche tend à expliquer. C'est le but même de toute science. Tout savant cherche à comprendre et à cette fin use de tous les moyens, de tous les procédés possibles. En toute science et quelle que soit la conception

que l'on se fasse des phénomènes, il faut ordonner, classer les faits. Et ici l'essai de tout procédé s'impose également.

Bref nous répétons à propos de la méthode cartographique ce que nous avons dit de la méthode historique. Pendant longtemps les folkloristes ont été presque exclusivement préoccupés de la recherche des origines des faits. Ils ont négligé à peu près complètement leur aspect actualiste. Or, c'est là qu'apparaît leur importance sociologique. Pour avoir dit qu'il fallait étendre l'étude des faits à leur rôle actuel dans la vie sociale et ne plus se consacrer à l'examen exclusif de leur aspect historique, on nous a accusé de repousser la méthode historique.

Qui oserait proposer de renoncer à l'analyse historique des faits pour en comprendre le mécanisme ? Mais la recherche historique n'épuise pas le contenu des faits. Elle peut même en certaines circonstances ne pas être nécessaire du tout pour dégager leur explication du point de vue sociologique.

Tout est question d'opportunité. Tout est question également de dispositions particulières du chercheur. Celui qui a une formation historique et qui a le goût de ces travaux explorera le domaine à sa manière. Et ce sera tant mieux.

Aussi serait-il maladroit de rejeter n'importe quel procédé ; mais il serait tout aussi maladroit de ne considérer comme fécond qu'un seul procédé. La connaissance folklorique n'a pas atteint un tel niveau qu'il soit possible de préconiser un seul système, de dresser une méthode générale de recherche. Chacun a son système, chacun travaille selon le procédé qui lui paraît bon. Il est sage, nous semble-t-il, de laisser chacun manœuvrer à sa convenance et de ne juger chacun qu'à la valeur de ce qu'il produit, sans intransigence, sans exclusive. Nous sommes en cela d'accord avec de Vries : « il importe de laisser à chacun la liberté de recherches ».

Cette mise au point est-elle claire et précise ? Nous l'espérons. Nous espérons aussi qu'elle dissipera ce petit malentendu. Si nous avons de la considération pour les travaux du professeur De Vries, nous tenons aussi à la sienne et ne voudrions pas que des idées mal comprises atténuent la considération qu'il pourrait avoir pour nos travaux.

Nous désirons qu'il ait une bonne opinion de nous comme nous en avons de lui une excellente et que l'on s'attache à se comprendre mutuellement. Le Folklore ne peut qu'y gagner. Nous n'aurons jamais aucune hostilité, répétons-le, contre aucune conception, contre aucune méthode. Si nous avons en matière folklorique un point de vue un peu spécial, on doit comprendre que nous l'exprisons, que nous le défendons. Mais nous le faisons sans avoir la présomption de croire qu'il doit exclure tout autre point de vue, sans manifester aucun dénigrement à l'égard des autres conceptions. Il y a du bon à prendre partout.

Bibliographie.

(Belgique).

Congrès de Linguistique, de Littérature, d'Art et de Folklore wallons. Liège, août 1939.

Nous y relevons dans le chapitre *Folklore* : G. Lafort, *De l'utilité des monographies locales en folklore et de la méthode qui s'impose dans ce genre*. Demande un inventaire des maisons anciennes, des fontaines et de certains arbres, avec planches. Manière d'interroger le campagnard. Recueillir les Souvenirs des anciens.

R. de Warsage, *De l'utilité de la description des pèlerinages locaux et des buts de ces manifestations*. Demande des descriptions détaillées de la visite des sanctuaires, avec obligation de boire ou de laver à la source voisine. Vertu guérissante. Le christianisme s'est contenté d'ajouter une puissance morale au geste guérisseur. Madones attachées à des arbres. Le culte s'adresse à l'arbre. Le christianisme ajouta la statuette à l'arbre. Les deux cultes se sont superposés. Parle des deux madones de Chèvremont. Le sens rare des Saints (S. Georges, S. Michel, S. Damitien, S. Marrel, etc.) terrasseurs de dragons. Le Lameçon montois et le Dragon rouennais. (la Gargouille).

R. de Warsage, *Comment se crée un culte populaire ?* Cite Sainte Goutte, de Romsée, qui soulage de la goutte. Ste Gèneviève, à Grivegnée qui devient Sainte Firminne. S. Valentin, de Jupille qui devient S. Souverain et guérit le rond. S. Macrow, de Méhan (Mesch) est-il S. Magloire ou S. Pancrace, le Pleurnichard ? Les femmes se rendaient à la collégiale Ste Croix pour y prier Sainte Rolande (Sainte Otez-le-monde) pour se faire avorter. A Mons on invoque une Sainte Matrice. Il y existait une statue portant sur les trois volutes d'une banderole *In honorem matris Dei*. Le *crucifix* porta un taquet à droite et à gauche de l'inscription dont on sent tout resta visible « *Matris* » génitif latin de Mater ou Mère. La madone devint Ste Matrice.

Les pèlerins, pour soulager les maux de leur matrice placèrent une assiette retournée sur leur ventre, afin de dessiner un cercle sur leur chemise qu'elles découpèrent en rondelle. Cela devint un ex-voto qu'on laissa dans la chapelle en continuant à porter leur chemise ainsi découpée, laissant le ventre à nu jusqu'à guérison complète.

A Vitryval, N. D. aux rats passe pour éloigner des rougeurs. Ce nom provient de « *Ora pro nobis* ».

A Liège S. Julien le pauvre guérit la faiblesse des jambes des enfants. de Warsage rapporte qu'une mère voulant laisser en ex-voto quelque chose de bien personnel à l'enfant, décolla son fils et lui ordonna de faire... en plein sanctuaire !

Émile Dantine, *De l'utilité de l'étude des noms de personnes, de lieux, et de leur rapport avec le folklore*.

Passé en revue l'origine et la formation des noms patronymiques (noms de lieux, professions, désinences celtiques, simple prénom, noms d'animaux, de végétaux, de fêtes, sobriquets, etc.)

Nous y relevons « Les noms de lieux dérivant de noms de personnes sont en réalité des sobriquets qui se sont juxtaposés à un nom disparu à Jamagne, de Germanus ; Marenne de Marinus ; Serning, de Serranus. »

Cite Saintyves, van Gennep, et d'autres folkloristes parlant de légendes transplantées.

LOUIS STROODAST.

L. VERNIERS et J. MULLER, *L'exploration du milieu bruxellois — indicateur pédagogique*. Liège, Desoer, 1939. Prix 20 fr.

Le Directeur de l'école normale Charles Buis, à Bruxelles et le professeur Muller de la même école, nous offrent d'un nouveau « Plan d'Etudes » où ils ont tracé avec sûreté les lignes essentielles et caractéristiques d'un milieu riche et divers ; comme le dit M. Léon Jeunehomme qui signe l'introduction. Ce précieux volume, préfacé par Leon Leclère, accumule une masse énorme de renseignements, de faits caractéristiques, d'observations judicieuses, d'anecdotes pittoresques. Il semble bien que les auteurs ont épuisé la matière et qu'après eux leurs émules ne trouveront plus qu'à glaner.

Cet ouvrage qui sera un guide précieux pour le personnel enseignant de Bruxelles est divisé en 1. Milieu physique, 2. Milieu naturel y compris les horizons de travail, 3. Milieu historique, social, politique et administratif. Ici les auteurs se sont étendus sur les ressources toponymiques, pas toujours irréprochables et les ressources folkloriques : Nous y trouvons le blason populaire, les légendes de saints, les contes populaires et anciens usages. Les légendes ont été collectées avec soin mais les auteurs n'en ont pas esquissé l'origine. Enfin une bibliographie bruxelloise abrégée termine le volume. Cette bibliographie est subdivisée en milieu géographique, milieu biologique, bibliographie relative à l'homme, celle relative au milieu humanisé. Puis la bibliographie relative aux ressources archéologiques et iconographiques, à celle de l'histoire, au milieu social et au milieu politique et administratif.

Ce très bon indicateur pédagogique fait honneur à ses auteurs que nous félicitons de ce magnifique plan d'études.

LOUIS STROODAST.

GEORGES LAMORT, *Pausanias et le Folklore.*

Le géographe grec Pausanias, qui semble être né vers l'an 120 de notre ère en Asie Mineure, visita la Grèce, l'Italie, la Syrie et l'Égypte. Son voyage historique est une source précieuse pour les mœurs de son époque. Il y donne les renseignements les plus curieux sur la topographie et les traditions de la Grèce.

M. G. Laport en a extrait des passages relatifs aux premiers êtres humains, les déluges, les dés à jouer, l'esclavage, les vierges noires, statues qui s'alourdissent, etc., etc. phénomènes dont il cite des répliques ou des survivances dans le folklore wallon. C'est une étude curieuse. Déjà sous le premier Empire de Grèce, dont l'érudition était grande, publiâ la République des champs Élysées où il situe le Paradis sur les bords de l'Éscout. Toutes les mythologies ont fourni des faits analogues qui permettent des comparaisons semblables. On peut faire de semblables comparaisons avec la mythologie Odinnique. Il est d'ailleurs probable que la plupart de nos croyances nous viennent d'Orient. Mais cela reste à démontrer.

L'auteur s'est basé sur une très ancienne traduction de Pausanias. Il serait à souhaiter que Pausanias soit dépouillé dans une édition originale. Les sources folkloriques y sont beaucoup plus abondantes. Les éditions Budé devraient publier une nouvelle édition française de Pausanias.

LOUIS STROOBANT.

L. HUYGHEBAERT, *Des loups et métiers de loups.* Anvers, Berchem, *Journal des chasseurs*, 1939.

L'auteur qui s'est fait connaître par ses travaux sur le chien Malinois, nous présente une bonne étude sur le chien-loup. Le caractère du loup, les différentes manières de le chasser, son croisement avec des chiens, des notes d'histoire et de folklore font l'objet de divers chapitres abondamment illustrés par des planches d'après des maîtres anciens.

LOUIS STROOBANT.

MARCEL VAN HAMME, *Le Mémoire de Goswin de Pierlant pour servir à un plan d'éducation pour les enfants de soldats.* Bruxelles. *Bull. de la Comm. R. d'Histoire*, 1939.

Goswin de Pierlant, Président du Conseil Privé qui épousa la fille du comte de Neny à la fin du XVIII^e s. fut un juriste éminent qui, sous l'influence des idées novatrices de Joseph II, projeta des réformes importantes. Ce fut sous son inspiration que

Victor XIV put faire bâtir la prison centrale de Gand. Il fit organiser à l'abbaye de Messines un orphelinat pour les *filles de militaires*. Le mémoire de de Pierlant parle de l'éducation morale qu'il convient de donner à des garçons destinés à la guerre.

LOUIS STROOBANT.

HERENS D' M. A., O. Praem. *Sint Willibrord*, 254 pp., illustr. 1939. Abbaye de Tongerlo.

En s'appuyant sur les sources actuellement connues l'auteur nous retrace la vie de Saint Willibrord, particulièrement sa vie de propagateur de la foi.

Saint Willibrord a beaucoup voyagé et c'est en Hollande surtout et dans le Grand Duché de Luxembourg qu'il a laissé des traces de sa vie. Patron d'Echternach où il avait fondé une abbaye, c'est à son nom et en son honneur que s'organise chaque année dans cette localité la fameuse procession.

Les Dialectes Belgo-Romans, Avril-Décembre 1939.

Cette revue publiée à Bruxelles par « Les amis de nos dialectes » contient une étude originale de A. Doppagne, *Le parler des lamineurs de la vallée du Hoyoux*. Le travail des métaux y remonte à une époque très lointaine, probablement romaine. Les termes employés dans cette industrie *il mala, il spa'riye, lambeu, li stiele, li pétrale, li hérplac, li cramagnère* etc. sont nombreux et originaux dans le parler local. L'auteur les explique fort clairement et entre dans les détails de la fabrication et du laminage.

Les outils du lamineur (planche) sont décrits avec soin : *il rahot, il raval'èze, il patèle, il foteche, li croi, li havel, li havelère, li'ek'nèye a distorder et à rahole, li grèvèsse*.

C'est une fort bonne contribution à la technologie de l'industrie du fer.

LOUIS STROOBANT.

Le Vieux Liège, Janvier 1940.

Dans ce numéro on lit notamment le début d'une hagiographie populaire par R. de Warange et un article de Albert Buve : comment on paillait ou paillait en Condroz et comment on faisait du charivari ailleurs.

Oudheid en Kunst, tijdschrift voor Kempische geschiedenis. Brecht, Kempisch museum, 1939.

Contient J. A. V. Brialsteen, *Documenta Campinac historica* — Kenrou. Fait valoir l'utilité historique, folklorique et philo-

E. de Munck, *Matériaux pour l'étude des matières premières employées par l'homme préhistorique*.

T. van Houten, *Note relative à la classification. S'élève contre la généralisation des datations des types achéuléens, moustérien, magdalénien, noms pouvant simplement désigner un nom géographique sans rapport avec le synchronisme.*

LOUIS STROOBANT.

Revue Belge d'Archéologie et d'histoire de l'Art, publiée par l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique. Anvers, 1939. N° 4.

Simone Ausiaux, *Notes sur les stucateurs de Charles de Lorraine. Etude sur les plafonds du cabinet des Estampes, de Mariemont, et ailleurs en Belgique par Carlo Pozzi, Raspador, Étienne Scaron, Spinedi, etc. à la fin du XVIII^e s.*

G. Van Doorslaer, *Sculptures en bois exécutées à Malines au XVII^e s. (planches). Identifie des œuvres de vander Veken, le Luc l'aid'herbe, de François van Lee, de Maria l'aid'herbe, et Jean van Doerne III.*

H. R. A. Parmentier, *Bronnen voor de geschiedenis van het Brugsche schildersmilieu in de XVI^e eeuw. (vervolg). Notes d'archives sur Gysbrecht van Zoon, Kollaert et Pieter Puzeel.*

LOUIS STROOBANT.

Bulletin de la Société des Américanistes de Belgique, Bruxelles, décembre 1939.

Nous trouvons dans cette intéressante revue, Marguerite Calberg, *Le manteau de plumes dit « De Montezuma » provenant des anciennes collections de l'Arsepal de la Cour, rue de Namur. L'auteur a soigneusement recherché les sources d'archives et décrit minutieusement la technique de la fabrication de ce manteau de plumes qui daterait du début du XVI^e s. Il aurait été donné par Charles Quint à Marguerite d'Autriche (planches).*

G. Wenzinger, *L'influence Toltèque sur l'Art Tolanaque. L'auteur décrit soigneusement la pyramide de El Tajin en pierre grise-clair.*

Ce monument Mexicain possède des frises sculptées s'étendant sur une vaste étendue, sans discontinuité d'émotion et de sens. Des planches représentent des têtes sculptées en pierre de la civilisation tototèque (influence toltèque) de Jalapa, O. de l'état de Veracruz et des sculptures du S. E. du même état.

LOUIS STROOBANT.

Institut archéologique du Luxembourg. Annales, Arlon, 1939.

Ch. Dubois, *Le Luxembourg préhistorique et protohistorique. L'auteur expose avec compétence, le Luxembourg depuis l'époque paléolithique avec une nomenclature par commune des découvertes avec leur date. Le chapitre des polissoirs de La Roche, La Caisine, Hollange, Courtil-Bovigny, Saint-Mard, est particulièrement intéressant.*

V. Hutter et Ch. Dubois, *Chaussée romaine d'Arlon à Tongres. Bonne monographie de cette voie importante que les auteurs ont suivi dans tout son parcours.*

G. Martin, *Un établissement de polier belgo-romain du I^{er} siècle à Hambresart (planche). L'auteur est parvenu à déterminer l'âge exact des tessons d'après les ouvrages de Rottlering, Breuer, Oswald et Pryce.*

F. Bourgeois, *Le Moulin Joly. Histoire d'un antique moulin transformé en un charmant cottage par un riche américain.*

Dom T. Rejalut, *Inventaire analytique de la correspondance de dom Spirlet (suite et fin).*

LOUIS STROOBANT.

H. O. K. *Orgaan van Hoogstraten's oudheidkundige Kring*, 1939, III.

J. Lauwerys, *Hoogstraten in den Patriottentijd (planches). L'érudite professeur J. Lauwerys donne d'après des documents d'archives, l'exposé des événements de cette époque mémorable. En annexe des extraits du journal inédit du Curé J. C. Lievens né à Hoogstraten parlant de vander Noot, des arbres de liberté, de la bataille de Turnhout.*

Dr J. Squilbeck, *Meester Laureys. Ce Meester Laureys n'est autre qu'un des Keldermans, fils d'Antoine II Keldermans (1515) et de Barbe van Hanne. Il est fait maître du steenhoppersambacht de Bruxelles en 1485. Il fut le collaborateur de son oncle, à l'hôtel de ville de Gand, et au palais du Grand Conseil de Malines. Il travailla également à Averbode et aux plans de la cathédrale d'Anvers.*

L'étude du Dr J. Squilbeck jette un jour tout nouveau sur l'activité artistique des Keldermans et particulièrement sur celle de Laureys Keldermans.

LOUIS STROOBANT.

La Vie wallonne, Liège, 15 novembre 1939.

Contient une fort bonne monographie du village de Mevergnies (jadis Mewregien, Mewregvien, Mewregnies, Mewregues) du pays d'Ath, par M. Van Haudenard.

Quantité de communautés religieuses (Auchin, Nivelles, Liessies, Oignies) y possédaient des terres. Un chevalier Bauduin de Mieu-regien est cité en 1218.

L'abbaye de Liessies qui avait de grandes possessions dans la châtellenie d'Ath possédait, depuis 1131 un alleu à Mévergnies dit le *Lohia* (1180), *Le Lee*, *La Leye*, *La Lanoe*. Nous croyons qu'il s'agit d'un *loo*, locus ou bois sacré dans lequel une nécropole peut être recherchée comme dans tous les *loo* de la Campine.

LOUIS STROOBANT.

H. O. K. Hoogstraten's oudheidkundigen Kring, 1939.

J. Lauwerijs, *De Slag bij Hoogstraten in 1814*. Relation de la bataille livrée entre des Prussiens et des Français en 1814. Ces derniers y prirent deux canons. Les Prussiens perdirent des milliers de soldats devant Anvers, défendue par Carnot.

J. Squilleek, *Jan van Grasen*. Parle d'un artiste statuaire inconnu qualifié *antropoformite* que du Cange explique « *statuarius qui humanas formas effingit* ».

LOUIS STROOBANT.

Oudheid en Kunst, Brecht, 1939.

Dr Van Doorslaer, *Verdwenen klokken spelen in de Antwerpsche Keimpen* (planches). Cite les corillons d'Hoogstraten, Liere, Postel, Tongerlo, Waalhem.

L. S.

Annales du cercle archéologique du Pays de Waas (bilingue), S. Nicolas, t. 51, 1939.

P. Janssens, *Kantteekeningen over Bazel-Waas*. Histoire de l'église in XVI^e. Inventaire des pierres sépulchrales. Inscriptions. Notice sur l'école des filles de Bazel, l'hôpital, Servaas van Steelant, sire de Winckerke et bailli en 1562. (Médaille de van Steelant).

R. De Groot, *D'Huismansulen, de familie Snouck, het Schiedenhuis, het kasteel Galla de Salamanca, het kasteeltje Ysebrant* à Melsele, avec fragments généalogiques.

LOUIS STROOBANT.

Cercle archéologique du Canton de Soignies. Soignies, tome VIII, (sans date).

A. Chocquet, *Réflexions et considérations sur l'époque néolithique au littoral Belge*. Emet l'opinion que les silex taillés, ré-

collés à Pitthem, Enselgem, Dentergem, seraient fabriqués à l'aide de rognons de silex noir-foncé transportés des côtes françaises à la côte Belge.

L. Destrait, *Des habettes entourant la collégiale de Soignies*. Il s'agit de petits étals (auhettes) construits au début du XVIII^e s. par le Chapitre de la collégiale autour de l'église et qui empiètent sur la largeur de la Grand'Place. Les bourgeois de Soignies réclament.

L. S.

Conférences et Théâtres, Bruxelles, décembre 1939.

I. Mirval, *Le Carillonneur de Bruges*, chef d'œuvre de Rodenbach. Compte rendu de la conférence donnée par M. Mirval avec planches de vues de Bruges et de Furnes.

Francis de Villers, *Les grandes Premières : Louise*. (portrait de Gustave Charpentier). Bonne étude critique de l'opéra célèbre de Charpentier.

Ch. Deshonnet, *A propos du tricentenaire de Jean Racine* (portrait). Causerie sur le très grand rôle joué par le grand poète dramatique qui fut aussi un homme au grand cœur.

L. S.

(Etranger).

STEINITZ W. *Ostjakische Volksdichtung und erzählungen*. 1^{re} partie, 460 p. Opétatud eesti selts, Tartu 1939.

Etude de la grammaire des Ostiaks et publication intégrale dans la langue originale de la littérature traditionnelle de cette population. L'ouvrage contient une traduction en allemand des œuvres originales reproduites. Le commentaire grammatical est également rédigé en Allemand.

Revue anthropologique, publiée par les professeurs de l'Ecole d'Anthropologie de Paris. Paris, Nourry, 1939.

E. Leblanc, *De l'indice facial supérieur et du rapport harmonique de la tête et de la face chez les Berbères de l'Afrique du Nord*.

Dr A. Theoris, *Réflexe de but et racisme*. Insiste sur le mécanisme des réflexes humains et leur utilité individuelle et sociale.

Dr P. Russo, *Observations anthropologiques sur la hauteur apparente de la rima pudendi*. Rapports avec les tempéraments.

La hauteur apparente de la fente vulvaire (N = ———), dont les variations n'ont jamais encore été étudiées est un facteur important dans la caractérisation morphologique.

LOUIS STROOBANT.

Revue de l'Avranchin, Bulletin de la Société d'archéologie d'Avranches (Manche), 1939.

L. C. Les chemins de Basse-Normandie au temps du sire de Gouberville. Extraits du journal de Gilles de Gouberville au XVI^e s.

J. Seguin, Libraires, bouquinistes, éditeurs, marchands d'estampes établis à Paris et originaires du département de la Manche. Curieuse contribution bibliographique.

René Herval, Rois normands et poètes arabes. Étude bien documentée sur l'entrance du lyrisme arabe.

Sacey. Histoire un peu romancée de cette curieuse commune, depuis l'époque gauloise.

LOUIS STROOBANT.

Sint-Gertruydsbronnc, Breda, 1939, aflevering II.

C. Sloomans, L. Merckelbach, van Enkhuizen, *Kerkelijke geschiedenis van Halsteren in 1600 (vervolg).*

Citent de nombreux textes relatifs à l'histoire de l'église de Halsteren.

H. Levelt, Amsterdam, *Bergen-op-Zoom verdacht van « Seditiense Libellen »*.

L'ancien archiviste de Bergen-op-Zoom nous fait connaître les événements politiques de la fin du XVIII^e s.

J. W. A. Gommers, *De oorsprong van Rysbergen (vervolg)*. Suite de l'histoire de Rysbergen.

J. R. W. Sinnighe, *Spraakjes en volksverleisels van Noord-Brabant*.

L'actif folkloriste Sinnighe nous offre ici une nouvelle série de contes folkloriques savoureux et attachants.

LOUIS STROOBANT.

Wiener Zeitschrift für Volkskunde, (anciennement *Zeitschrift für österreichische Volkskunde*), publication de l'association de Folklore de Vienne publiée par M. et A. Haberlandt, 44^e année, 1939.

A. Schupflinger, *Volksrührer im Brisenal*. Recherche l'origine des traditions populaires, sagas, usages, chants et superstitions.

A. Haberlandt, *Zu den aufgaben der Volksforschung in pennänschen Raum*.

Étude ethnographique sur le peuple Magiare et Croate.

LOUIS STROOBANT.

Rheinische Vierteljahrsblätter, Bonn, 1939.

P. Petri (de Cologne), *Offener Brief an einen wallontischen Gelehrten*. Lettre au professeur Wilmotte (de Liège) au sujet des limites du germanisme.

Institut Grand-Ducal, section de linguistique, de Folklore et de Toponymie. Luxembourg, 1939.

Comes, *Idiomatik der Echternacher Mundart Buchstabe M*. Le patois d'Echternach ressemble plus au flamand qu'à l'Allemand. Faut-il y voir une survivance du Frank Ripuaire ?

N. Pietschelt, *Der Luxemburger Dorfschuster*, accompagnée d'un vocabulaire avec Notes Folkloriques.

II Rinnen, *Hausnamen Oestlicher ortschaften*. Déformations curieuses des patronymes.

LOUIS STROOBANT.

Folk-Lore, being the quarterly transactions of the folk-lore society. London, décembre, 1939.

L. V. Grinseli, *Scheme for recording the folklore of prehistoric remains*. Expose le plan d'une vaste enquête comme le *Corpus du Folklore Préhistorique*, publié en 1934 par Saintyves.

L'auteur expose la méthode de l'enquête que des correspondants devraient documenter d'une manière uniforme. Il cite une bibliographie de la matière où figurent, pour la France, S. Reinach, P. Sebillot et P. Saintyves.

Le questionnaire devrait comprendre :

Animals (citations d'habitats de dragons, etc.), *Arthur*. Nom du roi Arthur attaché à certains mégalithes. *Assemblies and Meets* (Thing ou lieux de réunion ?). *Battles* (détails relatifs à des batailles anciennes). *Ardestones*. Mégalithes plantées artificiellement ou non. *Calendar Customs*. Si les mégalithes sont témoins de certaines visites à des dates déterminées. *Christianisation*. Si les pierres ont été surmontées postérieurement d'une croix. *Change of Site*. Si les pierres se déplacent mystérieusement. *Civil Wars*. Si les pierres ont été érigées en souvenir de guerres ou troubles ? *Countless Stones* (cité Stonehenge). Les traditions se rapportant à ces endroits. *Curative Property*. Les propriétés curatives de certains mégalithes. Les cérémonies auxquelles on soumet

le patient. S'il existe des trous dans lesquels on fait passer le malade. *Doves*. Si des pierres passent pour avoir été brisées par les diables (ceci concerne l'Angleterre). *Devil*. Si la construction a été attribuée au diable. *Druids*. Ou attribués à des druides. *Fairies*. Présence supposée d'elfes, goblins. Leur influence faste ou néfaste. *Fertility*. Propriétés fertilisantes ou fécondantes attribuées à ces pierres. *Ghosts*. Rapports avec les ateliers préhistoriques. *Giants*. Trouve-t-on des traditions de géants dans l'érection des mégalithes. *Grail*. Brisés par le diable ! *Haugmaunstones*. Légendes attachées à des mégalithes. *Historical Persons*. Pierres portant des noms de personnages historiques. *Hoar Stones*. Légendes attachées à des mégalithes. *Hole Stones*. Pierres creuses. *Immobility*. Nombre de chevaux réputés employés pour déplacer la pierre. Changeant de place la nuit. *Imprints*. Empreintes du diable pieds, griffes, mains. *Legendary Personages*. Mention de personnages légendaires (Robin Hood, Merlin, etc.). *Maiden*. Forme et élément *Male and Female Principles*. Sexe attribué aux mégalithes. *Movement*. Pierres qui dansent, qui vont boire. *Quand*. *Oaths*. Les pierres d'Odin d'Orkney. *Offerings*. Offrandes — lesquelles et quand — faites aux pierres. *Oracles*. Pierres qui oscillent et dont on tire des présages. *Petrification*. Pierres qui seraient des personnages pétrifiés. *Lesquels ? Sanctity*. Pierres ou rochers pourvus d'une ouverture d'où résultent des orages ou autres calamités. *Skirtful, Lapful or Apronful of Stones*. Pierres apportées par des femmes dans leur tablier qui se déchire. *Sleeping Warriors*. Légendes relatives aux mégalithes qui désirent du sang en rapport avec l'amour et la victoire. *Sound*. Pierres émettant de la musique. *Treasure*. Trésors cachés sous les pierres. *Coffres remplis d'or*. Les recherches en silence. Le trésor s'enfonce plus bas lorsque les fontilliers parlent. *Underground Passages*. Traditions relatives à des souterrains reliant deux ou plusieurs sites. *Water*. Légendes relatives aux cités englouties. *Wishing*. Pierres horizontales contenant des vœux. *Witches*. Pierres situant la tenue de Sabbats ou autres réunions démoniaques.

Suivent des questionnaires relatifs aux *Thunderballs* (celts, pierres de tonnerre, etc.). Leurs propriétés curatives ou préservatrices. *Arrow-heads* pierres taillées montées en amulettes. *Spindle-stones*, and other *Holed Stones*. Préservatifs contre le cauchemar.

Il est certain qu'une enquête basée sur un programme aussi méthodique livrerait un corpus plus complet que celui de Saintyves. Nous formons le vœu de voir entreprendre cette enquête par le *Folklore Brabançon* ou par la *Société Belge d'anthropologie et de Préhistoire*.

Nous proposons d'y ajouter le report par un signe conventionnel du mégalithe sur la carte au 20000^e de Belgique. Si possible les dimensions des pierres, leur composition géologique. Les correspondants devraient signer leur communication.

LOUIS STROOBANT.

Archivio per la raccolta e lo studio delle tradizioni popolari italiane. XIV^o, n^o III-IV, juillet à décembre 1939.

Contient des articles de R. Corso sur des traditions relatives à la culture des olives, de Tedeschi qui continue sa publication de chants religieux populaires de Sicile, de Vermole, la Passion de Jésus selon les traditions populaires salentines ; de Proto, les usages funéraires de la Calabre, etc.

Rig, Tidskrift utgiven av föreningen för Svensk Kulturhistoria Stockholm, 1939.

Arthur Norden, *Hällristningarna i forskningsens ljus*.

On vient enfin d'étudier les gravures rupestres de la Scandinavie et du N. de la Russie.

Il existe deux grands groupes de gravures rupestres. Le groupe ancien comprend les gravures sur roche à l'aide d'instruments de bronze. Ils sont étudiés par Sverre Marstrand qui publiera prochainement les résultats de ses études. Les anciens groupes de gravures se rapportent à l'art de la chasse « *veidekunst* ». Ce sont des figurations magiques impressionnistes d'animaux qui le plus souvent ont été coloriés, surtout en Suède. Les groupes récents sont pointillés et non coloriés. Les gravures rupestres se présentent dans toute la Norvège. En Suède on rencontre neuf groupes de gravures rupestres qui remontent à l'âge de la pierre, depuis 8000 ans avant J. C. jusqu'au néolithique.

Kustoca Vilkuina, Kaka sokel maka. Ce sont des rondelles de pain ou de coques sucrées que l'on perce d'un bûtonnet ou d'une ficelle pour les suspendre à une branche d'arbre. Cette coutume folklorique pratiquée en Scandinavie, en Finlande est préservatrice de maléfices.

LOUIS STROOBANT.

Eesti rahvaluule arhiivi loimetused Kirjastus-osast « *Kultuurikoondis* ». Tallinn, 1939.

Oskar Loorits, *Endis-Eesti elu-olu*. *Lugemispälu Kaluri ja mehe mehe elust*, 344 p.p. planches. Étude très documentée sur le folklore de la pêche en Esthonie.

L'eau apporte le grain et le bœuf dans le heim.

Le pêcheur ivre tombe dans le flot et finit de boire.

Un prêtre va en barque bénir le fleuve pour prier les esprits de l'eau de ne pas noyer les gens.

L'esprit de la mer apparaît aux pêcheurs à la tombée du jour sous forme d'un bateau, un loup, un cheval, un enfant, une flamme.

Une grande pluie fait pleuvoir du poisson du ciel.

Le diable va à la pêche et tombe à l'eau.

Un Pope ivre bénit le Peipsi (?) et tombe à l'eau.

Donnez-moi, belle-mère, le chaudron pour cuire le poisson.

Un pêcheur donne ordre à une jeune fille de lui servir de la petite bière dans un seau à lait. De la mer sort une dame qui ordonne de boire et de jeter ses filets à cet endroit. Un marin crie moi aussi je veux boire. Une sirène déclare que dans les profondeurs de la mer on forge un char qui les conduira en enfer.

Une jeune fille sort de la mer et amène un pêcheur dont elle cache la tête dans son tablier.

Le poisson peut agir comme remède.

Lorsque la mer ne donne pas de poisson on peut charrier son propre champ de hié.

Des habitants de Ruhnu viennent vendre au roi à Tallin et offrent en vente de la graisse de chien marin.

On ensorcelle le vent pendant le transport en contrebande de sel.

Un objet trouvé sur la plage est mis en poche par une fille. Mais l'objet enfie. La fille se jette dans un four. Le four explose.

A l'embouchure près de Pärnu est arrivé une haleine dont le sang a teint la mer en rouge.

Un pêcheur prend pied sur un banc de sable. Il y fait du feu mais le banc de sable bouge: c'était le dos d'une haleine. Ailleur on dit que c'est le diable de la mer.

Des vaches sortent de la mer et viennent paturer à terre. Elles sont gardées par des sirènes. Quelques unes des vaches sont prises par les riverains. Il en provient une bonne race de vaches laitières.

Les *Klabauermann* (Klabauera — nutons — poulpiquels — Kobolts) sont les esprits des bateaux.

Voyage au bord du ciel on les morts se rendent en enfer.

N. R. Tallin chef-lieu de Harjumaa est un port de la mer Baltique.

D'après son Folklore le pêcheur d'Esthonie apparaît comme un homme courageux et pacifique, simple et superstitieux. Il croit aux génies maritimes, aux Sirènes, aux diables, aux Klabauermann. Il est souvent adonné à la boisson, usant de pratiques magiques pour augmenter la prise de poisson.

LOUIS STROOBANT.

Opelatud Eesti seltsi Aastaraamat. T. II, 1937, 268 p. illustrées, 1939.

Le tome II de l'année 1937 des Annales de la Société Littéraire d'Esthonie, n'a paru qu'en 1939. Sans doute en Esthonie appelle-t-on littéraire tout ce qui est écrit, car ces Annales contiennent en réalité toutes études d'histoire, d'archéologie, de Folklore.

C'est ainsi que nous y lisons une importante étude de Elmar Pass sur les coutumes de la mort et des funérailles. Un autre

article de Walter Anderson décrit un fonds monétaire contenant des monnaies du comte Albert III de Namur (1037-1105), de l'Empereur Henri II (1014-1024) frappées à Dinant, de Conrad II (1024-1038) frappées à Thiel. Il est donné une reproduction d'une des pièces frappée à Dinant.

Rahvapärinusto selgitaja Eesti rahvalaule arhiivi valjaanne, Tartu, 1939.

Amanda Raadie, *Rahvalaulekogumist Saaremaal*, collecte le folklore de Saaremaa.

R. Viidalepp, *Julusaja aast Toompälu* (portrait). Biographie d'une conteuse de légendes.

L. S.

Convorbiri Literare. 72^e année, n^{os} 6 à 9, juin à septembre 1939. Bucarest.

Cette ancienne revue roumaine consacrée au mouvement intellectuel de ce pays sous tous ses aspects consacre un quadruple numéro de 750 pages à Mihail Eminescu, personnalité qui joua un rôle important dans la vie roumaine.

Le Mouvement Folklorique.

A la Commission Nationale de Folklore.

La Commission Nationale de Folklore, chargée par le Ministre de l'Instruction Publique de veiller à la sauvegarde de notre patrimoine folklorique, nous prie d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le point suivant :

Comme mesure de précaution contre les dangers d'incendies en cas d'attaque par avions, les Lignes de protection aérienne ont donné, par l'intermédiaire des journaux et de la radio, le conseil de débayer les greniers et les combles et d'en enlever tous les objets inflammables.

Cette mesure, dictée par une prudence louable, constitue cependant un danger sérieux pour notre patrimoine folklorique, car il y a lieu de craindre que, par ignorance ou par zèle inconsidéré, on ne vienne à la destruction des objets qui pourraient présenter un réel intérêt pour l'étude de l'histoire locale et du folklore régional.

La Commission Nationale de Folklore adresse donc un pressant appel à tous les détenteurs d'objets et de documents folkloriques afin de ne pas détruire à la légère ce que nous a légué le passé. En cas de doute au sujet de la valeur et de l'intérêt que pourraient présenter ces objets, il conviendrait de s'informer auprès de personnes compétentes et en particulier, de prendre l'avis des conservateurs de musées locaux, des directeurs de revues folkloriques régionales ou du secrétaire de la Commission Nationale de Folklore au Ministère de l'Instruction publique.

Si chez les particuliers la place pour abriter les objets en question faisait défaut on pourrait, après expertise, en confier provisoirement la garde aux Musées locaux.

Folklore et gastronomie.

Il y eut du 11 au 21 janvier, au Palais des Beaux Arts un salon dit : Folklore et Gastronomie. Ce fut en réalité une exposition de produits alimentaires, vaguement encadrée par des décors où vire beaucoup de bonne volonté ou parvenait à retrouver des coins pittoresques du Vieux Bruxelles. Ces stands étaient tenus par des figurants habillés de costumes où la fantaisie l'emportait sur le souci d'évoquer une époque. Comme il s'agissait d'une œuvre de bienfaisance, réjouissons-nous si elle fut productive, mais regrettons l'abus qui fut fait en cette circonstance de l'épithète folklorique.

Salon de la Neige.

Au Salon de la Neige, ouvert dans le Parc de Bruxelles, salon qui n'avait évidemment rien de Folklorique, signalons toutefois une œuvre qui s'apparentait aux Tapis de Sable. L'artiste Kerels, au lieu de dresser un monument dans une allée ou dans un quinconce, avait, sur une pelouse, en colorant la neige, représenté un grand bouquet de fleurs.

Au Musée Royal de l'Armée.

Nous félicitons le courageux conservateur du Musée M. Lecomte pour le cran avec lequel il lutte pour la réouverture de son cher musée. Il est incroyable que des institutions aussi utiles à tous soient mécanisées de la sorte et en fût aux caprices de quelques chefs. Le musée Royal de l'Armée est une leçon de choses, surtout dans l'atmosphère de guerre que nous traversons. C'est le vrai visage de notre chère Belgique et de son héroïsme et de son courage. Qu'on y mène souvent les enfants des écoles, non pour leur donner des idées de guerre mais pour leur montrer combien la patrie a dû se défendre au cours des siècles. Ils y puiseront des idées d'héroïsme et de patriotisme.

L. S.

Le Château féodal de Beersel (Brabant).

Grâce aux travaux de restauration entrepris depuis 1928, le célèbre château féodal de Beersel, construit au 13^e siècle, dans une vallée pittoresque, entre Tcele et Loth, près de Bruxelles, est ouvert au public, tous les jours, du matin au soir.

Cette forteresse, qui fut dévastée et en ruine pendant un siècle, est actuellement un lieu extrêmement intéressant d'excursion et d'études historiques et archéologiques pour les touristes, artistes, professeurs, écoliers.

C'est un des rares châteaux, en effet, qui subsiste avec son système défensif des 13^e et 15^e siècles : donjon, pont-levis, herse, archères, meurtrières, créneaux, machiculis, échauguettes, trou de four, arsenaux pour l'approvisionnement des arbalètes, des vases, boulets de pierre et projectiles divers pour la défense pendant les sièges.

Ce château-fort de plaine, entouré d'eau, avec ses tours, sa couronne, son donjon, sa vigie de guet, évoque les conventions dramatiques de la féodalité, de la vie au Moyen-Age, de la chevalerie, des châtelains et châtelaines, des preux, des croisés, de la chasse au faucon, des tournois, des troubadours et ménétriers, des serfs, manants taillables et corvéables à merci, de la haute et basse justice, du pilori, gibet, oubliettes, etc.

Itinéraire au départ de Bruxelles : Tcele en correspondance avec le tram 9 jusque Tcele-Calevoet, puis autobus pour Beersel.

Le Bethleem verviétois.

Le propriétaire du Bethleem verviétois vient de consentir à l'en dessaisir au profit du Musée de Verviers. Le voilà sauvé de la destruction. Monté dans une salle du Musée il a été rendu accessible au public depuis le Noël jusqu'au 7 janvier. Ouvert le dimanche et le jeudi, des milliers de personnes l'ont visité.

Les puits à silex de Spiennes.

On va entreprendre, paraît-il, de nouvelles fouilles dans les carrières de silex de Spiennes. On aurait voté à cet effet un crédit de 12000 fr. pour 1940.

Les Oiseaux de Belgique.

La Commission du Patrimoine du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique nous prie de porter à la connaissance de nos lecteurs que la quatrième série de cartes postales figurant les oiseaux vient de paraître. Les cartes portent les numéros 151 à 200.

Les trois séries précédentes se composent comme suit :

Les cartes de 1 à 100 représentent les oiseaux protégés par la Loi en Belgique, notamment le groupe des insectivores, les Pies, les Chouettes et les Hiboux, enfin des oiseaux de mer, Sternes et Moutettes.

Les cartes de 101 à 150 reproduisent les rapaces diurnes (27 espèces) et une partie des petits granivores.

La série nouvelle de 151 à 200 figure le reste des oiseaux granivores (14 espèces) ; les Moutettes (8 espèces) ; les Pies-gris-chies et le Jaseur du Nord (5 cartes) ; la belle série des Grives (12 cartes) ; quelques espèces diverses, dont le Cincle d'eau, le Gaspier, le Rollier, le Martin-pêcheur ; enfin, 3 espèces de Pigeons et la Tourterelle.

Ces cartes ne sont pas seulement des documents inégalés à ce jour pour l'instruction de la jeunesse, elles offrent aussi aux adultes l'occasion de s'initier sans efforts à l'ornithologie et d'augmenter l'intérêt de leurs promenades et de leurs excursions.

Le prix de 15 francs les 50 cartes, soit 3 frs. la pochette de 10 a pu être maintenu. A ceux qui hésitent à se procurer cette publication hautement intéressante, on présente des cartes séparées, à leur choix, au prix de 0.30 fr. l'unité, afin qu'ils puissent apprécier leur valeur. La Commission du Patrimoine du Musée est titulaire du Compte de Chèques Postaux n° 918.81.

Initiative du Musée de New-York.

Si le public ne se rend pas au Musée, il faut que le Musée aille au public. Telle semble être l'idée qui a inspiré une initiative heureuse du Metropolitan Museum, le grand Musée d'Art de New-York. Il vient en effet d'entreprendre des expositions temporaires de certaines de ses œuvres dans les divers faubourgs de la ville. Les choix des pièces sont faits en tenant compte de la composition, du niveau mental ou des activités professionnelles des gens de ces faubourgs.

Nécrologie.

Georges van Doorslaer.

Le Folklore Brabançon, vient de perdre un de ses collaborateurs, le Docteur Georges van Doorslaer, décédé à Malines le 15 janvier 1940 à l'âge de 75 ans. Il publia dans cette revue une notice sur le carillon de Stenockerzeel.

Le docteur van Doorslaer fut membre de la Société Belge d'Otite-Rhino-Laryngologie, Président d'honneur et fondateur de la section Malinoise de la Croix Rouge de Belgique, Directeur de l'école d'infirmières « Ste-Elisabeth » à Malines.

Sa mort est une grande perte pour la ville de Malines dont il scruta inlassablement pendant 50 ans, le passé historique et archéologique. Il publia quantité de notices sur les industries d'art, les fondeurs, les tapissiers, les artistes Malinois. Il organisa plusieurs expositions d'art à Malines et se préoccupa surtout de conserver à sa ville natale son aspect ancien. Il réorganisa le musée local et veilla aux restaurations parfois maladroites infligées aux monuments. Cela lui valut le titre de correspondant de la Commission Royale des Monuments et des Sites. Pendant des années il fut un membre assidu du Cercle Royal archéologique de Malines et en fut nommé Président honoraire. Il était également ancien Président et membre de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique. Plusieurs de ses travaux furent couronnés, notamment son étude sur Philippe de Monte dans laquelle il établit incontestablement que de Monte était en réalité un Vanden Bergh, né à Malines. A cette fin van Doorslaer entreprit des voyages en Italie et en Autriche pour y rechercher dans les bibliothèques des œuvres du célèbre musicien. Ce fut un musicologue averti et avant et le nombre de monographies qu'il a consacré à des musiciens Malinois est important. Il établit qu'à l'époque de Marguerite d'Autriche, la musique compte des représentants illustres à Malines. Toutes les publications de van Doorslaer sont d'une rigueur scientifique basée sur des données d'archives. Il publia avec le chanoine Van Nuffel et M. van den Boeren l'œuvre de Philippe de Monte qui était ignorée. Son travail considérable sur les anciens retables Malinois fut également couronné par l'Académie Royale de Belgique. Cependant le grand nombre de planches dont cette œuvre est illustrée en a empêché la publication jusqu'à ce jour.

Le regretté défunt était officier de l'Ordre de la Couronne et chevalier de l'Ordre de Léopold. Nous avons passé en sa société de longues soirées à dépouiller d'anciens registres archéologiques dans lesquels van Doorslaer se retrouvait facilement.

Ce fut un modeste et un bon sûr. Nous conservons de lui un souvenir impérissable.

LOUIS STROOBANT

Rodolphe de Warsage.

C'est sous ce pseudonyme que le folkloriste liégeois Edmond Schoonbroodt était connu. C'est sous ce nom que son souvenir sera conservé dans le monde des folkloristes. Son « Calendrier Populaire », son livre sur « Le Théâtre liégeois des Marionnettes » portent cette signature et ces deux ouvrages ont fait sa réputation et rendu son nom populaire. Avocat aimant son métier, il était avant tout un Liégeois aimant sa ville. Il s'intéressait à son passé, à ses monuments, mais surtout à son folklore. Il avait repris à la mort de J. Comhaire la direction du « Vieux Liège », un cercle créé pour étudier la ville, pour instruire la population de ses fastes et l'habituer à l'aimer. Un cercle qui a son local, ses archives, sa bibliothèque ; un cercle qui organise des conférences, des visites, des excursions ; un cercle qui a aussi son Bulletin, un Bulletin qui, depuis que de Warsage le dirigeait, était devenu une véritable revue. Bref un organisme vivant sous la tutelle d'un chef actif, érudit et sympathique.

de Warsage s'était fait aussi un nom international par l'intérêt qu'il avait porté aux marionnettes. Il avait organisé des expositions internationales de ces sympathiques acteurs et l'ancé des Congrès Internationaux destinés à étudier ce théâtre populaire aux lointaines origines.

La littérature dialectale avait retenu son attention. On aurait pu croire qu'il s'intéresserait particulièrement à cette activité mais après des débuts dans ce domaine, c'est le Folklore qui l'attira et qui le retint. Il faisait partie de la Commission Nationale de Folklore depuis sa création en 1938.

Nos lecteurs se souviendront de plusieurs études de de Warsage publiées dans le Folklore Brabançon : *Essai d'une hagiographie populaire Wallonne* (XIV^e, p. 291). *Processions et Pèlerinages de Wallonie* (XVIII^e, p. 172).

On le rencontrait toujours avec plaisir dans les Congrès, on était habitué de découvrir son fin visage, ses yeux malicieux, son sourire ironique. Décontenancé au premier abord par sa façon de se comporter, on ne tardait pas à le trouver sympathique, aimable et attirant.

Le Folklore Brabançon s'associe au deuil des siens et de ses amis liégeois.

F. De Ridder.

M. Fr. De Ridder, curé retraité de Hombeek est décédé le 9 janvier 1940 à l'âge de 71 ans à Tessenderloo. Près de vingt ans il fut vicaire à l'église Saint-Germain de Tirlemont, où il se montra chercheur et compulseur d'archives infatigable ; il y fit paraître un historique illustré de l'église Saint-Germain. De son séjour à Tirlemont témoignent encore l'Histoire de N. D. au Lac et un volumineux travail en deux parties concernant l'histoire des

Rues et Places publiques de Tirlemont. Il ne s'est pas uniquement intéressé à cette ville mais également à toute la région. Il fut l'âme du Cercle « Geschied- en Oudheidkundige kring Hageland ». Il fit paraître les « Hagelands Gedenkschriften » qui constituent une source indispensable pour l'histoire locale. Sa collaboration à diverses revues archéologiques était très appréciée, nous nomons e. a. Le Grand Béguinage de Molines, et la « Hoghe school » de Tirlemont.

Il fut aussi un de nos premiers collaborateurs. Nous avons publié des articles très intéressants de sa main : Notes au sujet de la dévotion de Saint Leonard à Léau, Dongelbergstraat à Tirlemont, le cochon du Saint-Esprit, Une ancienne histoire de Sainte Wilgeforte, etc.

Pour tout ce qu'il a fait au point de vue de l'histoire et du folklore, il mérite notre admiration et notre reconnaissance et son souvenir nous restera cher.

Georges Garnir.

M. L. Dumont-Wilden, le seul survivant des trois moustiquaires du *Pourquoi Pas*, publie dans le N° du 29 décembre 1939 une belle biographie de Georges Garnir.

Ce bruxellois d'adoption n'était pas un folkloriste au sens exact du mot. Mais son amour du pittoresque chez les hommes et dans les choses l'apparentait toutefois aux folkloristes. Il est l'auteur de petits volumes très réussis : *Zieverer*, *Architek*, *Croûte* et *etc* qui peignent fort spirituellement le bruxellois goguenard et froudeur.

A ce titre, le Folklore brabançon lui devait ce souvenir,

Nos Excursions.

Il est évidemment assez téméraire de dresser un programme d'excursions pour toute la saison. Nous envisageons toutefois cette année l'organisation des voyages suivants, sans engagement quant aux prix fixés qui pourront être modifiés au gré des fluctuations de prix. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir toutefois prendre note des dates.

I. — 26 mai. Excursion dans l'Entre Sambre et Meuse.

Départ de Bruxelles à 7 heures 1/2. Charleroi. Thy-le-Château (visite du Château et de l'Eglise), Walcourt, (visite de la sacristie de l'Eglise et du trésor. Lorsque nous nous sommes rendus à Walcourt en 1934, c'était le jour de la Marche militaire et nous n'avons pu visiter la sacristie). Philippesville (visite). Sautour (visite des ruines). Rolly (visite du Château ferme). Pagnolle (les ruines). Matagne-le-Petite (l'Eglise). Hastière (l'Eglise). Retour par la vallée de la Meuse.

Pour cette excursion, il conviendra que les participants se munissent de vivres.

Prix de l'excursion comprenant le transport en autocar, pourboire compris et les pourboires en cours de route : 75 francs.

II. — 6 et 7 juillet. Week End en Ardenne.

A la demande de plusieurs habitués qui désirent faire une excursion en forêt d'Ardenne, nous organisons un week-end. Il est impossible de faire ce voyage confortablement en une journée.

Le 6 juillet, départ de Bruxelles à 13 h. 1/2 par Namur, Marche, Jennelle, Saint-Hubert. (En traversant la forêt, visite au monument du Roi. Arrivée à Saint-Hubert vers 17 heures, visite de l'Eglise, de l'Ecole de Bienfaisance et des monuments funéraires en ardoise sculptée de l'Eglise Saint-Gilles, souper. Après le souper, pour les participants qui le désirent, courte promenade en bois le soir).

Le 7 juillet. Promenade en forêt. Départ à 8 heures. Itinéraire 15 km. environ.

Pour les personnes qui ne désirent pas faire l'excursion pédestre, un itinéraire en auto-car est prévu. L'auto-car reprendra en cours de route le groupe ayant fait l'excursion pédestre. Dîner à Luyckhove. Retour par Rochefort-Ciney-Namur.

Prix de l'excursion comprenant le transport en auto-car, le souper du 6, le logement, le déjeuner et le dîner du 7. (Boisson non comprise) : 150 francs. Les personnes qui désirent occuper seules une chambre payent un supplément de 15 francs.

III. — 4 août. Excursion en Flandre.

Départ de Bruxelles à 8 heures par Gand-Thielt. (Visite d'une collection particulière). Deurle (Dîner au bord de la Lys). Leeuwerghem (visite du parc à la française). Zwynherde (visite de la ferme — cabaret avec ses curieuses fresques). Retour par Alst.

Prix de l'excursion comprenant le transport en autocar, le dîner (boisson non comprise), les pourboires en cours de route, l'entrée au parc de Leeuwerghem : 82 francs.

IV. — 1 Septembre. Les Musées de Folklore d'Anvers.

Départ de Bruxelles à 8 h. 1/2 par l'Avenue de Meysse et Boom. Visite du Musée de Folklore de la rue Saint-André, le l'Institut Saint Ignace et de ses collections de gravures, images, et plans. Dîner à Anvers dans un établissement caractéristique. L'après-midi visite du Sterckshof, château et ferme du XVI^e s. transformés en Musée.

Prix de l'excursion comprenant le transport en autocar, les entrées dans les Musées et les pourboires, le dîner (Boisson non comprise) : 62 francs.

AVIS. — Le point de départ de l'excursion est toujours fixé au coin de la rue de la Loi et de la rue du Commerce (Office des Vacances). Le départ a toujours lieu à l'heure indiquée.

Les adhésions doivent toujours nous être parvenues quatre jours pleins avant la date de l'excursion et la somme versée au compte chèque postal n° 142 119 de Marinus Albert, Bruxelles.

Nous rappelons que, pour faciliter notre tâche et assurer à nos excursions la meilleure organisation possible les adhérents ont intérêt à s'inscrire le plus tôt possible, sans attendre le dernier délai fixé. Assurés d'un nombre suffisant de participants nous pouvons améliorer de nombreux détails.

Cette recommandation a cette année une importance capitale. En effet la plupart des auto-cars ont été réquisitionnés.

EXCUSONS-NOUS.

Après des lecteurs d'abord. Nous n'avons pu dans ce fascicule insérer notre rubrique habituelle des *Venus-Falls* ni notre nouvelle rubrique *Questions et Réponses*. Nos matériaux étaient vraiment trop abondants. La rubrique *Questions et Réponses* notamment a commencé à prendre de l'ampleur.

Après des auteurs ensuite, car nous devenons confus vis-à-vis de MM. Aeris, Dansaert et Robyns de Schneiderauer auxquels nous avons promis que leurs articles se trouveraient dans ce fascicule. Il est dû avoir 100 pages de plus. Nous les donnerons sans aucune faute dans le fascicule suivant.

Bulletin d'adhésion aux Excursions.

1. Excursion dans l'Entre Sambre et Meuse, le 26 mai. (Prix : 75 frs.).

Je soussigné, désire inscrire personne(s) à l'excursion du 17 mai dans l'Entre Sambre et Meuse.

Je verse au compte chèque postal n° 142.110 (Marius Albert, Bruxelles) la somme de

Bruxelles, le

(Signature et adresse).

2. Excursion en Ardenne les 6 et 7 juillet. (Prix : 150 frs.).

Je soussigné, désire inscrire personne(s) à l'excursion des 6 et 7 juillet en Ardenne.

Je verse au compte chèque postal n° 142.110 (Marius Albert, Bruxelles) la somme de (+ supplément éventuel pour les personnes désirant occuper seules une chambre).

Les personnes inscrites participeront (à l'excursion pédestre du 7) (à l'excursion en auto-car du 7). (Supprimer la mention inutile).

Bruxelles, le

(Signature et adresse).

3. Excursion en Flandre du 4 août. (Prix : 82 frs.).

Je soussigné, désire inscrire personne(s) à l'excursion du 4 août en Flandre.

Je verse au compte chèque postal n° 142.110 (Marius Albert, Bruxelles) la somme de

Bruxelles, le

(Si

4. Excursion aux Musées (Prix : 62 frs.).

Je soussigné, désire l'excursion du 1^{er}

Je verse
Marius Albert,